

Recueil des Actes Administratifs

*Etabli en application des dispositions des articles L5211-47 et R 5211-41
du Code Général des Collectivités Territoriales*



au Siège de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
3 rue Victor Bérard – 39300 CHAMPAGNOLE
ainsi que sur le site Internet (<https://www.champagnolenozerojura.fr>)

2021
2^{ème} semestre

SOMMAIRE



Délibérations

N°	Libellé	page
Conseil de communauté du 8 juillet 2021		
2021-6-01	Construction d'une maison de santé, marché de travaux lot 5	2
2021-6-02	ZA Mignovillard, ventes de terrains	3-4
2021-6-03	ZA Montrond, vente de terrain	5-6
2021-6-04	Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), EURL La Baroche	7-8
2021-6-05	Le Jouef, avenant au bail avec la DDFiP	9
2021-6-06	Projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat (CRTE)	10-11
2021-6-07	DM1 – Budget général	12
2021-6-08	DM1 – Budget annexe ordures ménagères	13
2021-6-09	Visites du site Dinoloulle, tarifs	14
2021-6-10	Amélioration de l'accueil touristique au Chalet de la Bourre, subvention LEADER	15-16
2021-6-11A	Fédération Musicale de Franche-Comté, attribution de subvention stage	17
2021-6-11B	Comité d'Animation de Nozeroy, attribution de subvention « Retrouvailles Médiévales »	18
Conseil de communauté du 7 octobre 2021		
2021-7-01	Modification du nombre de Vice-présidents et élection d'un Vice-président	20-21
2021-7-02	Mise à disposition du responsable finances, convention avec la commune de Champagnole	22
2021-7-03	Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), SAS Premier Plateau	23-24
2021-7-04	Taxe d'aménagement, modification du périmètre suite à l'évolution de la carte communale de St Germain en Montagne	25
2021-7-05	Construction d'un bâtiment pour la SPL Mobilités Bourgogne F-Comté, marchés de travaux	26-27
2021-7-06	Demande de subvention poste responsable développement économique et manager	28-29
2021-7-07	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R PQS) et rapport d'activité	30-31
2021-7-08	Attribution de compensation	32-33
2021-7-09	Admissions en non-valeur	34-35
2021-7-10A	DM2 Budget général	36-37
2021-7-10B	DM1 Budget annexe assainissement collectif	38-39
2021-7-10C	DM2 Budget annexe ordures ménagères	40
2021-7-10D	DM1 Budget annexe ADS	41
2021-7-10E	DM1 Budget annexe abattoir	42
2021-7-10F	DM1 Budget annexe ZA Equevillon	43
2021-7-10G	DM1 Budget annexe ZA Mignovillard	44
2021-7-11	Contrat de prêt	45

2021-7-12	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	46 à 51
2021-7-13	Contrat Local de Santé, appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives	52-53
2021-7-14	Attribution de subvention dans le cadre du programme « Ecole et Cinéma »	54
2021-7-15	Cinéma les 3 Républiques, avenant au bail	55-56
2021-7-16	Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire de la Combe d'Ain	57-58
2021-7-17	Fonds de concours pour les travaux du Groupe Scolaire des 4 Communes	59-60
2021-7-18	Projet éolien de la Basse Joux, avis du Conseil dans le cadre de l'enquête publique	61-62

Conseil de communauté du 23 novembre 2021

2021-8-01	Modification du tableau des effectifs	64-65
2021-8-02	Commission d'Appel d'Offres (CAO)	66-67
2021-8-03	ZI André Schwartzmann, vente de terrain	68-69
2021-8-04	Acquisition d'un bâtiment à la société Keystone, avenant au contrat de VEFA	70-71
2021-8-05	SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, marché de travaux pour la construction d'un	72 à 74
2021-8-06	Travaux rue d'Ain à Champagnole, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage	75
2021-8-07	Marché de prestation de service pour les vidanges des installations d'assainiss. non collectif	76 à 79
2021-8-08	Durée d'amortissements pour les budgets en M57	80
2021-8-09A	DM3 Budget général	81
2021-8-09B	DM2 Budget annexe ADS	82
2021-8-09C	DM1 Budget annexe centre autistes	83
2021-8-9D	DM2 Budget annexe ZA Mignovillard	84
2021-8-10A	Contrat de prêt DST Relance	85
2021-8-10B	Contrat de prêt achat bureaux installation SDIF	86
2021-8-10C	Contrat de prêt financement maison de santé	87
2021-8-11	Renouvellement adhésion à l'association des Chemins Clunisiens	88
2021-8-12	Aménagement du site de la Source de l'Ain, avenants aux marchés de travaux	89-90
2021-8-13	Terre d'Emeraude Communauté, création d'une Société Publique Locale (SPL)	91-92
2021-8-14	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	93 à 96
2021-8-15	Crèche La Hulotte, intervention d'un médecin	97-98
2021-8-16	Convention avec l'association d'insertion Agate Paysages	99
2021-8-17	Appel à projets de la CAF du jura pour la construction de 3 micro-crèches, modification des statuts et demande de subvention	100-101
2021-8-18	Convention de prestation de service avec Bio'Nrgy	102-103
2021-8-19A	Révision de la carte communale de Supt	104-105
2021-8-19B	Révision de la carte communale de Loulle	106-107
2021-8-19C	Révision de la carte communale de Mont Sur Monnet	108-109

Conseil de communauté du 15 décembre 2021

2021-9-01	Modification des statuts	111-112
2021-9-02	Modification du tableau des effectifs	113-114
2021-9-03	Réhabilitation bâtiment Artica, marchés de travaux et demande de subvention DETR	115 à 117
2021-9-04	ZA Bouvet, vente de terrain à la Sté SALVI Europe	118
2021-9-05	Ouverture des commerces le dimanche à Champagnole en 2022, avis du conseil	119-120

2021-9-06	Station d'épuration de Marigny, facturation des frais de fonctionnement par la Régie	121-122
2021-9-07	Tarif des redevances assainissement collectif et non collectif	123-124
2021-9-08	Règlement du service Assainissement Non Collectif (ANC)	125
2021-9-09	Mise en séparatif réseau de Champagnole, marché de maîtrise d'œuvre accord cadre	126-127
2021-9-10	Obligation de contrôle des branchements d'assainissement collectif	128
2021-9-11A	Création du système d'assainissement à Cerniébaud, demande de subvention DETR 2022	129-130
2021-9-11B	Extension du réseau d'assainissement à Doye, demande de subvention DETR 2022	131-132
2021-9-11C	Travaux mise en séparatif système d'assainissement à Champagnole, demande de subvention DETR 2022	133-134
2021-9-12	Modification des statuts du SICTOM	135
2021-9-13	Convention de recouvrement de REOM par le SICTOM de LONS pour les communes de la Combe d'Ain	136-137
2021-9-14	DM2 Budget annexe assainissement	138
2021-9-15	Seuil de rattachement des charges et produits de l'exercice	139
2021-9-16	Aménagement et équipement des sentiers de randonnées, programme PDIPR 2022-2024	140-141
2021-9-17	Désignation d'un représentant à la SPL Terre d'Émeraude Tourisme	142-143
2021-9-18	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	144- à 146
2021-9-19	Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura	147
2021-9-20	Mise en place d'Espaces France Services sur le territoire	148-149
2021-9-21	Extension de l'atelier de découpe et acquisition de matériel, demande de subvention	150-151
2021-9-22	Maison de santé de Champagnole, acquisition de terrains et fixation des loyers	152
2021-9-23	Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Ronde du Jura 2022	153
2021-9-24	Convention annuelle Les Scènes du Jura 2021-2022	154
2021-9-25	Préau de l'école de Mignovillard, demande de subvention DETR	155
2021-9-26	Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et demande subvention DETR	156 à 159

Arrêtés

DATE	INTITULE	Page
5 juillet 2021	Renonciation à l'exercice du droit de préemption de propriétés sises à Mignovillard	161
5 juillet 2021	Renonciation à l'exercice du droit de préemption d'une propriété sise à Sirod	162
22 octobre 2021	Arrêté portant délégation de fonction à M. Gérard CART-LAMY en qualité de 14 ^{ème} Vice-président	163

8 juillet 2021



N° 2021.6.01

Objet :

Maison de santé

Marché de travaux pour le lot n°5
menuiseries extérieures



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECCQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil communautaire a attribué les marchés de travaux pour la construction de la maison de santé à Champagnole pour un montant de 1.524.876,87 € HT.

Seul le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium, conformément à l'article 3.1.4 du Règlement de Consultation, a fait l'objet d'une négociation avec l'ensemble des entreprises ayant répondu à la consultation.

Une négociation d'entreprise pour le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium a été lancée le 31 mai 2021. Les 4 entreprises avaient alors la possibilité de remettre une nouvelle offre avant le lundi 7 juin 2021 avant 12h00 au lot 5 proposé. L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 7 juin 2021.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Suite à cette analyse, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché € HT	Options € HT ou Variantes € HT	Montant du Marché € HT avec option	Montant du Marché € TTC avec option
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	BAVOYSI	143 510,96		143 510,96	172 213,15 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le marché pour le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium avec l'entreprise BAVOYSI pour un montant de 143.510,96 € HT, portant ainsi le total des marchés de travaux pour la Maison de santé à 1.668.387,83 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise BAVOYSI.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.6.02

Objet :
ZA Mignovillard
Ventes de terrains



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Boulangerie Chagrot souhaite s'implanter dans la ZA de Mignovillard afin de construire un atelier de production qui servira à alimenter sa boulangerie de Mignovillard. Il s'agit de bâtir, sur la parcelle, un fournil et des bureaux.

La société Guillemin, entreprise de charpente-menuiserie-maçonnerie, quant à elle, déjà implantée à Mignovillard, souhaite acheter un terrain pour un projet d'extension, ceci afin de permettre le stockage de matériaux au niveau de la zone artisanale.

Les cessions porteraient sur les lots A et B découpés comme suit (cf plan joint):

- CHAGROT : Lot A (cadastré Section ZV n°120p et ZV n°115p) pour un total de 1.000 m²
- GUILLEMIN : Lot B (cadastré Section ZV n°120p et ZV-115p) pour un total de 1.014 m²

Dans son rapport en date du 4 mai 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 6 € HT le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet :

- Le prix proposé à l'entreprise CHAGROT s'élève à 20,00 € HT le m², soit un montant total de 20.000 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).
- Le prix proposé à l'entreprise GUILLEMIN s'élève à 20,00 € HT le m², soit un montant total de 20.280 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de ce terrain l'entreprise CHAGROT, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 20,00 € HT le m²,
- **APPROUVE** la cession de ce terrain à l'entreprise GUILLEMIN, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 20 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

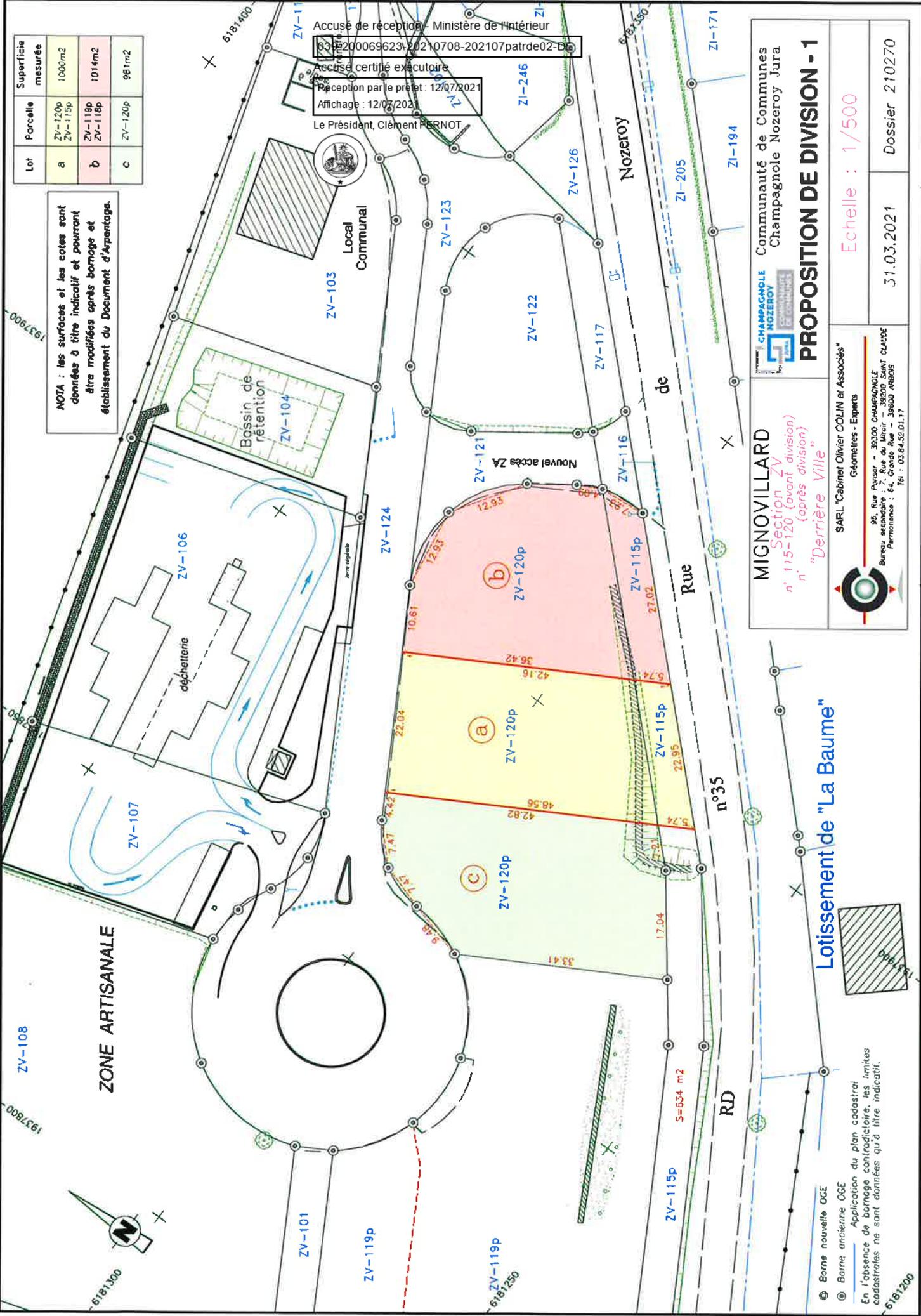
Clément PERNOT



Lot	Parcelle	Superficie mesurée
a	ZV-120p	1000m ²
	ZV-115p	
b	ZV-119p	1014m ²
	ZV-118p	
c	ZV-120p	981m ²

NOTA : les surfaces et les cotes sont données à titre indicatif et pourront être modifiées après bornage et établissement du Document d'Arpentage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 03/02/20069623/20210708-202107patrde02-D6
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/07/2021
 Affichage : 12/07/2021
 Le Président, Clément FERNOT



MIGNOVILLARD
 Section ZV
 n° 115-120 (avant division)
 n° "Derrière Ville" (après division)

PROPOSITION DE DIVISION - 1

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts
 95, Rue Poyard - 39100 CHAMPAGNOLE
 Bureau secondaire : 84, Grande Rue - 39600 ARBOIS
 Permis n° : 03.84.52.01.17
 Tél : 03.84.52.01.17

Communité de Communes
 Champagnole Nozeroy Jura

Echelle : 1/500

31.03.2021

Dossier 210270

Lotissement de "La Baume"

- ⊕ Borne nouvelle OGE
- ⊙ Borne ancienne OGE
- Application du plan cadastral
- En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.



N° 2021.6.03

Objet :
ZA Montrond
Vente de terrain

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Monsieur BESSON Thibault, entrepreneur dans le secteur du BTP – travaux de terrassement, souhaite s'implanter dans la ZA de Montrond pour développer son activité et installer son entreprise.

Au regard des découpages déjà effectués et des projets en cours, la cession porterait sur un terrain de 5 873 m² (désigné sous le lot « b1 » dans le plan joint), cadastré en section A-618p - ZM-50p et ZM-52p.

Dans son rapport en date du 28 juin 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 6 € HT le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet, le prix proposé à l'entreprise BESSON Thibault s'élève à 3,50 € HT, soit au total 20.555,5 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de ce terrain à l'entreprise BESSON Thibault, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 3,50 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

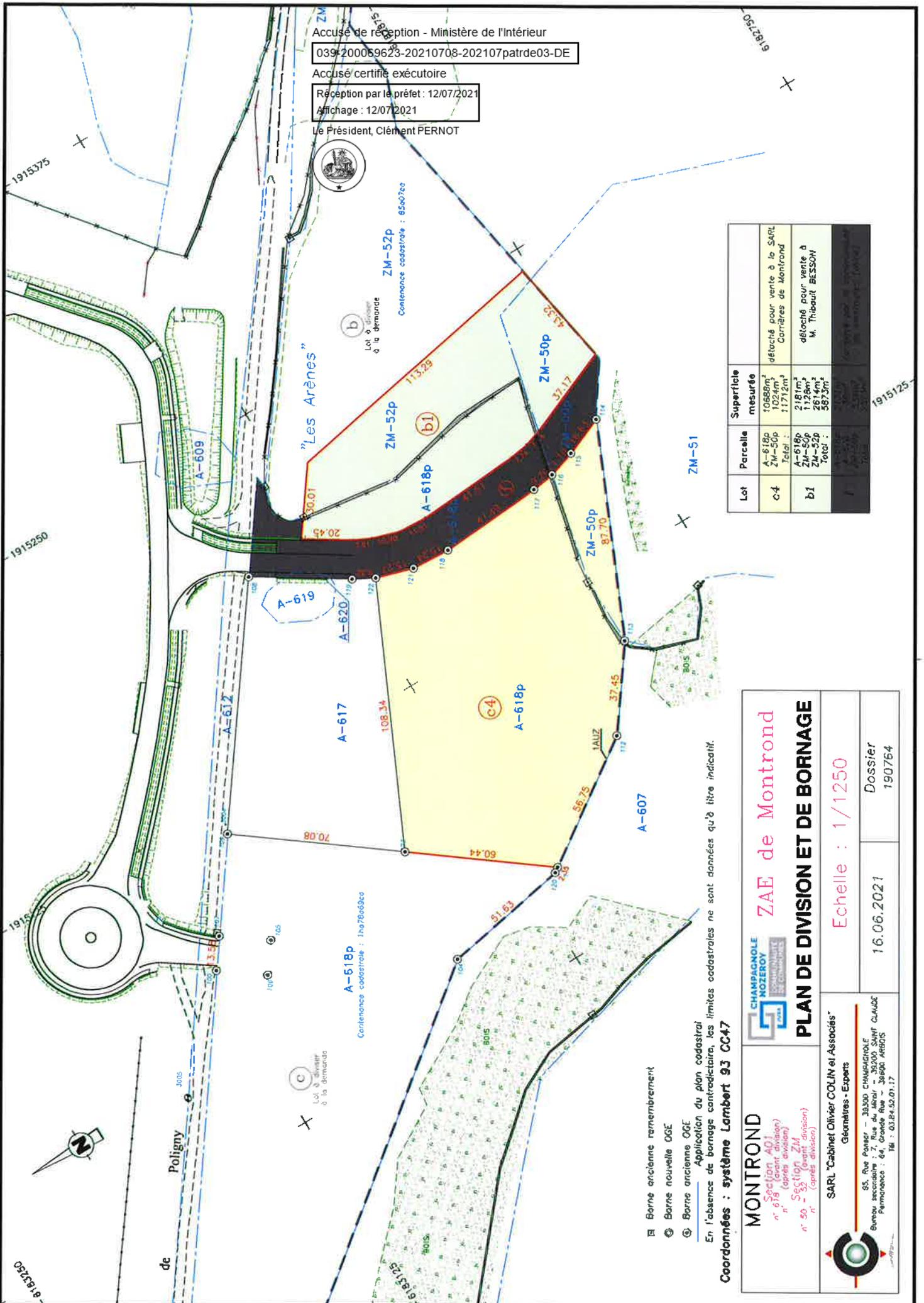
039-200069623-20210708-202107patrde03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021

Le Président, Clément PERNOT



Lot	Parcelles	Superficie mesurée
c4	A-618p	10688m ²
	ZM-50p	1024m ²
	Total	11712m ²
b1	A-618p	2181m ²
	ZM-50p	2617m ²
	ZM-52p	2617m ²
	Total	5873m ²

MONTROND
 n° 53 section, 40 (après)
 n° 618 (après division)
 n° 50 - 53 section, ZM (après division)
 n° 50 - 52 section (après division)

ZAE de Montrond

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

Echelle : 1/1250

CHAMPAGNOLE
 MOZERROY
 Les Communes

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts
 85, Rue Poirier - 38300 CHAMAGNOLE
 Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 38200 SAINT CLAUDE
 Permanence : 84, Grande Rue - 38600 ARBOIS
 Tél : 03.84.50.01.17

16.06.2021

Dossier
190764

Borne ancienne remembrement
 Borne nouvelle OGE
 Borne ancienne OGE
 Application du plan cadastral
 En l'absence de bornage contractaire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.
Coordonnées : système Lambert 93 CC47



N° 2021.6.04

Objet :

**Aide à l'Immobilier d'Entreprise
Attribution de subvention à
l'EURL La Baroche**

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 60

Pouvoirs : 7

Nombre de votants : 67

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOËT, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DREÇQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Par délibération du 15 avril 2021, le Conseil communautaire a validé le nouveau règlement d'intervention autorisant l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'AIE à des projets concernant la vente de produits alimentaires, si cette activité est complémentaire à une activité de production et/ou transformation.

Cette aide est plafonnée à 5 000 € et son versement est conditionné à une aide de la Région.

L'EURL La Baroche a présenté une demande de subvention AIE pour son projet de « Réaménagement du magasin de vente au détail » pour un montant global de 50 010,37 € HT.

La subvention AIE octroyée par la Communauté de communes s'élèverait à 5 000 € (sur une dépense éligible de 34 452,03 € HT). Cette subvention serait complétée par une aide de la Région.

Il est précisé que l'aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté de notification n° SA.59106, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

039-200069623-20210708-202107finde04-DE

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 5.000 € à TEURL de la Baroche sur une dépense éligible de 34 452,03 € au titre du réaménagement du magasin de vente au détail,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention t approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.



Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.6.05

Objet :

Le Jouef

**Avenant au bail avec la Direction
Départementale des Finances
Publiques**



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 7
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOLET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes d'un acte en date du 27 mars 2017, la Communauté de communes a donné à bail à l'État, Direction Départementale des Finances Publiques du Jura (DDFiP), des locaux à usage de bureaux destinés à abriter la trésorerie de Champagnole au rez-de-chaussée du bâtiment le Jouef.

Ce bail d'une durée de 9 ans a commencé à courir le 20 mars 2017 pour se terminer le 19 mars 2026.

Les missions exercées par la trésorerie de Champagnole ont été transférées vers le service de gestion comptable de Poligny. Suite à la création d'un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF), la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a proposé de mettre à disposition de la DDFiP les locaux nécessaires à l'accueil de ce nouveau service constitué d'environ 20 agents, à savoir :

- au rez-de-jardin : local archives,
- au rez-de-chaussée : bureaux (y compris le bureau du Conseiller aux Décideurs Locaux),
- au 1^{er} étage : bureaux,

pour une surface totale de 365 m².

L'avenant a pour objet de constater la modification de la désignation des locaux à compter du 17 mai 2021, étant précisé que le loyer annuel pour 2021 reste inchangé, avec un montant de 26.741,08 € HT. Conformément au bail, le loyer est révisable tous les 3 ans (prochaine révision le 20 mars 2023).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.6.06

Objet :
**Contrat de Relance et de
Transition Ecologique (CRTE)**



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOLET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions dans les territoires, l'État propose aux collectivités territoriales la mise en place d'un **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**. Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Huit contrats seront mis en œuvre dans le Département du Jura, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Pour notre territoire, c'est le périmètre Communauté de communes qui a été retenu pour la mise en place de ce nouveau contrat sur le territoire.

Ce contrat vise à présenter un projet de territoire pour les années à venir, au travers d'un diagnostic du territoire et d'actions à mettre en œuvre sur diverses thématiques identifiées. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Ce contrat présentera les grands objectifs et enjeux du territoire, le programme d'actions opérationnel ainsi que les financements mobilisables. Le CRTE sera un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, CAF...).

Pour l'élaboration du CRTE de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, cinq thématiques ont été retenues afin de définir les grands enjeux du territoire :

- **La revitalisation des bourgs centres**
- **L'accès aux services publics et aux soins**
- **L'attractivité du territoire** : développement économique, agriculture, tourisme, etc
- **Les mobilités** : voies douces, covoiturage...
- **La transition écologique et énergétique** : énergies renouvelables, rénovation énergétique, gestion des déchets, préservation de la ressource foncière, etc.

Un certain nombre d'actions s'inscrivant dans les thématiques de ce contrat ont été recensées sur le territoire. Le contrat ayant une durée de six ans et étant évolutif, ces actions pourront être développées au cours du contrat qui sera amendé régulièrement :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Enregistrement : 12/07/2021

La revitalisation des bourgs centres

- Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Champagnole.

L'accès aux services publics et médicaux et aux soins

- Construction d'une maison de santé à Champagnole
- Création de logements inclusifs pour les seniors, en lien avec les communes
- Création de micro-crèches, en lien avec les communes
- Construction d'un gymnase à Champagnole
- Services publics : mise en place de France Services sur le territoire

L'attractivité du territoire

Développement économique

- Constitutions de réserves foncières pour le développement de l'industrie et de l'habitat
- Aménagement de la ZA à Sirod
- Reconversion de friches industrielles à Champagnole

Agriculture

- Développement d'une filière viande locale : extension de l'atelier de découpe attenant à l'abattoir et création d'une boucherie en circuit court

Tourisme

- Aménagement du site touristique de la Source de l'Ain
- Création d'une piste de biathlon à Foncine-le-Haut et Cerniébaud
- Opération Grand Site de France – Vallée du Hérisson et Plateau des 7 lacs

Les mobilités

- Poursuite de la voie cyclable Champagnole - Lac de Chalain

La transition écologique et énergétique

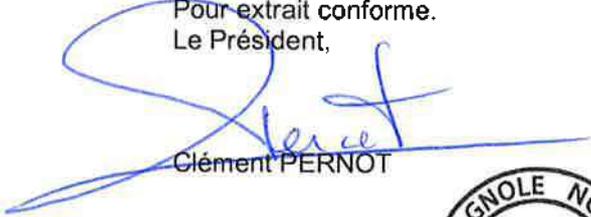
- Programme pluri-annuel d'investissement pour l'assainissement collectif
- Création de chaufferies bois, plateforme de stockage, développement du bois-énergie
- Projets de centrales photovoltaïques au sol
- Projets éoliens

Aussi, afin de disposer d'un diagnostic pertinent pour ce contrat, un accompagnement par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a été acté. Un bureau d'études mènera une mission d'analyse du territoire ainsi que d'identification des enjeux prioritaires et de préconisations d'orientations stratégiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en œuvre de ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire intercommunal,
- **APPROUVE** les thématiques et orientations définies à ce jour,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention initiale ainsi que tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme.
Le Président,


Clément PERNOT





N° 2021.6.07

**Objet :
 BUDGET GENERAL
 DM n°1**

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 60
 Pouvoirs : 7
 Nombre de votants : 67
 Date de la convocation : 2 juillet 2021
 Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSQUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSQUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
21	2138	Bâtiment Keystone (HT)	2 475 000,00	16	1641	Prêt relais	2 475 000,00
			2 475 000,00			TOTAL	2 475 000,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits en investissement pour le contrat de réservation du bâtiment B avec la SARL Keystone (Délibération du 15 avril 2021)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 du budget général.

Pour extrait conforme.
 Le Président,
 Clément PERNOT



SEANCE DU 8 JUILLET 2021

N° 2021.6.08

**Objet :
 Budget annexe
 ORDURES MENAGERES
 DM n°1**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20210708-202107FINDE08-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2021

Notification : 31/08/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 60
 Pouvoirs : 7
 Nombre de votants : 67
 Date de la convocation : 2 juillet 2021
 Date d'affichage : 12 juillet 2021

Annule et remplace la délibération ayant le même numéro transmise en Préfecture le 12/07/2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSÉT-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECCQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
041	1021	Dotations	20 070,00	040	2182	Matériel de transport	32 970,00
041	28182	Matériel de transport	20 070,00	041	2182	Matériel de transport	20 070,00
21	2182	Matériel de transport	32 970,00	041	1021	Dotations	20 070,00
			73 110,00	TOTAL			73 110,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
042	6742	Subvention exceptionnelle équipement	32 970,00	77	7788	Autres produits exceptionnels	32 970,00
TOTAL			32 970,00	TOTAL			32 970,00

Commentaires

Inscription des crédits pour les écritures d'ordre pour la cession de divers matériel et véhicule au SICTOM dans le cadre de la compétence ordures ménagères

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères.

Pour extrait conforme.
 Le Président,

Clément PERNOT





N° 2021.6.09

Objet :
Régie Dinoloulle
Tarifs

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Ernilé BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Par arrêté en date du 10 juillet 2018, une régie de recette pour événementiel a été créée au sein de la collectivité afin de gérer les droits d'entrée au Land Art Park et les visites guidées du Dinoloulle.

Par délibération du 9 juillet 2019, les tarifs des entrées sur le « site à pistes de dinosaures », situé sur la commune de Loulle, avaient été définis mais seulement pour l'été 2019.

Il est donc nécessaire, pour cet été 2021 et les suivants, de prendre une nouvelle délibération afin d'établir les tarifs des entrées. Ainsi, les tarifs pour les visites sur le site à pistes de dinosaures sont les suivants :

- 4,50 € pour les adultes,
- Gratuit pour les moins de 18 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus pour les visites guidées du « site à pistes de dinosaures », situé sur la commune de Loulle, à compter de 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT





N° 2021.6.10

Objet :
**Accueil touristique au Chalet de
la Bourre à Mignovillard
Amélioration et subvention
LEADER**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Afin d'améliorer l'accueil et les services au Chalet de la Bourre, situé au départ des pistes nordiques à Mignovillard, il a été décidé d'électrifier ce bâtiment.

En effet, ce site est isolé, sans électricité aujourd'hui. L'électrification du Chalet de la Bourre permettra une gestion optimisée du site (éclairage, billetterie informatisée, chargeur radio, etc).

Pour ce faire, la Communauté de communes a opté pour une installation photovoltaïque à laquelle sera ajouté un groupe électrogène.

Pour le financement de ce projet, une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme LEADER du GAL Champagnole Nozeroy Jura.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Installation photovoltaïque et groupe électrogène	14 173,50 €
TOTAL	14 173,50 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
LEADER	11 338,80 €	80 %
Autofinancement	2 834,70 €	20 %
TOTAL	14 173,50 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le **plan de financement** présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après **programmation**),
- **AUTORISE** le Président et par **délégation** le Vice-président, à solliciter les subventions,
- **AUTORISE** le Président et par **délégation** le Vice-président à signer tous documents afférents à ce dossier.



Le Président, Clément PERNOT

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément Pernot
Clément PERNOT



N° 2021.6.11A

Objet :
Fédération Musicale de Franche-Comté
Attribution de subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20210708-202107FINDE11A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021

Le Président, Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECCQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

La Fédération Musicale de Franche-Comté a pour mission de développer les pratiques musicales en amateur en soutenant les associations locales et en stimulant la découverte et l'acquisition de savoir-faire musicaux au niveau régional.

Pour la première fois, l'association organise un stage de musiques actuelles « Maj'ik 39 », en résidence d'artistes, du 23 au 27 août 2021, à Chaux-des-Crotenay (centre de vacances « Les cyclamens »). D'autres propositions plus classiques (orchestre symphonique, d'harmonie...) existent déjà dans le département mais aucun utilisant les musiques actuelles. Ce stage a pour but de permettre aux participants d'acquérir encore plus d'autonomie dans leur pratique instrumentale, de favoriser les rapprochements avec les amateurs de tous niveaux et de développer leur connaissance et ouverture musicale.

Le stage est à destination de tous les musiciens amateurs du Jura, qu'ils soient membres d'une structure fédérée ou non. Le stage se déroulera en pension complète et environ 30 à 40 places sont disponibles. La direction artistique du stage a été confiée à Jean-Guy Braux (directeur de l'école de musique de Champagnole) et les stagiaires travailleront le répertoire des « Funny Funky » en leur présence (Pierre Leroy, Jean-Michel Trimaille). Parallèlement une œuvre originale sera composée spécifiquement durant le stage et des concerts de restitution concluront la semaine à Champagnole et Clairvaux-les-Lacs.

Pour l'organisation de ce stage, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura une subvention à hauteur de 1 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le Territoire, et après avis favorable de la commission réunie le 29 juin dernier, une subvention de 1 000 € à la Fédération Musicale de Franche-Comté. L'octroi de la subvention est conditionné à la tenue du stage,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.6.11B

Objet :
Comité d'animation de Nozeroy
Attribution de subvention



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 60
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 67
Date de la convocation : 2 juillet 2021
Date d'affichage : 12 juillet 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI,

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOULET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Le Comité d'animation de Nozeroy a en charge l'organisation et la promotion des animations dans la commune. La plus importante d'entre elles est l'Assaut des Remparts qui a lieu chaque année, le quatrième dimanche de juillet. La 34^{ème} édition de l'Assaut des Remparts devait se tenir le 25 juillet 2021 mais, compte tenu de la situation sanitaire, elle ne pourra finalement pas se dérouler. Afin de proposer, malgré tout, une journée d'animations dans la commune de Nozeroy, l'association va organiser, en lieu et place de l'Assaut, les « Retrouvailles médiévales ».

Tout au long de cette journée, des animations variées seront proposées à travers les rues de Nozeroy : troupes de théâtre, de saltimbanques, de musiciens, marché d'artisans... Le banquet habituellement préparé par les commerçants de Nozeroy ne pourra avoir lieu mais il sera tout de même possible de prendre un repas sur place (restauration médiévale rapide).

Pour la réalisation de cet évènement, le Comité d'Animation de Nozeroy sollicite une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, afin de contribuer à la promotion du patrimoine historique local, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 29 juin dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité d'Animation de Nozeroy pour l'organisation de cette journée médiévale. L'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



7 octobre 2021



N° 2021.7.01

Objet :

Modification du nombre de Vice-Présidents et élection d'un Vice-Président

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 79

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 83

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors des Conseils des 16 juillet et 15 septembre 2020, le nombre de Vice-président a été fixé à 13, le maximum étant de 15 Vice-présidents au regard de la règle de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la composition du Conseil communautaire fixé à 92 Conseillers.

Par ailleurs, il est rappelé que les Vice-présidents sont membres de droit du Bureau.

Avec le recrutement d'un chargé de mission Urbanisme, en la personne de Morgan BOURDENET depuis le 1^{er} septembre dernier, il convient d'élire un nouveau Vice-président qui sera chargé de conduire la procédure de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire des 66 communes composant la Communauté de communes.

Le Président propose la candidature de Monsieur Gérard CART-LAMY et chaque conseiller est invité à faire part de sa candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

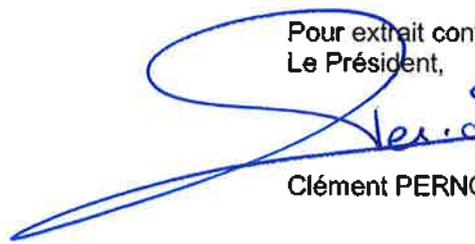
- **DECIDE** de fixer le nombre de Vice-Présidents à 14,
- **DECIDE** de porter à 31 le nombre de membres du Bureau, au lieu de 30 auparavant,

Il est procédé ensuite, à l'ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	83
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	83
Majorité absolue :	46

Monsieur Gérard CART-LAMY obtient 83 voix et est proclamé 14^{ème} Vice-président

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.02

Objet :
Mise à disposition du
responsable finances – Avenant
à la convention avec la commune
de Champagnole

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Communauté de communes a sollicité l'expertise du responsable des finances de la ville de Champagnole pour superviser sa gestion comptable et financière. Il convient donc de renouveler la convention de mise à disposition mise en place à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de trois ans.

Il est proposé que le responsable finances soit mis à disposition de la Communauté de communes à hauteur de 7/35^{ème} du temps de travail.

La Communauté de communes s'engage à rembourser à la Ville de Champagnole le montant de la rémunération et des charges sociales concernant cet agent.

Pour mémoire, le coût total sur l'année 2020 représente environ 14 500 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le remboursement de la rémunération et des charges sociales concernant cet agent,
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} octobre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.03

Objet :

**Aide à l'Immobilier d'Entreprise
Attribution d'une subvention à la
Société Premier Plateau**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUTTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire et a validé le règlement d'intervention en vigueur le 15 avril 2021.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100.000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

La Société Premier Plateau a présenté une demande de subvention AIE pour son projet de construction de bâtiments industriels pour la transformation de viande de porc, salaisons fumées traditionnelles, pour un montant global de 6 282 108 € HT.

La subvention AIE octroyée par la Communauté de communes s'élèverait à 100 000 € (sur une dépense éligible de 1 144 000 € HT).

Il est précisé que l'aide sera allouée sur la base du régime cadre exempté SA.58979 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2023 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020.

Cette subvention serait complétée par une aide de la Région à hauteur de 100 000 € dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise ainsi que d'une subvention de 2 000 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Structuration des filières agricoles et alimentaires » de FranceAgriMer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Emile BEZIN ne prend pas part au vote,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100 000 € à la Société Premier Plateau sur une dépense éligible de 1 144 000 €, au titre de la construction de bâtiments industriels pour la transformation de viande de porcs, salaisons fumées traditionnelles,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Clément PERNOT



N° 2021.7.04

Objet :

Taxe d'Aménagement

Modification du périmètre suite à
l'évolution de la carte communale
de St Germain en Montagne

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 79

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 83

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération du 27 septembre 2017, la Communauté de communes a fixé le principe du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités aménagées par la Communauté.

Une convention de reversement a été signée le 6 décembre 2017 avec la commune de Saint Germain en Montagne (validée par une délibération de la commune du 24 novembre 2017). La convention portait sur la zone d'activité de la scierie SIBC (Parcelles n°1 ; 2 ; 52 ; 53 ; 54 ; 63).

Suite au développement de la société SIBC et à l'acquisition de la parcelle contiguë (n° 60), il convient d'actualiser le périmètre de la taxe d'aménagement vis-à-vis des activités nouvelles de l'entreprise.

L'élargissement du périmètre de la zone d'activité de la scierie SIBC sur les parcelles n°55 et 60 (voir plan joint) fait suite à la modification de la carte communale de Saint-Germain-en Montagne approuvée par délibération du Conseil communautaire du 12 novembre 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'élargissement du périmètre de la taxe d'aménagement pour intégrer le nouveau périmètre constructible défini par la carte communale,
- **APPROUVE** l'avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement avec la Commune de Saint-Germain-en-Montagne,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

N° 2021.7.05

Objet :

**Construction d'un bâtiment pour la
SPL Mobilités Bourgogne F-Comté
Marché de travaux**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECCQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération du 16 décembre 2016, le Conseil avait approuvé l'acquisition d'un bâtiment situé rue René Cassin à Champagnole à la Régie Départementale des Transports du Jura (RDTJ). Cet achat a été réalisé dans l'objectif d'accompagner la transition commerciale de ce secteur. S'agissant d'une réserve foncière, l'acte notarié précise que la RDTJ, devenue depuis SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, reste locataire et qu'en cas de cession une solution équivalente d'implantation sera recherchée par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, par délibération du 24 septembre 2020, et le conseil d'administration de la SPL ont validé un protocole d'accord pour une construction puis cession sous forme de crédit-bail d'une parcelle et d'un bâtiment adéquat dans la ZA Bouvet à Champagnole.

Le coût du projet est estimé à 580 000 € HT (travaux, honoraires, forfait loyer et terrain viabilisé) avec un crédit-bail de 15 ans et un loyer mensuel de 3 500 € HT.

Suite aux décisions du Conseil communautaire, en collaboration avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté et le cabinet d'architecte ARCHIPLUS, la parcelle a été aménagée, il a été défini un cahier des charges et un permis de construire a été déposé le 26 Mars 2021.

Le projet consiste à la réalisation d'un bâtiment d'une surface de 560 m² pouvant abriter 9 bus, un bureau, des sanitaires et un local de réunion/convivialité conforme au code du travail.

Le permis de construire a été accepté le 3 mai 2021 par le Maire de Champagnole.

Une consultation d'entreprises travaux a été lancée le 27 juillet 2021. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 9 septembre 2021 à 12h00 aux 12 lots proposés. 21 entreprises ont déposé au moins une offre dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 13 septembre 2021 à 16h00.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Au vu des offres analysées et conformément à l'article 23 du règlement de consultation, il a été décidé que des négociations techniques et financières seraient menées avec l'ensemble des candidats du lot 11 Plomberie Chauffage VMC.

Le lot 5 Couverture étanchéité/Bardage métallique et le lot 10 Menuiserie Bois sont restés infructueux par manque d'offres. Ces 2 lots ont fait l'objet d'une relance de consultation conformément aux règles des marchés publics.

A l'issue de cette relance, aucune offre n'a été remise pour le lot 5 Couverture étanchéité/Bardage Métallique.

Considérant qu'une seule entreprise a répondu au lot 3 Charpente métallique et que son offre est supérieure à l'estimation,

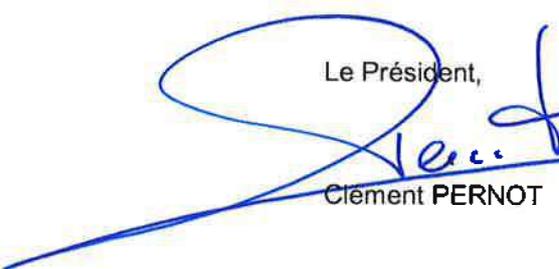
Considérant que le chantier ne peut débuter sans titulaire de marché pour le lot 5,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** le lot 3 infructueux,
- **DECIDE** de reporter sa décision pour l'attribution des lots 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12,
- **DECIDE** de relancer une consultation pour les lots 3 et 5,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.7.06

Objet :
Cofinancement poste de
responsable développement
économique et Manager commerce

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECO, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARECHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre du Plan de relance, le cofinancement d'un poste de manager de commerce est rendu possible par la Banque des Territoires.

Est soumise au conseil la demande de cofinancement, auprès de la banque des territoires, du poste de responsable de manager de commerce qui sera une casquette supplémentaire au poste de responsable du développement économique.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville. Cette fonction est cumulable avec celle de responsable du développement économique qu'occupe déjà M. Antoine Gindre dans nos services.

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se trouve être dans le cœur de cible dans la mesure où les bénéficiaires se trouvent être : « Les EPCI dont la commune principale recense de 3.500 à 150.000 habitants et ne bénéficie pas des programmes Action Coeur de Ville (ACV) et Petite Ville de Demain (PVD) ».

Le montant alloué est un forfait de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste), soit 40.000 €.

Il s'agit du financement d'un seul poste, qui doit avoir été recruté entre le 30 octobre 2020 et le 31 octobre 2021.

En contrepartie de cette subvention forfaitaire, l'EPCI s'engage à développer des actions vers les commerces avec un besoin ciblé sur les relations aux commerces et commerçants.

Ce cofinancement permettra une montée en compétences du poste de responsable économique à travers l'accès au réseau des managers de commerce et de centre-ville, d'une boîte à outils pour développer l'activité commerciale dans les centre-bourgs de notre Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention d'un manager de commerce au titre du plan de relance commerce,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOU



N° 2021.7.07

Objet :
Assainissement
Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service et rapport
d'activité

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise qu'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers fixés par décret, dont notamment :

- caractérisation technique du service,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,

Il sera adressé à chaque commune pour présentation devant l'assemblée délibérante, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une synthèse des RPQS des services de l'assainissement collectif et autonome pour l'exercice 2020 est donc présentée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par l'article L1411-13 du CGCT, le rapport annuel d'exploitation réalisé par Veolia Eau pour 2020, dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, est présenté au Conseil communautaire qui en prend acte.

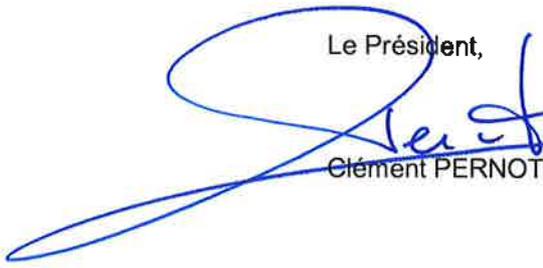
Il sera également adressé par courriel dans chaque commune pour présentation au Conseil municipal et mise à disposition du public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

- de la présentation, conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, **du rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et autonome** de la Communauté de communes,
- **du rapport d'exploitation réalisé par Véolia Eau** dans le cadre de la Délégation de Service Public d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Clément PERNOT



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

N° 2021.7.08

Objet :
Attribution de compensation

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECC, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans sa séance du 27 septembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), avait approuvé le recalcul de l'Attribution de Compensation (AC) lorsqu'un contrat de prêt concernant la compétence scolaire arrivait à échéance.

En 2021, le contrat de prêt pour l'école de Cize s'est terminé le 25 avril 2021. Il convient donc de recalculer l'Attribution de Compensation pour cette commune.

Ainsi pour 2021 son montant est de 3.692 € et à compter de 2022 il sera de 7.980 €, comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint à cette délibération. Le montant de l'AC pour les autres communes reste inchangé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de l'Attribution de Compensation pour la commune de Cize pour 2021 et celui à compter de 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Président,

Clément PERNOT



02-sept-21

(X) TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS A REVERSER AUX COMMUNES A compter de 2021

LISTE DES 63 COMMUNES	I) ACTP versés au compteur de 31/12/2019 jusqu'au 31/12/2019	AC de 1/7/2019 au 31/12/2019	FISCALITE MENAGES RESTITUEE	III) BATIMENTS SCOLAIRES à verser sur AC 2021	Regal sur les impôts des communes à compter de l'AC 2019-2019	III) BATIMENTS SCOLAIRES à verser sur AC 2021	IV) Emprunts scolaires limités Régularisation AC 2019	IV) Emprunts scolaires limités Régularisation AC 2020	IV) Emprunts scolaires limités Montant pour AC 2021	IV) Emprunts scolaires limités Montant pour AC 2022	V) 50% de la 1772019 au 31/12/2019	VI) 80% de la 1772019 au 31/12/2019	VII) ACTP 2020 avec l'actp 2019 et 2020 PAR COMMUNE	VIII) ACTP à compter de 2021 par commune
ANDELOT EN MONTAGNE	19 944,00						7 032,00	7 032,00	7 032,00	0,00	34 594,00		26 576,00	26 576,00
ARSON	18 954,00										18 954,00		18 954,00	18 954,00
ASSURE ANSURETTE	-1 905,00												-1 905,00	-1 905,00
BIEF DES MAISONS	2 187,00												2 187,00	2 187,00
BIEF DU FOIRAG	3 092,00												3 092,00	3 092,00
BILLECUL	-341,00												-341,00	-341,00
BOURG DE SROD	4 944,00												4 944,00	4 944,00
BENSEAU	29 545,00												29 545,00	29 545,00
CERNEBAUD	-8 055,00												-8 055,00	-8 055,00
CHALEMÉS (LES)	-8 859,00												-8 859,00	-8 859,00
CHAMPAGNOLE	1 557 705,00						2 744,00	2 744,00	2 744,00		-6 560,00		1 557 705,00	1 557 705,00
CHARDIS	-9 324,00												-9 324,00	-9 324,00
CHARENXY	5 223,00												5 223,00	5 223,00
CHATELNEUF	-11 056,00												-11 056,00	-11 056,00
CHATELAIN	-20 115,00												-20 115,00	-20 115,00
CHATEL DES CROTENAY	-4 895,00								8 577,00	12 965,00			3 682,00	7 950,00
CIZE	-4 895,00													
CONTE	6 146,00												6 146,00	6 146,00
CRANS	-3 507,00												-3 507,00	-3 507,00
CROTENAY	-5 325,00												-5 325,00	-5 325,00
CLIVER	13 492,00												13 492,00	13 492,00
DOYE	3 773,00												3 773,00	3 773,00
ENTRE DEUX MONTS	-10 436,00												-10 436,00	-10 436,00
EQUEVILLEN	65 310,00												65 310,00	65 310,00
ESSERVAL - TARTRE	3 093,00												3 093,00	3 093,00
FAVERE (LA)	-970,00												-970,00	-970,00
FONCILLÉ BAS	7 225,00												7 225,00	7 225,00
FONCILLÉ HAUT	87 460,00												87 460,00	87 460,00
FRANÇOZ	348,00												348,00	348,00
GILLOIS	955,00												955,00	955,00
LATETTE (LA)	2 313,00												2 313,00	2 313,00
LE LARIBRET	-3 486,00												-3 486,00	-3 486,00
LE FRASNOIS	6 795,00												6 795,00	6 795,00
LE MOUTOUX	-2 165,00												-2 165,00	-2 165,00
LE PASQUIER	-3 127,00												-3 127,00	-3 127,00
LE VALDRIQUO	5 641,00												5 641,00	5 641,00
LENT	-3 784,00												-3 784,00	-3 784,00
LES NAINS	-1 733,00												-1 733,00	-1 733,00
LES PLANCHES EN MONTAGNE	-9 927,00												-9 927,00	-9 927,00
LONGCOCHON	794,00												794,00	794,00
LOULIE	-13 704,00												-13 704,00	-13 704,00
MARIGNY	16 917,00												16 917,00	16 917,00
MIEGES	3 291,00												3 291,00	3 291,00
MIGNOVILLARD	2 750,00												2 750,00	2 750,00
MONNET LA VILLE	2 574,00												2 574,00	2 574,00
MONT SUR MONNET	-13 841,00												-13 841,00	-13 841,00
MONTIGNY SUR LAIN	-31,00												-31,00	-31,00
MONTROD	-24 110,00												-24 110,00	-24 110,00
MOURMANS - CHARBONNY	5 427,00												5 427,00	5 427,00
NEY	81 258,00												81 258,00	81 258,00
NOZEROY	35 705,00												35 705,00	35 705,00
ONGLIERS	1 693,00												1 693,00	1 693,00
PILLENMOINE	-5 395,00												-5 395,00	-5 395,00
PLENSE	-208,00												-208,00	-208,00
PLENSETTE	-1 030,00												-1 030,00	-1 030,00
PONT DU NAVOY	23 408,00												23 408,00	23 408,00
RIX - TREBIEF	3 427,00												3 427,00	3 427,00
SAFFLOZ	5 602,00												5 602,00	5 602,00
SAPROS	4 219,00												4 219,00	4 219,00
SPROD	38 047,00												38 047,00	38 047,00
ST GERMAIN EN MONTAGNE	21 281,00												21 281,00	21 281,00
SUPT	-5 844,00												-5 844,00	-5 844,00
STAM	5 269,00												5 269,00	5 269,00
VALENPOULIERS	-3 863,00												-3 863,00	-3 863,00
VANNOT	15 192,00												15 192,00	15 192,00
VES EN MONTAGNE	-3 558,00												-3 558,00	-3 558,00
TOTAL	1 926 965,00		35 354	11 067,00							18 108,00		1 912 626,00	1 900 856,00

N° 2021.7.09

Objet :
Admissions en non valeur

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le comptable public du Service de Gestion Comptable de Poligny propose d'admettre en non-valeur divers produits sur les budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et ordures ménagères.

Concernant le budget annexe assainissement collectif il s'agit des créances suivantes :

Exercice 2017, GUILLOIT Damien pour un montant de 275.96 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2007 à 2009, GUILLEMIN Frédéric et JOLY Cécile pour un montant de 406.06 € qui fait suite à la décision du tribunal d'instance de Dole qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Concernant le budget annexe assainissement non collectif il s'agit des créances suivantes :

Exercice 2015 et 2016, PAUVELOT Maryline pour un montant de 188.40 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Concernant le budget annexe ordures ménagères il s'agit des créances suivantes :

Exercice 2017, GUILLOIT Damien pour un montant de 372.96 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2013, GRAND Joël pour un montant de 199.02 € qui fait suite à un jugement de liquidation judiciaire.

Exercice 2019, GIRALDO Giulio pour un montant de 279.97 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2012 et 2013, GUILLEMIN Angélique pour un montant de 84.89 € qui fait suite à la décision du tribunal d'instance de Pontarlier qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2017 et 2018, CIOCCOLLINI Leslie pour un montant de 171.51 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement du Jura qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Exercice 2018, AUGEN Mickael pour un montant de 110.14 € qui fait suite à la décision de la commission de surendettement de la Haute Savoie qui a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans redressement judiciaire.

Une fois prononcées, les admissions en non-valeur de ces créances donneront lieu à des mandats émis aux articles 6542 pour un montant de 682.02 € sur le budget annexe assainissement collectif, pour un montant de 188.40 € sur le budget annexe assainissement non collectif et pour un montant de 1 218.49 € pour le budget annexe ordures ménagères.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, sur proposition de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité de ces créances susvisées afin d'apurer le résultat de l'exercice,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.10A

Objet :
BUDGET GENERAL
DM n°2

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
16	1641	Rmbt capital prêts Chalet Haute Joux	-41 812,00	021		Virement de la section fonctionnement	-41 812,00
16	1641	Rmbt capital divers prêts	-30 289,00				
204	20422	Subvention équipement contrat DSP centre aquatique	87 285,00				
21	2111	Achat terrain et honoraires Maison de Santé	-87 285,00				
21	21351	Panneaux photovoltaïques et groupe électrogène Chalet d'accueil nordique pour électrifier les caisses	17 009,00	13	13178	Subvention Leader panneaux photovoltaïques et groupe électrogène Chalet d'accueil nordique	11 307,00
					1321	Participation DDFIP aux txx d'aménagement des bureaux du SDIF	10 381,00
041	2313	Intégration des études maison de santé	51 624,00	041	2031	Etudes maison santé pour intégration au 23	51 624,00
23	2313	Travaux crèche (portillon, sol amortissant)	66 054,00	13	1328	Subvention CAF/txx crèche	39 636,00
23	2313	Txx Ecole de Cize Ney pour classe supplémentaire	20 400,00	10	10222	FCTVA GS Cize Ney	3 300,00
				13	13241	Fonds concours GS Cize Ney	8 550,00
				040	280422	Amortissements	50 000,00
				021		Virement de la section fonctionnement	-50 000,00
			82 986,00			TOTAL	82 986,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
042	6811	Amortissements	50 000,00				
	023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00				
011	62875	Reversement 50 % subvention Région TDF	25 000,00				
011	627	Commission mbt anticipé des 2 prêts Chalet Ht Joux	41 812,00				
	023	Virement à la section d'investissement	-41 812,00				
014	7392221	FPIC	7 380,00				
	739211	Regul AC (Cize)	3 700,00				
65	65311	Indemnités élus	6 000,00				
012	64111	Salaires	-42 080,00				
			0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Virement de 41 812 € du compte 1641 au compte 627 pour financer les IRA. (le montant des IRA n'étant pas connu à la date du vote du BP)

Inscription des crédits pour le versement de la subvention forfaitaire pour l'aménagement des plages végétales. Diminution des crédits pour l'achat du terrain de la maison de santé car crédits inscrits au BP supérieurs à l'estimation en cours

Ouverture de crédits pour la pose de panneaux photovoltaïque (alimentation caisse) financée par une subvention Leader de 11 307 € et un virement de crédit du compte

Opération d'ordre budgétaire sans décalissement pour intégrer des frais d'études dans les travaux en cours (afin de récupérer le FCTVA)

Ouverture de crédit pour le reversement à la Ville de 50 % de la subv de la Région pour le Tour de France (délib du 20/12/2020) financé par un virement de crédit du compte 64111

Ouverture de crédits pour des travaux à la crèche financés par une subvention de la CAF pour 39 636 € et un virement de crédit du compte 1641

Ouverture de crédits pour les travaux au GS de Cize Ney financés par le FCTVA et fonds concours des communes et un virement de crédit du compte 1641

Complément de crédits pour les dotations aux amortissements

Ouverture de crédits pour compléter des prévisions insuffisantes aux chapitres 014 et 65

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du BUDGET GENERAL

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.7.10B

Objet :
Budget annexe ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
DM n°1

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emilie BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉLIBÉRATION 2021							
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	-50 000,00
				040	281532	Amortissement	50 000,00
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6288	Remboursement eaux pluviales	93 500,00	74	748	Subvention du Budget général (eaux pluviales)	93 500,00
022		Dépenses imprévues	-1 000,00				
65	6542	Admission en non valeur	1 000,00				
042	6811	amortissements	50 000,00				
023	023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00				
		TOTAL	93 500,00			TOTAL	93 500,00

Commentaires

Complément de crédits pour les dotations aux amortissements

Inscription de la subvention du budget général en recette de fonctionnement destinée à financer la participation du traitement des eaux pluviales à Veolia

Virement de crédits pour comptabiliser les admissions en non-valeur

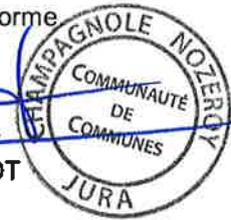
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Assainissement collectif.

Pour extrait conforme

Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.10C

Objet :
Budget annexe Ordures Ménagères
DM n°2

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARECHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
65	6542	Admission en non valeur	1 500,00				
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	-1 500,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Inscription des crédits pour les admissions en non valeur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du Budget annexe Ordures Ménagères

Pour extrait conforme.
 Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.10D

Objet :
Budget annexe ADS
DM n°1

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
20	2051	Licences nouveau logiciel dématérialisation ADS	14 000,00				
21	21838	Materiel Informatique	-7 000,00				
	2188	Divers	-7 000,00				
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitr	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6156	Maintenance, formation et installation nouveau logiciel	11 000,00	70	70875	Participation des communes CNJ	6 000,00
				74	74748	Participation des communes extérieures	5 000,00
		TOTAL	11 000,00			TOTAL	11 000,00

Commentaires

Inscription de crédits pour l'achat (14 000 €), et la formation, maintenance et installation d'un logiciel de dématérialisation (11 000 €)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ADS.

Pour extrait conforme.
 Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.7.10E

Objet :
 Budget annexe Abattoir
 DM n°1

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières	-100,00				
66	666	Perte de change	100,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits pour la perte de change

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Abattoir.

Pour extrait conforme.
 Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.7.10F

Objet :
 Budget annexe ZA Equevillon
 DM n°1

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECO, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	605	Travaux	15 000,00	70	7015	Vente de terrains	15 000,00
		TOTAL	15 000,00			TOTAL	15 000,00

Commentaires

Inscription de crédits supplémentaires pour la liaison douce

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ZA Equevillon.

Pour extrait conforme.

Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.7.10G

Objet :
 Budget annexe ZA Mignovillard
 DM n°1

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	61521	Entretien terrain	1 150,00	70	7015	Vente de terrain	1 150,00
		TOTAL	1 150,00			TOTAL	1 150,00

Commentaires

Inscription des crédits pour le nettoyage du bassin d'orage de la ZA Mignovillard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget annexe ZA Mignovillard.

Pour extrait conforme.

Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.7.11

Objet :
Contrat de prêt

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération en date du 15 avril 2021, la Communauté de communes a approuvé le contrat de réservation d'un bâtiment à usage commercial d'une surface de 1 125 m² avec la société KEYSTONE pour un montant HT de 2 475 000 €.

Conformément à la décision modificative n°1 du 8 Juillet 2021 concernant l'ouverture de crédit pour un montant de 2 475 000 €, il s'avère nécessaire de lancer un appel d'offre auprès des banques (d'un montant arrondi à 2 500 000 €) pour le financement de l'opération.

Par courriel en date du 13 septembre 2021, quatre banques (CRCA, CCM, BPFCA et CEBFC) ont été consultées pour une demande de financement de 2.5 millions. La remise des offres était fixée au lundi 20 septembre 2021 à 12h.

La BPFCA n'a pas transmis d'offre et celle du CRCA ne répondait pas à la demande.

Après examen des offres reçues, et après l'avis de la commission finances du 21 septembre dernier, il sera proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la CEBFC qui est la moins disante :

- Montant : 2.500.000 €
- Durée d'amortissement : 18 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles (36 788.35 €)
- Taux d'intérêt : 0,64 %
- Calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0,10 % soit 2.500 €
- Remboursement anticipé : absence d'indemnité de remboursement anticipé en cas de cession de tout ou partie des locaux aux locataires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition de la CEBFC dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.7.12

Objet :
**Fonds de concours aux communes
 dans le cadre de la DST RELANCE**

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 79
 Pouvoirs : 4
 Nombre de votants : 83
 Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
 Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECO, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Objet du projet</u>	<u>Montant total HT</u>	<u>Montant d'aide départementale attribué</u>	<u>Montant d'aide sollicité à la CC</u>	<u>Taux d'aide</u>	<u>DETR sollicitée</u>
Andelot en Montagne	Installation de 2 poteaux incendie rue des Creux et rue du Village du Bas	6 875 €	2 290 €	2 290 €	33%	-
Andelot en Montagne	Réhabilitation de la salle des pompes et de l'ancien lavoir situé rue de Lattre de Tassigny (menuiseries et façades)	14 541 €	4 845 €	4 845 €	33%	-
Arsure-Arsurette	Remplacement des luminaires de 37 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie) avec installation de 2 horloges astronomiques	17 434 €	5 815 €	5 815 €	33%	-

Bief des Maisons	Mise en place d'un dispositif d'aspiration sur le réservoir d'eau potable (travaux d'urgence - défense incendie)	7 801 €	2 600 €	2 600 €	33%	-
Billecul	Aménagement d'une aire de jeux	54 795 €	13 700 €	13 700 €	25%	x
Bourg de Sirod	Remplacement d'un coffret électrique d'éclairage public et installation de deux horloges astronomiques (économie d'énergie)	1 905 €	635 €	635 €	33%	-
Cerniébaud	Démolition et reconstruction du mur situé dans la cour de la mairie avec installation d'une barrière	9 434 €	3 145 €	3 145 €	33%	-
Champagnole	Réfection des locaux du Point d'Accueil Solidarité Alimentation de Champagnole (PASAC - Epicerie sociale)	19 273 €	6 425 €	6 425 €	33%	-
Champagnole	Installation d'une nouvelle serre sur le site des ateliers municipaux	62 098 €	20 700 €	20 700 €	33%	-
Champagnole	Aménagement des sentiers du parc de Belle-Frise	99 697 €	24 925 €	24 925 €	25%	-
Champagnole	Aménagement de plateformes forestières à Taravent	49 626 €	16 540 €	16 540 €	33%	-
Chapois	Remplacement des menuiseries extérieures (porte et fenêtre) du local technique sis rue de l'école et réparation de la zinguerie	5 277 €	1 760 €	1 760 €	33%	-
Charency	Remplacement des luminaires de 12 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie)	5 828 €	1 945 €	1 945 €	33%	-
Châtelneuf	Remise aux normes des systèmes d'assainissement autonome de trois bâtiments communaux (mairie, logement communal rue Abel Girardot et espace Syamour)	32 293 €	10 765 €	10 765 €	33%	-
Châtelneuf	Démolition de l'ancienne cabane de foot et renaturation environnementale et esthétique du site	26 561 €	8 645 €	8 645 €	33%	-
Chaux des Crotenay	Installation d'un point de chloration intermédiaire sur le réseau d'eau potable (réservoir alimentant le village)	6 121 €	2 040 €	2 040 €	33%	-
Crans	Extension des réseaux rue de la Gare et rue d'Alésia (viabilisation de parcelles)	18 422 €	6 140 €	6 140 €	33%	-
Crans	Aménagement du secrétariat de mairie (accessibilité PMR) et du local à archives	10 715 €	2 435 €	2 435 €	25%	x
Crans	Reprise de l'étanchéité de l'église (maçonnerie et tablettes de fenêtres) et réfection du portail d'accès au cimetière	17 774 €	3 970 €	3 970 €	25%	x

Crans	Rénovation des logements locatifs du bâtiment du Chalet - 2ème phase (sols du logement n°110 rue de la Ville et balustrade extérieure)	12 032 €	2 735 €	2 735 €	25%	x
Crotenay	Remplacement du système de télésurveillance du réseau, changement de vannes et renouvellement d'une canalisation d'eau potable	14 821 €	4 940 €	4 940 €	33%	-
Esserval Tartre	Réfection d'une partie des façades du bâtiment de la mairie et logements communaux	32 075 €	10 695 €	10 695 €	33%	x
Foncine-le-Haut	Changement de 5 portes d'entrée principale de bâtiments communaux (mairie et école primaire)	20 810 €	3 100 €	3 100 €	25%	-
Foncine-le-Haut	Réhabilitation du canal de l'Hérault (automatisation de la vanne de régulation, reprise du fossé et installation d'une grille de protection de la roue à aubes)	24 296 €	6 075 €	6 075 €	25%	-
Foncine-le-Haut	Réfection de la façade sud du bâtiment communal situé au 2 Grande Rue (logements communaux)	21 797 €	5 450 €	5 450 €	25%	x
Fraroz	Isolation extérieure de la façade Nord du bâtiment de la mairie et d'un logement communal	10 758 €	3 590 €	3 590 €	33%	-
Gillois	Aménagement d'un terrain de jeux (terrain de pétanque)	8 156 €	2 720 €	2 720 €	33%	-
Le Larderet	Amélioration du système de chauffage dans deux logements communaux (poêles à pellets)	11 803 €	3 935 €	3 935 €	33%	-
Le Latet	Réfection de la salle de réunion de la mairie (murs, plafond, menuiseries extérieures et électricité)	21 072 €	7 025 €	7 025 €	33%	-
Le Latet	Aménagement paysager de la place du village et création d'un espace de convivialité	11 335 €	3 780 €	3 780 €	33%	-
Le Moutoux	Réfection du chemin d'accès au four des Canadiens	14 117 €	3 530 €	3 530 €	25%	x
Le Vaudioux	Réfection d'un mur de soutènement rue du Pont et confortement des fondations et de la base d'un mur d'enceinte de la salle des fêtes en bordure du ruisseau de Pillemoine	18 890 €	4 725 €	4 725 €	25%	-
Les Chalesmes	Rénovation du logement communal situé dans le bâtiment de la mairie (porte d'entrée, parquet, sanitaires et cuisine)	7 611 €	2 540 €	2 540 €	33%	-

Les Planches en Montagne	Rénovation des bâtiments communaux (logements 14 et 17 route de Nozeroy, mairie, poids public et cimetière) - 4ème tranche (maçonnerie, toiture et menuiseries extérieures)	62 290 €	20 765 €	20 765 €	33%	-
Marigny	Réfection du logement communal de l'ancienne fromagerie situé au 4 rue des Crêts (sol et cuisine)	6 684 €	2 230 €	2 230 €	33%	-
Monnet la Ville	Réfection du hall d'entrée desservant le logement communal de l'ancienne école (murs et plafond)	6 759 €	1 690 €	1 690 €	25%	-
Monnet la Ville	Remplacement de l'ensemble des luminaires de l'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie), pose d'une horloge astronomique et installation de 2 nouvelles lampes chemin du Bachet	40 213 €	10 055 €	10 055 €	25%	-
Montrond	Réhabilitation de l'ancien local commercial Eva Jura et aménagement de logements communaux (électricité, sols, murs, plafonds et cuisines)	14 103 €	4 700 €	4 700 €	33%	-
Ney	Création de terrasses pour les deux logements localifs communaux	14 679 €	4 895 €	4 895 €	33%	x
Ney	Rénovation de la salle des fêtes "Le Briska" (cuisine, sanitaires et électricité)	32 651 €	10 755 €	10 755 €	33%	-
Ney	Reprise d'un poteau incendié rue des Forgerons	2 710 €	905 €	905 €	33%	-
Ney	Rénovation des cuisines des deux logements communaux situés 2 rue des Ecoles	9 981 €	3 325 €	3 325 €	33%	-
Ney	Installation d'une clôture le long du chemin piéton entre l'impasse du Vieux Lavoir et l'impasse du Petit Marais (réduction des nuisances sonores et visuelles)	9 120 €	3 040 €	3 040 €	33%	-
Nozeroy	Construction d'un ossuaire dans le cadre de la mise aux normes du cimetière	2 867 €	955 €	955 €	33%	-
Plénise	Installation de deux abris bus et d'un abri poubelles, dans le village et en bordure de route départementale, et mise en place de deux mâts d'éclairage public LED autonomes solaires	25 775 €	8 595 €	8 595 €	33%	-
Plénise	Divers travaux de maçonnerie et de menuiserie sur les bâtiments communaux (église, logements communaux de l'ancienne école, local communal de l'ancienne salle des pompes)	15 965 €	5 325 €	5 325 €	33%	-

Saffloz	Réhabilitation des bâtiments communaux et du petit patrimoine - Tranche n°3 - Cimetière, Maison de la Bascule, Maison Faivre et mairie	48 724 €	16 240 €	16 240 €	33%	-
Saint Germain en Montagne	Création d'un espace récréatif de plein air (aire de jeux, terrain multisports, terrain de pétanque)	61 748 €	15 440 €	15 440 €	25%	-
Sapois	Remplacement d'une conduite AEP située entre la place de la Mairie et la rue du Couvalou	15 841 €	5 280 €	5 280 €	33%	-
Sapois	Installation d'une porte palière isolante séparant l'espace public (bureaux de la mairie) des espaces privés (escalier menant aux logements communaux situés au-dessus de la mairie)	910 €	305 €	305 €	33%	-
Sirod	Remplacement des luminaires de 11 poteaux d'éclairage public (luminaires LED pour économie d'énergie), installation d'horloges astronomiques et divers équipements pour les illuminations de Noël	12 933 €	2 560 €	2 560 €	33%	-
SIVU de la Baroche	Installation d'un jardin du souvenir et aménagement des allées dans le cimetière intercommunal de Fraroz	6 899 €	2 300 €	2 300 €	33%	-
Supt	Réfection du pavage de la fontaine du Chalet, mise en place d'une clôture autour de l'ancien réservoir d'eau potable et remplacement de la croix de Mission rue du Planssus	13 817 €	4 605 €	4 605 €	33%	-
Supt	Installation d'un abribus au niveau de l'arrêt de Bas du Bois	5 833 €	1 945 €	1 945 €	33%	-
Valempoulières	Réalisation d'une allée en béton désactivé dans le cimetière communal	46 711 €	15 570 €	15 570 €	33%	-
Vers en Montagne	Rénovation intérieure de la salle des fêtes (murs et plafond)	5 425 €	1 810 €	1 810 €	33%	-
TOTAL		1 158 681 €	347 450 €	347 450 €		

Au total, 216 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 200 450 €.

Afin d'assurer la bonne gestion des paiements pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes, la procédure est la suivante :

- les communes doivent faire parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie,
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, ce dernier fait parvenir à la Communauté de communes le certificat de paiement avec le montant total versé (acompte et solde), ce qui lui permettra de verser à son tour le solde de la subvention intercommunale.

Ainsi, les communes présentent leur demande de paiement au Département uniquement. Les délais de paiement et transmission des éléments à l'intercommunalité devront être pris en compte pour le versement du solde de la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AJOURNE** le dossier de Crotenay qui fera l'objet d'un nouvel examen
- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets listés ci-dessus, pour un montant total de 347 450 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président

Clément PERNOT



The stamp is circular with the text 'CHAMPAGNOLE NOZERoy' at the top, 'COMMUNAUTE DE COMMUNES' in the center, and 'JURA' at the bottom. A blue signature is written over the stamp and the text 'Le Président' and 'Clément PERNOT'.

N° 2021.7.13

Objet :

Contrat Local de Santé

Appel à projet de la Mission

**Interministérielle de Lutte contre les
Drogues et Conduites Addictives**

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 79

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 83

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECCQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ

La Communauté de communes est engagée depuis octobre 2019 dans un Contrat Local de Santé, mutualisé avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et contractualisé entre l'ARS et les deux collectivités.

Au terme du diagnostic de territoire conduit auprès des professionnels de santé, acteurs socio et médico-sociaux plusieurs axes de travail sont pressentis pour le futur CLS :

Axe 1 Développer l'offre de soins sur le territoire

Axe 2 Développer la prévention et la promotion de la santé

Axe 3 Optimiser le parcours de soins des personnes en situation de vulnérabilité

Axe 4 Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous

Une feuille de route pour l'année 2021 a été présentée en COPIL le 27 janvier 2021 avec l'identification de certaines actions à mettre en œuvre comme, notamment, celles relevant de la prévention et de la promotion de la santé.

En effet, le diagnostic a mis en évidence un certain nombre de problématiques comme le phénomène d'addiction concernant différentes catégories de publics : enfants, adolescents, personnes handicapées, actifs et, pour différentes typologies d'addictions telles-que les écrans, les jeux d'argent et de hasard, l'alcool, les médicaments et l'usage de produits stupéfiants... La lutte contre les drogues et les conduites addictives est une problématique qui impacte toute la société.

Un appel à projet émanant de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) a été adressé aux communes et intercommunalités. La MILDECA a pour mission de susciter et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des acteurs publics ou privés, en accordant des soutiens financiers ainsi que méthodologiques.

Pour apporter des réponses aux différentes addictions repérées sur le territoire et dans le cadre du CLS, un dossier à la MILDECA a été déposé par la CCAPS en mars dernier. Ce dossier a retenu l'attention du MILDECA qui a donné son accord pour une mise en œuvre du programme d'action dès octobre 2021 et pour un montant de subvention accordée de 120.000 €.

3 actions seront développées sur les deux collectivités :

- Formation des personnels des structures d'accueil de la petite enfance (ALSH, RAM, Crèches) aux compétences psychosociales : développer, d'ici 2024, les comportements favorables à la santé des enfants et des parents dans toutes les structures d'accueil du territoire pour éviter les comportements à risques.
- Développer la connaissance des pathologies addictives auprès d'un réseau « d'acteurs relais » et renforcer le maillage territorial entre les acteurs de la prévention et du soin.
- Relayer les campagnes et dispositifs nationaux autour des problématiques d'addictions en travaillant plus particulièrement les actions en direction des entreprises et structures médico-sociales du territoire autour de l'arrêt du tabac dans le cadre du mois Sans Tabac.

Le coût total du programme s'établit comme suit :

Actions proposées	Coût total (sur 3 ans)	Subvention MILDECA sollicitée	Participation EPCI (CCAPS-CCCNJ)
1. Formations Compétences psychosociales des enfants et parents	73 345 €	66 010 €	7 335 €
2. Formation des acteurs relais dont présentation du guide de la MILDECA aux communes	27 500 €	24 750 €	2750€
3. Relayer les différents dispositifs et campagnes nationales sur le territoire du CLS / déployer/animer le dispositif « moi(s) sans tabac » sur les deux collectivités CCAPS et CCCNJ	18 500 €	16 100€	2 400€
4. Pilotage et évaluation du programme MILDECA	16 425	13 140 €	3 285 €
Total Programme d'actions sur 3 ans	135 770 €	120.000 €	15 770 €

Coût total à la charge des deux Communautés de communes sur une période de 3 ans : 15 770 €
soit **2.628 € par Communauté de communes et par an.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le programme d'actions sur la prévention et la promotion de la santé dans le cadre de l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura sur une période de 3 ans pour un montant de 2.628 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.7.14

Objet :
Soutien au dispositif Ecole – Cinéma
Attribution de subvention

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECO, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Afin de pérenniser la présence d'un cinéma sur notre territoire, et notamment son action en direction du public scolaire, la Communauté de communes est sollicitée chaque année par la SARL Les 3 Républiques pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € afin de participer au programme « école et cinéma ».

En contrepartie de cette subvention, le cinéma s'engage à ouvrir le dispositif à l'ensemble des écoles du territoire et à organiser des séances programmées dans le cadre de cette action, même lorsque le nombre d'enfants inscrits est peu important (une seule classe de 15 enfants par exemple).

Il s'engage également à apporter une réponse aux enseignants souhaitant une programmation spécifique en accompagnement de leur programme scolaire ou récréatif à certaines périodes de l'année, quel que soit le nombre de scolaires.

Par ailleurs, le cinéma garanti une tarification à hauteur de 3 € maximum par enfant, les accompagnants étant accueillis à titre gratuit. En accord avec la Communauté de communes, une part de 1 € par enfant restera à la charge du cinéma, baissant ainsi le tarif à un maximum de 2 €, voir à la gratuité en cas d'accord avec le distributeur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir le cinéma pour son action culturelle sur l'ensemble du Territoire, et après avis favorable de la commission culture et événementiel réunie le 16 septembre dernier, une subvention de 20 000 € au cinéma Les 3 Républiques, au titre de l'année scolaire 2020-2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Clément PERNOT
Clément PERNOT



N° 2021.7.15

Objet :
Cinéma les 3 Républiques
Avenant au bail

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Depuis la modification des statuts par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de soutien aux établissements de spectacles cinématographiques.

Cette compétence s'est traduite par l'acquisition de l'ensemble immobilier du cinéma de Champagnole appartenant à la Commune, par délibération en date du 18 décembre 2018. Au regard des travaux à réaliser pour l'amélioration de cet équipement, la cession a été opérée à l'euro symbolique.

Depuis, un programme d'investissement a été établi et porté par la SARL Les 3 Républiques pour un montant de 372.000 € HT avec le plan de financement suivant (approuvé par le Conseil communautaire le 30 septembre 2019) :

CNC (aide sélective).....	100.000 €
CNC (avance TSA).....	76.700 €
Région.....	30.800 €
Département.....	38.750 €
Communauté de communes.....	38.750 €
Autofinancement SARL.....	87.000 €

Pour la part d'autofinancement de 87.500 €, la Communauté de communes a donc versé une avance remboursable dont le remboursement annuel, d'un montant de 4.834 €, est prévu sur une durée de 18 ans. Par ailleurs, au regard des conditions de cession du bâtiment de la commune de Champagnole à la Communauté de communes, soit 1 € symbolique, la SARL est exonérée de loyer pendant la durée du remboursement de l'avance.

Les travaux étant terminés, il convient de modifier le bail commercial par avenant afin de mettre en œuvre l'exonération des loyers et le remboursement de l'avance remboursable à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 18 ans se terminant le 31 octobre 2039.

Par ailleurs, l'établissement ayant subi une fermeture administrative depuis mars 2020 et une réouverture avec une limitation de la jauge depuis mai 2021, il est également proposé d'annuler le loyer mensuel de 457,34 € TTC à compter du loyer de mars 2020 jusqu'au loyer d'octobre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au bail commercial avec la SARL Les 3 Républiques,
- **APPROUVE** l'exonération des loyers de mars 2020 à octobre 2021 et l'annulation des titres correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.7.16

Objet :
Fonds de concours
Travaux Groupe Scolaire de la
Combe d'AIN

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Dans le cadre du transfert de la compétence bâtiments scolaires, les dépenses d'investissement réalisées sur les bâtiments sont à la charge de la Communauté de communes. Concernant l'école de Monnet la Ville, des travaux de remplacement de menuiseries extérieures de la salle de motricité ont été réalisés. Ces travaux ont été faits par l'entreprise Travailot pour un montant de 9 659.22 € HT soit 11 591.06 € TTC.

Un devis pour la réfection de la façade de la salle de motricité a été validé. C'est l'entreprise Zeno-Schneider qui réalisera les travaux en 2022 pour un montant de 8 145 € HT soit 9 774 € TTC. Concernant ces travaux les fonds de concours seront appelés en 2022 quand ceux-ci seront terminés.

Conformément aux dispositions prévues dans les statuts, il est proposé d'approuver le financement suivant pour le versement du fonds de concours dû par les communes du groupe scolaire de la Combe d'Ain à la Communauté de communes pour les travaux de menuiserie réalisés en 2021.

Dépenses TTC	
Travaux	11 591.06 €
TOTAL	11 591.06 €

Recettes	
FCTVA (16.404 %)	1 901.40 €
Communes	4 844.83 €
Cté de communes	4 844.83 €
TOTAL	11 591.06 €

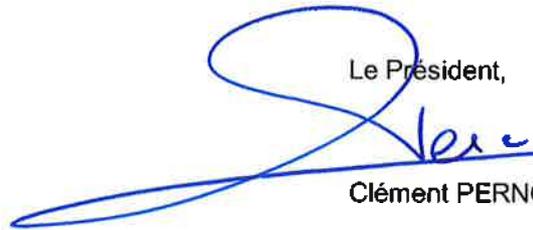
Communes	Habitants	Montant participation
Monnet la Ville	353	1 624.15 €
Montigny sur Ain	209	961.60 €
Pont du Navoy	280	1 288.27 €
Marigny	211	970.81 €
	1053	4 844.83 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement concernant les travaux de remplacement de menuiseries extérieures de la salle de motricité au groupe scolaire de la Combe d'Ain,
- **APPROUVE** la participation par fonds de concours des communes de Monnet la Ville, Montigny sur Ain, Pont du Navoy et Marigny qui sera titrée en une seule fois sur l'exercice 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Clément PERNOT



N° 2021.7.17

Objet :
Fonds de concours
Travaux Groupe Scolaire des
4 Communes

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Dans le cadre du transfert de la compétence bâtiments scolaires, les dépenses d'investissement réalisées sur les bâtiments sont à la charge de la Communauté de communes. Concernant l'école de Montrond, des travaux relatifs à l'installation des 4 moteurs des groupes pompes et le remplacement du circulateur pour la chaudière ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2021. L'entreprise CSTI a réalisé ces travaux pour un montant de 3 960.23 € HT soit 4 752.28 € TTC.

De plus, des travaux pour la pose d'un volet roulant au niveau de la maternelle ont été réalisés par l'entreprise Storeadoor pour un montant de 687.40 € HT soit 824.88 € TTC.

Le montant total de ces travaux s'élève donc à 4 647.63 € HT soit 5 577.16 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues dans les statuts, il est proposé d'approuver le financement suivant pour le versement du fonds de concours dû par la Communauté de communes aux communes de Montrond et Valempoulières.

	Nombre d'habitants	Participation de la commune	Fonds de concours versés aux Communes (50 % de la participation de la Commune)	Participation totale de la CCNJ
Montrond	507	2 351.65 €	1 175.82 €	1 674.45 €
Valempoulières	215	997.25 €	498.62 €	
Molain	108	500.93 €	1 298.74 €	
Besain	172	797.80 €		
TOTAL	1002	4 647.63 €	4 647.63 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement concernant les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2021 au Groupe Scolaire des 4 Communes à Montrond,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes pour les communes de Montrond et Valempoulières,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.7.18

Objet :

**Projet éolien de la Basse Joux
Avis du Conseil dans le cadre de
l'enquête publique**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 79
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021
Date d'affichage : 12 octobre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, M. Thierry CUBY suppléant, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Christian DRECCQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Guillaume FERREUX suppléant, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain TRIBUT suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Erwin LHOMME, Mme Anne-Lise MARTIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Marine LACROIX, M. Christophe DAMNON, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs :

Mme Chantal MARTIN donne pouvoir à M. Michel DOLE / M. Christophe DAMNON donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse DAVID / Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Marianne PROST, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Xavier RACLE

Enquête publique du 20 septembre au 22 octobre 2021

Dans le cadre de l'enquête publique, conformément à l'ancien article R.512-20 et au nouvel article R.181-38 du code de l'environnement, les collectivités territoriales intéressées par le projet sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête. Seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pourront être pris en considération, soit au plus tard le 6 novembre 2021.

Le projet concerne l'implantation d'un parc éolien de production d'électricité, livrée sur le réseau électrique national et de ses infrastructures connexes. Ces installations sont soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La société « Basse Joux EnR » (SIREN 852 409 242) a déposé le 25 juin 2019, complétée le 15 juillet 2019 et consolidé le 17 mars 2020, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture du Jura pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant six éoliennes et deux structures de livraison sur le territoire des communes d'Esserval-Tartre, Plénise et sur des parcelles relevant du domaine privé des communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise.

Cette demande intègre une demande d'autorisation de défricher les terrains concernés par le projet (surface de 19 250 m²).

Le parc éolien (6 éoliennes) de la Basse Joux est un projet à l'étude depuis 2016 sur les forêts communales d'Esserval-Tartre, Plénise, Mièges et Censeau.

Ce parc éolien serait le deuxième du département et permettrait de doubler la puissance installée.

En 2017, présentation et échanges en Conseils Municipaux autour de l'opportunité de développer un projet éolien.

En 2019, Opale Énergies Naturelles sollicite l'avis du public via une pré-enquête publique, il en ressort 19 avis :

- 53% d'avis positifs : dont 90% issus des communes ciblées
- 37% d'avis négatifs : dont 57% hors département et 28% en communes ciblées

Des études et expertises (environnementale, paysagère, technique, acoustique, vent, Milan Royal, ...) ont été menées parallèlement sur 2 à 3 ans et figurent intégralement dans le dossier d'enquête publique.

Ce dossier est consultable dans les 4 mairies et également sur le site de la Préfecture : www.jura.gouv.fr

rubrique : Accueil > Publications> Annonces & avis > Enquêtes publiques > autorisation environnementale > ICPE > Projet éolien Basse Joux -Esserval-Tartre/Plénise/Censeau/Mièges

Sont également adressés aux Conseillers communautaires les documents suivants :

- Note explicative de synthèse,
- Plaquette de présentation du projet.

Dans le cadre de l'enquête publique, conformément à l'ancien article R.512-20 et au nouvel article R.181-38 du code de l'environnement, les collectivités territoriales intéressées par le projet sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête. Cette demande a été formulée par courriel de la Préfecture le 21 septembre dernier.

Seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pourront être pris en considération.

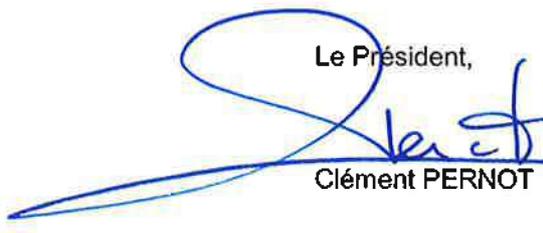
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

42 voix pour,
25 voix contre,
14 bulletins blancs.

- **EMET** un avis favorable à la demande de construction et d'exploitation d'un parc de 6 éoliennes ci-dessus exposée.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Clément PERNOT



23 novembre 2021



N° 2021.8.01

Objet :

Modification du tableau des effectifs

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Postes Instructeurs Autorisations Droit des Sols :

A compter du 1^{er} novembre 2021, deux agents du service ADS sont radiés des cadres de la collectivité suite à une démission et une mutation. Les postes sont donc actuellement vacants mais deux recrutements ont été réalisés et les postes seront prochainement pourvus comme suit :

Poste vacant	Poste modifié
1 poste catégorie C – TNC 80%	1 poste rédacteur cat. B – temps complet
1 poste catégorie B – temps complet	1 poste rédacteur cat. B – temps complet

Poste chef de service ADS

Le poste de chef de service ADS était jusqu'à présent créé sur un cadre d'emploi de technicien, donc catégorie B filière technique.

Il a été décidé, vu les responsabilités et la charge de travail qui incombent à ce poste, de le faire évoluer sur un cadre d'emploi d'Attaché et donc une catégorie A administrative.

Ainsi, le poste est modifié comme suit :

Poste actuel	Poste modifié
Technicien cat. B – temps complet	1 poste Attaché cat A – temps complet

Au vu de ces éléments, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura - ETAT DU PERSONNEL - NOVEMBRE 2021							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		19	2	21	4,12	12,9	17,02
Attaché hors classe	A	1		1	0,9		0,9
Attaché principal	A		1	1			
Attaché territorial	A	8 1		9	2	7	9
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	3 1		4		3,9	3,9
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	3	1	3		2	2
Adjoint administratif Ppal 2ème classe	C	1	1	2	0,22		0,22
FILIERE TECHNIQUE		7	4	11	3,92	5,37	9,29
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1		1	1
Technicien pal 1ère d	B	1		1	1		1
Technicien	B	1 2		2		2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	3	4	0,92	1,8	2,72
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0,57	1,57
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	5	2	7
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		34	6	40	14,04	20,27	34,31

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement de deux instructeurs ADS tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** la modification du poste de chef de service ADS telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.02

Objet :

Commission d'appel d'offres (CAO)

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Conditions de dépôt des listes

Suite au renouvellement du Conseil communautaire et conformément aux articles L 1414-2 à L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être constituée.

Pour rappel, cet organe collégial est notamment chargé de choisir l'attributaire d'un marché passé selon une procédure formalisée et de donner son avis sur tout projet de modification d'un marché attribué par la CAO entraînant une augmentation du montant global du marché supérieur à 5%.

VU les articles L 1414-2 à L.1414-4, L. 1411-5 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que Monsieur Clément PERNOT, Président de la Communauté de Communes Président de droit de la CAO,

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDERANT que l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes de cette commission,

Il est proposé au Conseil communautaire d'acter les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres telles que présentées ci-dessous :

- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

- les listes seront déposées auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes, durant une suspension du Conseil communautaire de quelques minutes et interviendra juste avant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour la constitution de la liste proposée par l'exécutif, les 5 titulaires sont les 5 Vice-présidents élus dans l'ordre du tableau et les 5 suppléants sont conseillers communautaires volontaires :

Titulaires :

- Rémi HUGON
- Guy SAILLARD
- Philippe WERMEILLE
- Monique VILLEMAGNE
- David DUSSOUILLEZ

Suppléants :

- Arnaud VUILLERMOZ
- Gilbert BLONDEAU
- Jean-Claude COMPAGNON
- David ALPY
- Gilles CICOLINI

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant qu'une seule liste été déposée, sont déclarés membres élus de la CAO :

Titulaires :

- Rémi HUGON
- Guy SAILLARD
- Philippe WERMEILLE
- Monique VILLEMAGNE
- David DUSSOUILLEZ

Suppléants :

- Arnaud VUILLERMOZ
- Gilbert BLONDEAU
- Jean-Claude COMPAGNON
- David ALPY
- Gilles CICOLINI

Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'attribuer les marchés publics passés en procédure formalisée.

Le Code de la Commande Publique 2019 ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres et fait désormais reposer sur les seuls articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'organisation de l'activité de la CAO.

En effet, certaines règles de fonctionnement, autrefois codifiées par le code des marchés publics, n'ont pas été reprises. Il appartient donc désormais à chaque acheteur de définir lui-même ses propres règles de fonctionnement, dans le respect des principes régissant le droit de la Commande publique et des élus (garantie d'une bonne information).

C'est l'intérêt d'un règlement intérieur de cette commission, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, de préciser ces règles, de leur conférer une base juridique opposable et de prévenir ainsi toute contestation quant à leur application. Ces règles de fonctionnement sont transcrites au sein de ce règlement intérieur, en annexe de la présente délibération, adopté par l'assemblée délibérante, qui arrête la composition et le rôle des membres de la CAO, les compétences de celle-ci ainsi que les règles de convocation, de quorum et de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres telles que précisées ci-dessus,
- **DECLARE** membres de la Commission d'Appel d'Offres les candidats titulaires et suppléants nommés ci-dessus,
- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.8.03

Objet :

ZI André Schwartzmann
Vente de terrain

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'entreprise SNTS KANGO, détenue par la holding Global Metal Works (conception et fabrication de produits finis et semi-finis métalliques) est domiciliée rue Victor Bérard à Champagnole. Elle est spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux (polissage et traitement de surface) et connaît un nouvel essor suite au renouvellement de son activité et la conquête de nouveaux marchés, dans le luxe notamment.

Dans le cadre du développement de son entreprise, SNTS Kango porte un projet de construction de nouveau site et déménagera dès lors de son emplacement actuel, zone plutôt dédiée à l'habitat ou au tertiaire et devenue vétuste.

Le projet porté est un projet d'ampleur en ce qu'il vise à la construction d'un bâtiment devant servir de vitrine au secteur du luxe notamment.

Pour implanter son nouveau bâtiment, la société souhaite faire l'acquisition d'une parcelle à Champagnole, dans la ZI André Schwartzmann.

La cession porterait sur le lot A découpé comme suit :

- Lot A (cadastré Section AX-53p ; AX-113p ; 276p et 256p) pour un total de 9 389 m²

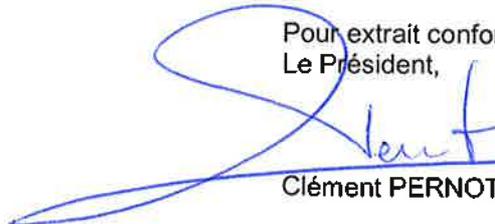
Dans son rapport en date du 8 novembre 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 10€ HT le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet (activité de production industrielle avec un nombre d'emplois en développement) :

- Le prix proposé à l'entreprise SNTS KANGO s'élève à 3.50 € HT le m², soit un montant total de 32.861,50€HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de ce terrain à l'entreprise SNTS KANGO, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 3.50 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.04

Objet :

Acquisition d'un bâtiment à la
Société KEYSTONE
Avenant au contrat de VEFA

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 15 avril 2021, la Communauté de communes a approuvé le contrat de réservation d'un bâtiment à usage commercial d'une surface de 1125 m² avec la société KEYSTONE pour un montant HT de 2 475 000 € (contrat de vente en l'état futur d'achèvement – VEFA).

Il avait été envisagé de diviser le bâtiment B en deux lots, l'un réservé à la Communauté de communes, l'autre à un commerce de bouche.

Pour rappel, les deux projets prévus étaient les suivants :

- le déplacement de la SAS Les Délices du Soleil, dont l'activité de primeur est actuellement située Rue Clémenceau,
- la création d'un point de vente de productions locales porté par la SCIC Comptoir Champagnolais des Viandes.

L'évolution des deux projets économiques a conduit à revoir l'organisation des activités à venir sur la zone commerciale, la SCIC Comptoir champagnolais des Viandes ayant mis son projet de côté.

En parallèle, M. ES SOUABNI, Les Délices du Soleil, a exprimé la volonté d'acquérir la totalité du bâtiment B pour assurer le développement pérenne et conséquent de son activité en enrichissant son offre et en la diversifiant.

Afin d'assurer à cette activité les conditions d'une réussite certaine, il convient de procéder à de nouveaux aménagements du bâtiment B pour que ce dernier puisse correspondre pleinement aux besoins de la société Les Délices du soleil.

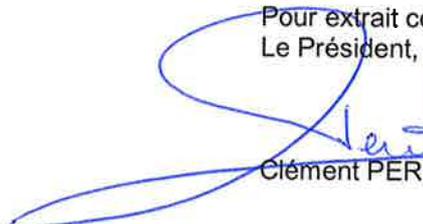
L'aménagement d'un quai pour l'arrivée de la marchandise, l'aménagement de locaux sociaux, celui d'un sas d'entrée pour limiter la consommation énergétique, etc. sont autant de travaux nécessaires et présentent un coût supplémentaire à ce qui avait été initialement prévu dans une configuration autre (deux lots distincts).

Cet aménagement représente un total de **375 352,97 € HT**.

Ce montant doit donc s'ajouter aux 2 475 000 € HT approuvés par délibération en date du 15 avril 2021 et nécessite un avenant au contrat de VEFA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des conditions d'achat du bâtiment B de la société KEYSTONE,
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant au contrat de réservation VEFA,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.05

Objet :

SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
Marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Géraud COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération du 16 décembre 2016, le Conseil avait approuvé l'acquisition d'un bâtiment situé rue René Cassin à Champagnole à la Régie Départementale des Transports du Jura (RDTJ). Cet achat a été réalisé dans l'objectif d'accompagner la transition commerciale de ce secteur. S'agissant d'une réserve foncière, l'acte notarié précise que la RDTJ, devenue depuis SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, reste locataire et qu'en cas de cession une solution équivalente d'implantation sera recherchée par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, par délibération du 24 septembre 2020, et le conseil d'administration de la SPL ont validé un protocole d'accord pour une construction puis cession sous forme de crédit-bail d'une parcelle et d'un bâtiment adéquat dans la ZA Bouvet à Champagnole.

Le coût du projet est estimé à 580 000 € HT (travaux, honoraires, forfait loyer et terrain viabilisé) avec un crédit-bail de 15 ans et un loyer mensuel de 3 500 € HT.

Suite aux décisions du Conseil communautaire, en collaboration avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté et le cabinet d'architecte ARCHIPLUS, la parcelle a été aménagée, il a été défini un cahier des charges et un permis de construire a été déposé le 26 mars 2021.

Le projet consiste à la réalisation d'un bâtiment d'une surface de 560 m² pouvant abriter 9 bus, un bureau, des sanitaires et un local de réunion/convivialité conforme au code du travail.

Le permis de construire a été accepté le 3 mai 2021 par le Maire de Champagnole.

Une consultation d'entreprises travaux a été lancée le 27 juillet 2021. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 9 septembre 2021 à 12h00 aux 12 lots proposés. 21 entreprises ont déposé au moins une offre dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 13 septembre 2021 à 16h00.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Le lot 5 Couverture étanchéité/Bardage Métallique et le lot 10 Menuiserie Bois sont restés infructueux par manque d'offres. Ces 2 lots ont fait l'objet d'une relance de consultation conformément aux règles des marchés publics.

Au vu des offres analysées et conformément à l'article 23 du règlement de consultation, il a été décidé que des négociations techniques et financières seraient menées avec l'ensemble des candidats du lot 11 Plomberie Chauffage VMC.

Le Conseil communautaire du 7 octobre 2021 a décidé

- De déclarer infructueux le lot 3,
- De reporter sa décision pour l'attribution des lots 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,
- De relancer une consultation pour les lots 3 et 5.

Le lot 3 CHARPENTE METALLIQUE et le lot 5 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE METALLIQUE ont donc fait l'objet d'une relance de consultation conformément aux règles des marchés publics. Les entreprises avaient jusqu'au mardi 2 novembre 12h00 pour une remettre une offre.

Après analyse et synthèse de l'ensemble des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché € HT	Options € HT ou Variantes € HT	Montant du Marché € HT avec option	Montant du Marché € TTC avec option
1	TERRASSEMENTS - VRD	BUGADA SAS	96 774,66 € Variante Terre végétale Gestion des eaux pluviale	96 774,66 € Variante Terre végétale Gestion des eaux pluviales	96 774,66 €	116 129,59 €
2	GROS OEUVRE	BUGADA SAS	72 222,72 €	2 746,12 € Nettoyage covid Option non retenue	72 222,72 €	86 667,26 €
3	CHARPENTE METALLIQUE	SAS 2F construction	69 500 €		69 500 €	83 400 €
4	DALLAGE	TECHNIQUES DE SOLS INDUSTRIELS	20 696,81 €		20 696,81 €	24 836,17 €
5	COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE METALLIQUE	SAS 2F construction	103 803,75 €		103 803,75 €	124 564,50 €
6	MENUISERIES ALUMINIUM	BAVOYSI	10 045,10 €	3 606,20 € Menuiseries complémentaires Garage Option retenue	13 651,30 €	16 381,56 €
7	SERRURERIE	BAVOYSI	29 110 €	2 250 € Numéro sur Garage Option non retenue	29 110 €	34 932 €
8	PLATERIE PEINTURE FAUX PLAFOND	REVERCHON	17 951 €		17 951 €	21 541,20 €
9	CARRELAGE FAIENCE	ETS SCHIAVONE	6 438,40 €		6 438,40 €	7 726,08 €
10	MENUISERIE BOIS	MALENFER	3 991 €		3 991 €	4 789,20 €
11	PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION VMC	CSTI	21 964,36 €		21 964,36 €	26 357,23 €

12	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	GRAPPE	33 441,36 €		33 441,36 €	40 129,63 €
		TOTAL	485 939,16 €	Option retenue 3 606,20 €	489 545,36 €	587 454,43 €

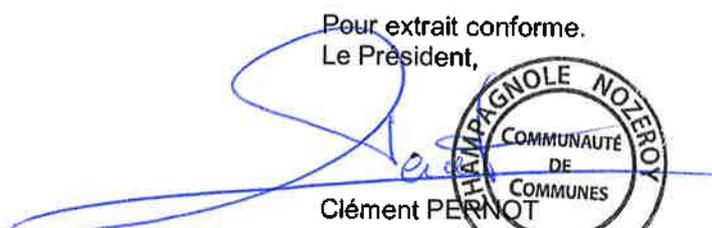
Afin de financer la dépense supplémentaire par rapport à l'estimation initiale, il a été proposé à la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté de modifier le projet de crédit-bail comme suit :

- durée de 15 ans maintenue avec un loyer mensuel de 4.000 € HT,
- ou - durée portée à 17 ans avec loyer mensuel maintenu à 3.500 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que l'avenant au crédit-bail,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,


Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

N° 2021.8.06

Objet :

Travaux rue d'Ain à Champagnole
Convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La commune de Champagnole a entrepris un réaménagement de la rue d'Ain, y compris le renouvellement des canalisations d'eau potable et de gestion des eaux pluviales urbaines. Les réseaux d'assainissement collectif nécessitant également une réhabilitation, l'ensemble de ces travaux seront réalisés en concomitance afin de faciliter leur réalisation.

Or la compétence assainissement collectif est sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

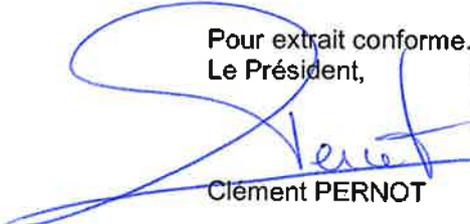
Dans un souci de bonne coordination des travaux de voirie et réseaux et de bonne gestion des crédits, il est proposé de conventionner entre la commune de Champagnole et la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura afin de déléguer le pouvoir de signature à la commune de Champagnole pour les marchés relatifs à ces travaux. Ces marchés, sous maîtrise d'ouvrage communale, seront signés par M. Le Maire de Champagnole.

Les travaux réseaux assainissement collectif sont estimés à environ 180 000 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention pour la signature des marchés par la commune de Champagnole,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,


Clément PERNOT



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

N° 2021.8.07

Objet :

Marché de prestation de service
pour les vidanges des installations
d'assainissement non collectif

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura propose un service de vidanges programmées pour les installations d'assainissement non collectif adhérentes. De ce fait, les usagers bénéficient de prix préférentiels dans le cas des vidanges programmées et des interventions d'urgence en cas de nécessité. Cette prestation est assurée par l'entreprise HUSSON ASSAINISSEMENTS jusqu'au 31 décembre 2021.

Le contrat arrivant à son terme, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a lancé un appel d'offre le 24 septembre 2021 pour un contrat de prestation sur l'ensemble du territoire, avec une date limite de réception des offres au 14 octobre 2021.

Le marché consiste en la réalisation des prestations de vidange des ouvrages de pré-traitement et traitement des filières d'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de Communes. Les deux types d'intervention (programmée et urgente) sont maintenues afin d'assurer en toutes circonstances le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif. La forme du marché est un marché à bon de commandes, pour la réalisation des prestations au fur et à mesure des demandes et selon les tarifs indiqués au Bordereau des Prix Unitaires.

Dans le cadre de cette consultation, trois dossiers ont été déposés dans les délais. Suite à l'analyse des offres, il est proposé au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise HUSSON ASSAINISSEMENTS se trouvant être la mieux-disante, pour une durée d'un an renouvelable deux fois (soit une durée maximale de 3 ans) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs du Bordereau des Prix Unitaires pour les différentes prestations du marché sont les suivants :

Bordereau des prix unitaires

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES, FOSSES TOUTES EAUX et FOSSE ETANCHE

Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage).
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien.
- le déplacement sur le site et les frais en découlant.
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant.
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires (dont 50 m de tuyau d'aspiration).
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations.
- la vidange de l'ouvrage, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- le nettoyage de l'ouvrage.
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane, à cassette ou indépendant).
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur).
- le transport et le dépotage des boues prélevées vers un site agréé (de préférence la STEP de Champagnole) et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage.
- l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des matières de vidange en deux exemplaires (un pour l'utilisateur et un pour le SPANC) avec lieu et date de dépotage.
- l'ouverture, le nettoyage et le pompage systématique du regard situé en aval (regard de répartition du filtre à sable ou des tranchées ; auget basculant ou rampe d'alimentation du filtre compact, etc...).

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
1 - Prestation de base + Volume à vidanger : 1000 litres	FORFAIT	90.00 €	190.00€
2 - Prestation de base + Volume à vidanger : 1500 litres	FORFAIT	100.00 €	190.00€
3 - Prestation de base + Volume à vidanger : 2000 litres	FORFAIT	110.00 €	190.00€
4 - Prestation de base + Volume à vidanger : 2500 litres	FORFAIT	130.00 €	220.00 €
5 - Prestation de base + Volume à vidanger : 3000 litres	FORFAIT	130.00 €	220.00 €
6 - Prestation de base + Volume à vidanger : 4000 litres	FORFAIT	140.00 €	240.00 €

SARL HUSSON ASSAINISSEMENTS
34 CHAMPAGNE
39218 ORGELES
☎ 03 84 24 50 00
husson.assainissements@gmail.com
Site : 14 bis rue 00 51

7 - Prestation de base + Volume à vidanger : 5000 litres	FORFAIT	160.00 €	250.00 €
8 - Prestation de base + Volume à vidanger > 5000 litres	Coût du m ³ supplémentaire	30.00 €	30.00 €

SARL HUSSON ASSAINISSEMENTS
34 CHAMPAGNE
39218 ORGELES
☎ 03 84 24 50 00
husson.assainissements@gmail.com
Site : 14 bis rue 00 51

VIDANGE DES BACS DEGRAISSEURS

Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- la vidange, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- le nettoyage de l'ouvrage
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de l'ouvrage (fourniture de l'eau par l'usager)
- le transport et le dépotage des graisses prélevées vers un site agréé (de préférence la STEP de Champagnole) et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des matières de vidange en deux exemplaires (un pour l'usager et un pour le SPANC)
- l'ouverture, le nettoyage et le pompage systématique du regard situé en aval (regard de répartition du filtre à sable ou des tranchées ; auget basculant ou rampe d'alimentation du filtre compact, etc...).

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
9 - Volume à vidanger : 200 litres	FORFAIT	60.00 €	150.00 €
10 - Volume à vidanger : 500 litres	FORFAIT	90.00 €	190.00 €
11 - Volume à vidanger : 1000 litres	FORFAIT	90.00 €	190.00 €

VIDANGE DES MICRO-STATIONS ET POSTE DE RELEVAGE

Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

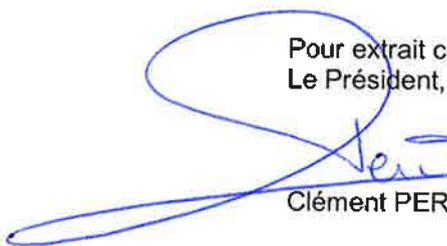
- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- la vidange de l'ouvrage, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre si il existe ; le nettoyage du coude plongeant, des éléments électromécaniques , et de la pompe immergée si ils sont présents
- le démarrage de la mise en eau de la micro-station (fourniture de l'eau par l'usager)
- le transport et le dépotage des boues prélevées vers un site agréé agréé (de préférence la STEP de Champagnole) et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des matières de vidange en deux exemplaires (un pour l'usager et un pour le SPANC)

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
12 - Vidange des micro-stations d'épuration	FORFAIT au m ³	50.00 €	80.00 €
13 - Vidange des postes de relevages	FORFAIT au m ³	50.00 €	80.00 €
AUTRES PRESTATIONS : Comprenant le déplacement, l'installation, le stationnement provisoire sur domaine public et ses frais en découlant, les fournitures et énergies nécessaires.			
Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
14 - Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, ...)	FORFAIT	40.00 €	80.00 €
15 - Hydro-curage sous pression des canalisations/draines d'épandage avec aspiration. Coût au mètre linéaire.	Forfait au mètre linéaire	0.20 €	0.40 €
16- Nettoyage du pré-filtre (filtre décolloïdeur) sans intervention de vidange	FORFAIT	60.00 €	120.00 €
17 - Coût unitaire pour un accès aux ouvrages > 50 m	Par tranche de 10 m	2.00 €	2.00 €
18 - Plus-value forfaitaire pour accès difficile, voirie enneigée, impossible en camion hydro-cureur classique	FORFAIT	0 €	0 €
19 - Inspection TV ou coloration ou fumigation, pour un dispositif individuel (soit une demi-journée tout compris maximum) y compris rapport écrit en 2 ex dont un PDF.	FORFAIT	400.00 €	800.00 €

SARL HUSSON ASSAINISSEMENTS
 10270 ORDELET
 03 84 24 60 11
 husson-assainissements.com
 04 82 20 20 21

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise HUSSON ASSAINISSEMENTS, pour un contrat de prestations concernant les vidanges des installations d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'entreprise pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
 Le Président,

 Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

N° 2021.8.08

Objet :

**Durée des amortissements pour les
budgets en M57**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans sa séance du 21 Décembre 2020, le Conseil communautaire avait approuvé le mode de gestion des immobilisations et la durée d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les budgets relevant de la norme M57.

Il convient de compléter la liste des comptes à amortir et leur durée.

- **Compte 21321** – durée pour les achats de bâtiments qui seront liés à un crédit-bail, la durée d'amortissement sera égale à la durée de ce crédit-bail.
- **Compte 21321** - durée pour les autres achats de bâtiments, il conviendra de fixer la durée en fonction du type de bâtiment, comprise entre 15 ans et 30 ans
- **Compte 2041412** – Bâtiments et installation (DST relance) durée comprise entre 20 et 30 ans

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les durées d'amortissement des comptes telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.09A

Objet :
 Budget Général
 Décision Modificative N°3

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 69
 Pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 71
 Date de la convocation : 17 novembre 2021
 Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUJNET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
13	13241	DST Relance	-1 200 000,00				
20	2041412	DST Relance	1 200 000,00				
	2041412	DST relance	200 000,00	16	1641	Emprunt complémentaire DST relance	200 000,00
		TOTAL	200 000,00			TOTAL	200 000,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
67	673	exercice antérieur	3 900,00				
012	64132	sup familial de traitement	-3 900,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

DST Relance : il convient de transférer les crédits prévus au BP 2021 du compte 13241 au compte 2041412, car ces dépenses sont amortissables. Et inscription de crédits supplémentaires équilibrés par un emprunt.

Inscription de crédits au compte 673 pour l'annulation des loyers du Cinéma de mars à décembre 2020 délibéré au conseil du 7 octobre 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°3 du BUDGET GENERAL

Pour extrait conforme
 Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.8.09B

Objet :
 Budget annexe ADS
 Décision Modificative N°2

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 69
 Pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 71
 Date de la convocation : 17 novembre 2021
 Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Géraud COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
20	2051	Logiciel dématérialisation ADS	9 500,00	13	13461	Subvention DETR logiciel ADS	16 000,00
21	21838	Photocopieur	6 500,00				
			16 000,00			TOTAL	16 000,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires :

Inscription de crédits pour l'achat d'un photocopieur
 Inscription de crédits pour l'achat du logiciel de dématérialisation et de la subvention Etat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du BUDGET annexe ADS

Pour extrait conforme
 Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.09C

Objet :
 Budget annexe CENTRE
 AUTISTES
 Décision Modificative N°1

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 69
 Pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 71
 Date de la convocation : 17 novembre 2021
 Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOLET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	63512	Taxes foncières	96,00				
65	65888	Reversement au budget général	-96,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaire :

Diminution du reversement au Budget Général

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du BUDGET annexe CENTRE AUTISTES.

Pour extrait conforme
 Le Président,
 Clément PERNOT



N° 2021.8.09D

Objet :

Budget annexe ZA Mignovillard
 Décision Modificative N°2

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 69
 Pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 71
 Date de la convocation : 17 novembre 2021
 Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	605	Bornage division parcelles facture Colin	1 600,00	70	7015	Vente de terrains	1 600,00
		TOTAL	1 600,00			TOTAL	1 600,00

Commentaire :

Inscription des crédits pour le bornage et division de parcelles sur la ZA Mignovillard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du BUDGET annexe ZA MIGNOVILLARD.

Pour extrait conforme
 Le Président,

Clément PERNOT



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

N° 2021.8.10A

Objet :

BUDGET GENERAL

Contrat de prêt pour le financement
de la DST Relance

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

A ce jour, 249 dossiers ont bénéficié de l'aide de la communauté de communes pour un montant total de 1 403 665€. Afin de financer cette opération il convient de contracter un emprunt.

Par courriel en date du 28 octobre, une consultation a été faite auprès de 5 établissements bancaires (CRCA, CCM, CEFC, BPFCA, SG) pour une demande de financement de 1.400.000 €. La remise des offres était fixée au 10 novembre 2021 à 12h. Quatre banques ont transmis une offre, la Société générale n'a pas transmis de réponse.

Après analyse des offres, et après avis de la commission finances du 22 Novembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la BPFCA :

- Montant : 1.400.000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Taux d'intérêt : 0.73 %
- Amortissement constant du capital
- Frais de dossier : 900 €
- Remboursement anticipé : Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec préavis de 30 jours ouvrés et paiement d'une indemnité actuarielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par BPFCA et exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la BPFCA selon les conditions précisées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

N° 2021.8.10B

Objet :

BUDGET GENERAL

Contrat de prêt pour l'achat de bureaux pour l'installation du SDIF

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,
Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération en date du 12 Novembre 2020, la Communauté de communes a approuvé l'acquisition de bureaux au Centre de Gestion pour l'installation du Service des Impôts Fonciers (SDIF). Suite à cette acquisition, des travaux d'aménagement des bureaux ont été nécessaires.

Le montant global (achat + travaux) s'élève à 525.126,70 € HT soit 630.152,07 € TTC. De ce montant il convient de déduire les recettes qui s'y rattachent (FCTVA, subvention DETR et remboursement DDFIP sur les travaux de d'électricité et de réseau informatique) pour un montant total de 237.430 €.

Ainsi le montant final du projet s'élève à 392 722.04 € et pour le financer il nécessaire de recourir à l'emprunt.

Par courriel en date du 28 octobre, une consultation a été faite auprès de 5 établissements bancaires (CRCA, CCM, CEFC, BPFCA, SG) pour une demande de financement de 400.000€. La remise des offres était fixée au 10 novembre 2021 à 12h. Quatre banques ont transmis une offre, la Société générale n'a pas transmis de réponse.

Après analyse des offres, et après avis de la commission finances du 22 Novembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition du Crédit Mutuel :

- Montant : 400.000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux d'intérêt fixe : 0.65 %
- Calcul des intérêts : 365/365
- Frais de dossier : 400 €
- Remboursement anticipé : Remboursement anticipé possible sans préavis et à tout moment, avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par le Crédit Mutuel et exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec le Crédit Mutuel selon les conditions précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.8.10C

Objet :

BUDGET GENERAL

Contrat de prêt pour le financement
de la Maison de Santé

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le projet de maison de santé est entré dans sa phase opérationnelle suite à l'approbation des marchés de travaux par les Conseils communautaires des 3 juin et 8 juillet derniers.

A ce jour, les dépenses totales peuvent être estimées à 2.100.000 € HT. Les aides déjà notifiées s'élèvent à 695.000€ (DETR et Département) et des demandes de subventions sont en cours d'instruction auprès de l'Europe (LEADER) et de la Région (montant espéré de 600.000 € pour ces deux partenaires financiers). Ces subventions n'étant pas notifiées, le besoin de financement sur l'exercice comptable 2021 s'élève donc à 1.400.000 €.

Un contrat de prêt avec une phase de mobilisation et une phase de consolidation est donc en cours d'étude. Après analyse des offres, et après avis de la commission finances du 22 Novembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la proposition de la BPFCA :

- Montant : 1.400.000 € avec réduction du nominal à 1.000.000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Amortissement constant du capital
- Taux d'intérêt fixe : 0.76 %
- Calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 900 €
- Remboursement anticipé : Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec préavis de 30 jours ouvrés et paiement d'une indemnité actuarielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la BPFCA et exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la BPFCA selon les conditions précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.11

Objet :

Renouvellement de l'adhésion à
l'association « Les Chemins
Clunisiens »

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Géraud COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENET, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Monique VILLEMAGNE

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2018, avait adhéré à l'association « les Chemins Clunisiens ». Cette association est chargée de la mise en place d'un projet de grande itinérance sur des itinéraires inscrits au PDIPR de notre territoire, qui s'inscrit dans le réseau ses sites clunisiens, reconnu « Grand Itinéraire Culturel » par le Conseil d'Europe.

Suite à un appel à cotisation 2021 de la part de l'association pour le même montant que les années précédentes soit 1.060 €, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association « Les Chemins Clunisiens » pour un montant de 1.060€ annuel à compter de 2021 (montant tenant compte du nombre d'habitants du territoire et du kilométrage traversé par l'itinéraire).

Dans le cadre du suivi du projet, il est convenu de désigner les représentants de la collectivité au sein de l'association :

- représentant titulaire : Monsieur Clément Pernet, Président de la Communauté de communes
- représentant suppléant : Madame Monique Villemagne, Vice-présidente Tourisme

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à l'association « Les Chemins Clunisiens » pour une cotisation annuelle de 1 060€ à compter de 2021,
- **APPROUVE** la désignation de M. Clément Pernet, titulaire, et Mme Monique Villemagne, suppléante, pour représenter la collectivité au sein de l'association,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président

Clément PERNOT



N° 2021.8.12

Objet :

Aménagement du site de
la Source de l'Ain
Avenants aux marchés de travaux

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARECHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Monique VILLEMAGNE

Concernant l'aménagement du site de la source de l'Ain, quelques adaptations en termes de travaux sont nécessaires pour les lots 2 et 4 à savoir :

Pour le lot 2 : Serrurerie et Clôture

Suite à la demande pressante du riverain habitant aux abords de la centrale hydroélectrique de ne pas faire passer le sentier dans sa propriété, une solution alternative a été recherchée. Pour concilier les contraintes imposées par le propriétaire et la cohérence du projet, un nouveau cheminement à proximité a été trouvé sur la propriété forestière de la commune de Nozeroy, en accord avec l'ONF. Il nécessite la réalisation d'un ponceau supplémentaire de 7 m pour franchir une zone fréquemment inondée par le ruissellement naturel.

- Cet aménagement complémentaire est d'un montant de 4.556 € HT soit 5.467,20€ TTC.

Pour le lot 4 : passerelles métalliques

Passerelle sur rivière de l'Ain (passerelle D2) :

Suite au lever topographique précis de l'emplacement de la passerelle D2, et après examen des épures, il a été décidé d'adapter la sortie rive droite. Pour éviter les marches de rattrapage du sol (qui obligerait à descendre puis à remonter), il est proposé de supprimer les escaliers et de les remplacer par un prolongement de 10 m de la passerelle suspendue, comprenant études (dimensionnement et plans), fournitures, fabrication et pose de l'ensemble, y compris fondations spéciales et massifs BA.

- Cet allongement entraine un surcoût de 24.450,00 € HT soit 29.340 € TTC

Passerelle sur rivière de la Serpentine (passerelle D1) :

Une simplification de la passerelle D1, avec la suppression des portiques et des escaliers d'accès, comprenant études complémentaires et moins-values de fabrication et pose, a entraîné une moins-value de 13.850,00 € HT soit 16.620 € TTC.

- L'entreprise propose de faire une remise commerciale sur l'ensemble de 600€ HT soit 720€ TTC.

Le montant total tenant compte des plus et des moins de l'avenant du lot 4 est d'un montant de 10.000 € HT soit 12.000 € TTC.

Lots	Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant du marché HT	Avenant +	Avenant -	Montant du marché définitif HT
02	SERRURERIE / CLOTURE	ROC AMENAGEMENT	85 220,00 €	4 556,00€		89 776,00€
04	PASSERELLES METALLIQUES	ROC AMENAGEMENT	290 000,00 €	24 450,00€	14 450,00€	300 000,00€

Pour mémoire :

Par délibération du 1^{er} octobre 2018, un bureau d'étude d'aménagement et paysager « Atelier du Triangle », a été retenu pour étudier un nouvel aménagement du site de la source de l'Ain.

Par délibération du 18 décembre 2019, un projet final ambitieux mais réaliste estimé à un montant total prévisionnel de 580 000€ HT (travaux et frais étude) a été validé à savoir :

- ✓ création d'un parking de 20 à 30 places sur la commune de Conte en complément du parking existant au Moulin du Saut, au Nord du site (commune de Nozeroy),
- ✓ réalisation d'un parcours en boucle courte en traversant les rivières de l'Ain et de la Serpentine, moyennant la création de deux passerelles dont l'une de type pont himalayen,
- ✓ réalisation d'un belvédère surplombant la source de l'Ain et sécurisation du haut du sentier entre le Moulin du Saut et la source de l'Ain,
- ✓ réalisation d'une extension du belvédère existant du Saut des Maillys,
- ✓ panneaux d'accueil, de signalétique et d'interprétation du site,
- ✓ barrières amovibles permettant de limiter l'accès des véhicules à l'intérieur du site lors de certaines périodes de l'année (estivales).

Par délibération du 24 septembre 2020 concernant les lots 02, 03, 04, 05 et par délibération du 11 mars 2021 concernant le lot 1, le marché de travaux initial a été attribué selon le tableau présenté ci-dessous. En tenant compte des avenants, le montant du marché final est comme suit :

Lots	Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant du marché initial HT	Montant du marché initial TTC	Avenant HT	Montant du marché final HT
01	VRD/SOLS, PLANTATIONS ET EQUIPEMENTS	Groupement JURAMENAGEMENT BENETRUY TP	137 773,50 €	165 328,20 €		137 773,50 €
02	SERRURERIE/ CLOTURE	ROC AMENAGEMENT	85 220,00 €	102 264,00 €	+ 4 556,00 €	89 776,00 €
03	ELAGAGE	JURAMENAGEMENT	14 450,00 €	17 340,00 €		14 450,00 €
04	PASSERELLES METALLIQUES	ROC AMENAGEMENT	290 000,00 €	348 000,00 €	+ 10 000,00 €	300 000,00 €
05	INTERPRÉTATION REALISATION SUPPORTS	CPIE DU HAUT DOUBS	13 300,98 €	13 862,78 €		13 300,98 €
		TOTAL	540 744,48 €	646 794,98 €	+ 14 556,00 €	555 300,48 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant concernant le lot 2 pour un montant de 4 556,00 € HT soit 5 467,20 € TTC. Le nouveau montant du marché lot 2 s'élève donc à 89 776,00 € HT, soit 107 731,20 € TTC
- **APPROUVE** l'avenant concernant le lot 4 pour un montant de 10 000,00 € HT, soit 12 000 € TTC. Le nouveau montant du marché lot 4 s'élève donc à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants avec l'entreprise concernée.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.8.13

Objet :

Terre d'Émeraude Communauté (TEC)
Création d'une Société Publique Locale

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Clément PERNOT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté (TEC) est issue de la fusion des Communautés de communes du Pays des Lacs, de la région d'Orgelet, de la Petite Montagne et de Jura Sud.

Par courrier en date du 8 septembre 2021, le Président de TEC fait part de la volonté du territoire de faire évoluer notamment son Office de Tourisme vers une nouvelle structure type Société Publique Locale (SPL) au 1^{er} janvier 2022.

Il existe des sites touristiques communs d'intérêts majeurs pouvant conduire à des actions de partenariat, notamment en termes de promotion et de communication : sur le haut des cascades du Hérisson dans le cadre de l'OGS (Opération Grand Site), sur le lac de Chalain ou sur les circuits de randonnées PDIPR. C'est pourquoi les deux territoires communautaires voisins (la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et la Communauté de communes La Grandvallièrre) sont sollicités pour être associés en qualité d'actionnaires de la Société Publique Locale «Terre d'Émeraude Tourisme », selon le tableau suivant.

Actionnaires	Capital social		Conseil d'administration
	Montant (€)	%	Nombre de sièges
Terre d'Émeraude Communauté	99 800€	99,8%	8
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	100€	0,1%	1
Communauté de communes La Grandvallièrre	100€	0,1%	
TOTAL	100 000€	100%	9

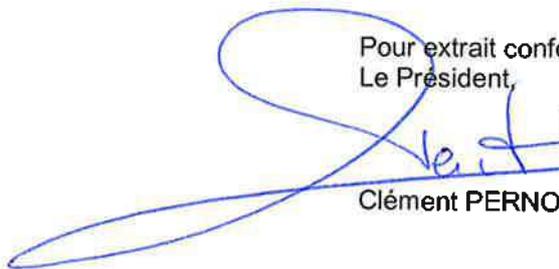
Il convient donc d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes et les statuts constitutifs de la SPL avec notamment les éléments suivants :

- la dénomination de la SPL « Terre d'Emeraude Tourisme »,
- le siège social est fixé à Clairvaux les Lacs (39130), 12 rue Saint-Roch,
- un capital social fixé à la somme de cent mille euros (100.000 euros), dans les conditions définies par les statuts,
- un conseil d'administration composé de 9 membres, réparti selon le tableau ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy à la SPL Terre d'Emeraude Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,



Clément PERNOT



N° 2021.8.14

Objet :

Fonds de concours aux communes
 dans le cadre de la DST Relance

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 69
 Pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 71
 Date de la convocation : 17 novembre 2021
 Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Géraud COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : David DUSSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

Maitre d'Ouvrage	Objet des travaux	Montant projet HT	Montant aide départementale attribué	Montant d'aide sollicité à la CC	Taux d'aide proposé	DETR sollicitée
ARDON	Déplacement des compteurs d'eau à l'extérieur des habitations (secteur de Gratteroche)	23 296 €	7 765 €	7 765 €	33	non sollicitée
ARDON	Remplacement des luminaires de 12 poteaux d'éclairage public rue du Moulin (luminaires LED avec abaisseurs pour économie d'énergie)	4 094 €	1 365 €	1 365 €	33	non sollicitée
ARDON	Isolation par l'extérieur et changement du système de chauffage salle des associations	36 395 €	12 130 €	12 130 €	33	non sollicitée

BOURG-DE-SIROD	Installation de palissades brise-vues au niveau des conteneurs de collecte des ordures ménagères (amélioration de la qualité paysagère en entrée de village)	1 680 €	555 €	555 €	33	non sollicitée
CHAPOIS	Sécurisation des abords de la rivière côté nord et de l'accès PMR à la mairie, réfection chemins ruraux des Melleries et des Prés Chevassus	25 206 €	8 400 €	8 400 €	33	non sollicitée
CHÂTELNEUF	Réfection barrières de protection rapprochée des captages de la source de la Dame et du puits du Chardon	8 620 €	2 875 €	2 875 €	33	non sollicitée
CHÂTELNEUF	Mise en place d'une barrière de protection au niveau du site de l'ancienne décharge de Fougemaille (protection du ruisseau)	4 425 €	1 475 €	1 475 €	33	non sollicitée
CIZE	Réhabilitation bâtiment de la mairie : rénovation mur de soutènement mitoyen et pose tablettes de fenêtres logements communaux	6 048 €	2 015 €	2 015 €	33	non sollicitée
CIZE	Réhabilitation du bâtiment de la mairie : aménagement de la terrasse du logement communal n°1	4 773 €	1 590 €	1 590 €	33	non sollicitée
EQUEVILLON	Aménagement parking de l'Espace Culturel et Convivial (2ème tranche): mise en place barrières de protection le long de la rue des Grandes Hayes et barrière d'accès	2 703 €	675 €	675 €	25	sollicitée
LE VAUDIOUX	Remplacement de la chaudière fonctionnant au fuel par un système de chauffage à granulés de bois dans le bâtiment de la mairie	54 338 €	11 710 €	11 710 €	23	sollicitée
LENT	Rénovation de l'escalier menant au grenier de la mairie (accès aux cloches et à l'horloge) et amélioration de l'accès PMR extérieur situé à l'arrière du bâtiment	10 741 €	3 580 €	3 580 €	33	non sollicitée
LES NANS	Installation d'une pompe solaire et reprise de l'étanchéité des pierres au niveau de la fontaine du village et rénovation des deux calvaires situés route de Chapois et direction Source Grotte des Ours	5 643 €	1 880 €	1 880 €	33	non sollicitée
MONNET-LA-VILLE	Création d'un logement communal au 1er étage du bâtiment mairie	93 974 €	23 495 €	23 495 €	25	sollicitée
MONNET-LA-VILLE	Remplacement chaudière fioul du logement communal de l'ancienne école et de la salle de rencontre louée à la paroisse de la Combe d'Ain par une pompe à chaleur	17 747 €	4 435 €	4 435 €	25	sollicitée
NEY	Réfection façades et bardages extérieurs salle des fêtes du Briska, du garage communal et du préau et remplacement de deux portes	33 555 €	11 185 €	11 185 €	33	non sollicitée
SYAM	Isolation des combles du bâtiment "mairie-logements communaux" et rénovation du chauffage de la partie "mairie"	7 696 €	2 565 €	2 565 €	33	non sollicitée
VALEMPOULIERES	Eglise : Réfection du clocher (croix, gouttières et poinçon) et de l'horloge (aiguilles et mécanisme)	50 238 €	16 745 €	16 745 €	33	non sollicitée
VALEMPOULIERES	Construction d'un mur de soutènement en limite de propriété attenant au cimetière	45 638 €	15 215 €	15 215 €	33	non sollicitée

VALEMPOULIERES	Remplacement des menuiseries extérieures de la salle multi activités "Henri Duboz"	20 675 €	6 895 €	6 895 €	33	non sollicitée
VALEMPOULIERES	Construction d'un bâtiment communal destiné au stockage de divers matériels et matériaux	46 092 €	15 365 €	15 365 €	33	non sollicitée
VERS-EN-MONTAGNE	Création 3 logements communaux dans l'ancien presbytère	73 842 €	24 615 €	24 615 €	33	non sollicitée
VERS-EN-MONTAGNE	Rénovation intérieure de la salle des fêtes (isolation phonique d'un mur mitoyen)	2 736 €	910 €	910 €	33	non sollicitée
ARSURE-ARSURETTE	Mise aux normes électriques des équipements de cuisine du Chalet des Arches et sécurisation des menuiseries extérieures (films et rideaux occultants)	17 381 €	4 810 €	4 810 €	33	non sollicitée
BIEF-DES-MAISONS	Déplacement de l'ancienne fontaine en pierre à l'entrée du village route de Gillois et réfection de la murette située à l'entrée de la mairie	9 520 €	3 175 €	3 175 €	33	non sollicitée
CENSEAU	Extension du réseau d'eau pour le raccordement d'une construction artisanale	12 950 €	4 315 €	4 315 €	33	non sollicitée
CERNIEBAUD	Remise en état du chemin forestier des Sappetets (utilisé en hiver pour la pratique du ski de fond)	3 990 €	1 330 €	1 330 €	33	non sollicitée
LA LATETTE	Reprise de l'enduit d'étanchéité du réservoir d'eau potable	4 832 €	1 610 €	1 610 €	33	non sollicitée
LES PLANCHES-EN-MONTAGNE	Réseau centre-bourg : changement de 3 vannes et déplacement de 3 compteurs Réseau La Perrena : remplacement d'un régulateur de pression	6 839 €	2 280 €	2 280 €	33	non sollicitée
LES PLANCHES-EN-MONTAGNE	Réfection des chemins forestiers de Poutin et des Epinois (La Cheneau)	3 584 €	1 195 €	1 195 €	33	non sollicitée
LONGCOCHON	Rénovation de la chapelle rue Sainte Anne (façades, lambris d'avant-toit et porte)	12 381 €	3 750 €	3 750 €	33	non sollicitée
NOZEROT	Réfection salle de bain du studio communal place des Annonciades	3 892 €	1 300 €	1 300 €	33	non sollicitée
ONGLIERES	Aménagement arrêt du bus place la Mairie rue Charbonny (abri bus)	5 811 €	1 320 €	1 320 €	25	sollicitée
RIX-TREBIEF	Réfection du calvaire et installation d'un abri bus multi-fonctions	4 698 €	690 €	690 €	33	non sollicitée
		666 033 €	203 215 €	203 215 €		

Ainsi, il conviendra de valider l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour ces projets pour un montant total de 203 215 €.

Il convient également de préciser que, dans sa séance du 18 octobre 2021, la commission permanente du Conseil Départemental a validé l'annulation du dossier « Reprise d'un poteau incendie Rue des Forgerons » de la commune de Ney. Montant des travaux éligibles 2 710 € HT, aide sollicitée auprès du Département (905 €) et de la Communauté de communes (905 €) délibéré au Conseil Communautaire du 7 octobre 2021. Ce dossier est donc déduit du montant de l'aide globale accordée aux communes à ce jour.

Au total, 249 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 403 665 €.

Afin d'assurer la bonne gestion des paiements pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes, la procédure est la suivante :

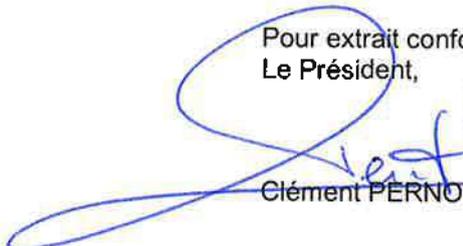
- les communes doivent faire parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie.
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, ce dernier fait parvenir à la Communauté de communes le certificat de paiement avec le montant total versé (acompte et solde), ce qui lui permettra de verser à son tour le solde de la subvention intercommunale.

Ainsi, les communes présentent leur demande de paiement au Département uniquement. Les délais de paiement et transmission des éléments à l'intercommunalité devront être pris en compte pour le versement du solde de la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets listés ci-dessus, pour un montant total de 203 315 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.8.15

Objet :

Intervention d'un médecin
Crèche La Hulotte

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Catherine ROUSSET

Selon l'article R2324-39 du code de la santé publique, la présence d'un médecin est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places.

L'article R2324-40 précise que les modalités du concours du médecin doivent être fixées par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin, conformément au règlement de fonctionnement de l'établissement et en fonction du nombre d'enfants accueillis et de leur état de santé.

Il est donc proposé, pour la crèche La Hulotte, de solliciter le Docteur Quentin Gauthey, médecin généraliste à Champagnole.

Ses interventions auront pour but de :

- veiller à l'application, dans l'établissement, des mesures préventives et d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- définir les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement et organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil,
- vérifier, en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement, que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement.
- veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique, ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- mettre en place un projet d'accueil individualisé ou y participe,
- établir le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant.

Pour l'exercice de ses missions, et chaque fois que cela sera nécessaire, le médecin de l'établissement, à son initiative ou à la demande du professionnel de santé présent dans l'établissement et avec l'accord des parents, examine les enfants.

Il s'engage également à :

- n'effectuer aucun acte de soins curatifs sauf cas d'urgence ;
- ne délivrer aucune feuille de soins ni ordonnance dans le cadre de la visite d'admission et à ne remettre à la famille que le certificat mentionné ci-dessus.

Il est convenu de rémunérer ces interventions à hauteur de 80 € de l'heure ou 150 € pour 2 heures. Celles-ci seront programmées sur demande de la directrice de la crèche.

Une convention sera rédigée entre la Communauté de communes et le Docteur Quentin Gauthey pour définir précisément le cadre réglementaire de ses interventions ainsi que la rémunération de celles-ci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation du Docteur Quentin Gauthey, médecin généraliste à Champagnole pour intervenir à la crèche La Hulotte,
- **APPROUVE** la rémunération des interventions à hauteur de 80 € de l'heure ou 150 € pour 2 heures,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.16

Objet :

Convention avec l'association
d'insertion AGATE PAYSAGES

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Alain CUSENIER

Par délibération en date du 3 juin dernier, le Conseil communautaire a approuvé la convention avec l'association Agate Paysages pour 2021, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion avec le Conseil départemental (politique dite " d'emplois verts ").

La convention prévoit les engagements suivants pour la Communauté de communes :

- relayer l'information auprès de ses communes membres et assurer la promotion du dispositif, en lien avec l'encadrant technique d'insertion et le coordinateur technique des chantiers d'insertion d'AGATE Paysages,
- définir la nature des travaux et chantiers, en lien avec l'encadrant technique d'insertion, piloté par le coordinateur technique des chantiers d'insertion d'AGATE Paysages, et notamment :

- l'aménagement de sites remarquables (belvédères, entretien des espaces naturels, sentiers de randonnée...) ;
- la réhabilitation de berges de rivières et ruisseaux ;
- la participation à l'éradication des plantes invasives, dont la Renouée du Japon et l'Ambroisie ;
- l'entretien des abords des bâtiments intercommunaux ;
- toute autre activité visant à mettre en valeur le patrimoine environnemental, touristique et patrimonial de la Communauté de communes et de ses communes membres.

L'association, qui dispose de 8 postes d'insertion sur notre territoire, sollicite le renouvellement de cette convention pour 3 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec Agate Paysages pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.17

Objet :

Appel à projet de la CAF du Jura pour
la construction de 3 micro-crèches
Modification des statuts et demande de
subvention

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Patrick VUITTENEZ

Depuis le début du mandat, une réflexion a été engagée sur l'évolution du besoin en mode de garde pour la petite enfance sur le territoire.

Outre la présence de la crèche La Hulotte à Champagnole (35 places), l'état des lieux a fait ressortir la présence de 5 micro-crèches en activité sur les communes de :

- Bief du Fourg (lien avec le projet en cours à Mignovillard),
- Nozeroy,
- Foncine le Haut,
- Chaux des Crotenay,
- Sirod.

Une analyse des besoins suivie d'une étude de faisabilité puis d'une analyse de la rentabilité a été réalisée au premier semestre 2021. Associée depuis le début de cette réflexion, la CAF du Jura a également conduit une étude.

Il en ressort un appel à projet pour la création de 4 micro-crèches sur le Département du Jura, à savoir : Monnet la Ville, Andelot en Montagne, Montrond et Hauteroche. Cet appel à projet est proposé par la CAF du Jura dans une démarche innovante de réseaux de micro-crèches Paje (Prestation d'accueil des jeunes enfants) permettant le développement de ces structures sur des territoires considérés comme non prioritaires selon les indicateurs de la Cnaf mais présentant un potentiel après étude des services de la CAF.

L'appel à projet vise plusieurs objectifs :

- ✓ Accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans l'investissement des structures,
- ✓ S'assurer que les structures favorisent l'accès à toutes les familles :
 - Tarifs modulés en fonction des ressources
 - Favoriser la mixité sociale
 - Favoriser l'inclusion d'enfant en situation de handicap

- ✓ Accompagner l'implantation de structures privées en proposant une étude de besoins afin d'éviter le déséquilibre offre/demande sur un territoire et de mettre en péril les structures existantes.
- ✓ Permettre une mutualisation des personnels, formations, ressources ...

Cette démarche étant cohérente avec la réflexion initiée par la Communauté de communes, il semble opportun de répondre à cet appel à projet, étant précisé que le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2021.

L'aide apportée par la CAF serait d'environ 140.000 € par structure pour une micro-crèche de 12 places (coût estimé d'une construction de 150 m² : 300.000 € HT). Un financement partagé entre la Communauté de communes et les Communes concernées pourrait être mis en place pour le solde à financer, à l'image du fonds de concours mis en place pour le financement des bâtiments scolaires.

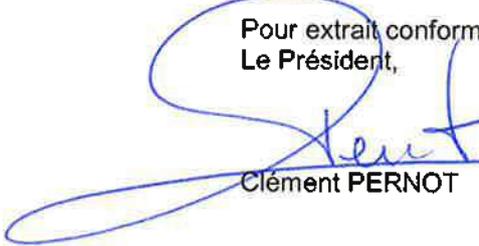
La Communauté de communes dispose actuellement d'une compétence action sociale d'intérêt communautaire définie comme suit : " *La réalisation d'une crèche halte-garderie avec relais assistantes maternelles sur le territoire de la commune de Champagnole est reconnue d'intérêt communautaire.* "

Afin de répondre à l'appel à projet lancé par la CAF pour la construction de 3 micro-crèches sur notre territoire (Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond), une modification de l'intérêt communautaire est nécessaire et peut être rédigée comme suit :

"La réalisation des micro-crèches sur les Communes d'Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond, figurant dans l'appel à projet de la CAF du Jura, sont reconnues d'intérêt communautaire"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes comme indiqué précédemment,
- **SOLLICITE** l'aide financière de la CAF pour la réalisation de trois micro-crèches,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.18

Objet :

Convention de prestation de service
avec BIO'NRGY pour la mise en place
de réseaux de chaleur

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARECHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Xavier RACLE

Le développement des réseaux de chaleur et de froid constitue l'un des neuf objectifs de la politique énergétique nationale. L'article 1 fixe comme objectif à la politique énergétique nationale de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid, à l'horizon 2030.

La compétence Chaleur, « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid » n'est pas une compétence de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura mais la collectivité a un rôle majeur à jouer dans l'organisation du projet de territoire.

Les objectifs de mise en place de chaufferies bois et de réseaux de chaleur sont pléthores et essentiels pour le territoire : substitution directe d'énergie fossile par une énergie renouvelable locale ; diminution du prix de la chaleur pour les usagers du réseau avec une évolution maîtrisée dans le temps ; retombées économiques locales, etc. De plus, le projet fait appel à une ressource disponible à l'échelle intercommunale (voire départementale) en substitution d'énergies fossiles importées.

Afin d'initier les projets de réseaux de chaleur et de constructions de chaufferies bois, la Communauté de communes souhaite conclure une convention de partenariat avec la société Bio'Nrgy du Jura représentée par Monsieur Romain Fertez.

Objet de la convention

La Collectivité confie à la société Bio'Nrgy du Jura, représentée par M. FERTEZ, l'étude de la mise en place d'un réseau chaleur et d'installation de chaufferies bois décheté sur le territoire intercommunal. M.CHAMBARD, salarié de l'Entreprise, est l'interlocuteur des communes souhaitant entrer dans la démarche. Il assure le pilotage et sera secondé par le bureau d'études ENERGIE 3 PROWATT pour les différentes démarches, études, demandes de subventions. Le bureau d'études ENERGIE 3 PROWATT dispose des certifications, qualifications et assurances requises pour ces prestations.

Le partenariat se déclinera en **deux phases**.

Phase 1 :

- ✓ Première(s) rencontre(s) et étude d'opportunité (diagnostic préalable).

Phase 2 :

- ✓ Etude de faisabilité avec demandes de financement
- ✓ Suivi des chantiers d'installation/construction
- ✓ Maintenance de ces installations (optionnel, si opportun)

Phase 1 : M. CHAMBARD interviendra sur la base d'un forfait de 1 000 € HT, par commune entrant dans la démarche, facturé à la Communauté de communes.

La phase 1 est intégralement prise en charge par la Communauté de communes.

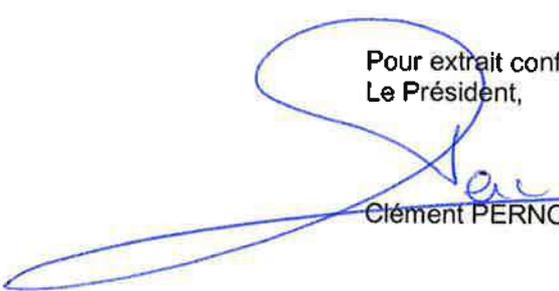
Phase 2 : Etude de faisabilité, suivi de chantier à facturer en fonction de la taille et de la durée du projet.
La phase 2 est prise en charge directement par les communes de l'EPCI.

Aussi, consécutivement à la mise en place de ce partenariat, **il sera demandé aux communes intéressées par la démarche de bien vouloir se faire connaître et recenser** auprès de M. Antoine Gindre à la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion d'un partenariat avec l'entreprise Bio'Nrgydujura pour favoriser la mise en place de réseaux chaleur et de chaufferies bois,
- **AUTORISE** le Président à signer la Convention de partenariat,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,


Clément PERNOT



N° 2021.8.19A

Objet :
Révision de la carte communale
de SUPT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211123-202111URBADE19A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021

Affichage : 25/11/2021

Le Président, Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Gérard CART-LAMY

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.132-5, L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Considérant que la carte communale de SUPT a été approuvée le 12 octobre 2015 et qu'il convient de la faire évoluer,

Considérant que la carte communale est révisée à l'initiative de la Communauté de communes compétente en la matière,

La révision de la carte communale est engagée dans le but de répondre au développement démographique qui se maintient sur le territoire.

Les terrains nécessaires à l'extension de la carte communale sont en zone hors constructible, bien qu'à l'intérieur de l'enveloppe urbaine actuelle. Une attention particulière sera apportée à la limitation de l'étalement urbain, à la prise en compte des dispositions de la loi Montagne ainsi qu'au principe général de développement durable.

Conformément à l'article R 163-9 du code de l'urbanisme, La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Supt et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision de la carte communale de Supt approuvée le 12 octobre 2015, conformément aux dispositions des articles L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du code de l'urbanisme,

- **DEMANDE**, conformément à l'article L.132-5 du code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assister la commune dans la conduite de la révision de la carte communale,
- **S'ENGAGE** à mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-8 et R163-1 à R163-9 du code de l'urbanisme,
- **DECIDE** de solliciter l'État, conformément aux articles L.132-5 du Code de l'urbanisme et L.1614-1 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'une dotation soit allouée à la Communauté de communes pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration la révision de la carte communale,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.8.19B

Objet :
Révision de la carte communale
de LOULLE

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 69
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2021
Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Gérard CART-LAMY

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.132-5, L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Considérant que la carte communale de Loulle a été approuvée le 17 septembre 2015 et qu'il convient de la faire évoluer,

Considérant que la carte communale est révisée à l'initiative de la Communauté de communes compétente en la matière,

La révision de la carte communale est engagée dans le but de répondre à la demande de développement d'un parc solaire sur des terrains communaux et privés sur la commune de LOULLE, afin de délimiter des secteurs où sera autorisée l'implantation de projets d'énergies renouvelables et notamment les projets photovoltaïques et ses équipements annexes.

Une attention particulière sera apportée à la limitation de l'étalement urbain, à la prise en compte des dispositions de la loi Montagne ainsi qu'au principe général de développement durable.

Conformément à l'article R 163-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Loulle et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision de la carte communale de Loulle approuvée le 17 septembre 2015, conformément aux dispositions des articles L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du code de l'urbanisme,

- **S'ENGAGE** à mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-8 et R163-1 à R163-9 du code de l'urbanisme,
- **DECIDE** de solliciter l'État, conformément aux articles L.132-5 du Code de l'urbanisme et L.1614-1 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'une dotation soit allouée à la Communauté de communes pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration la révision de la carte communale,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOY



N° 2021.8.19C

Objet :

Révision de la carte communale
de MONT SUR MONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211123-202111URBADE19C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021

Affichage : 25/11/2021

Le Président, Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 69

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 71

Date de la convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 25 novembre 2021

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Sylvain CRINQUAND suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Serge CHARTIER, Mme Karine CORNIER, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY,

Excusés : M. Michel DOLE, Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Michèle GIROD, M. Olivier CAVALLIN, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Jean-Paul MAITRE, M. Henri HUMBERT, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

Rapporteur : Gérard CART-LAMY

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.132-5, L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Considérant que la carte communale de Mont sur Monnet a été approuvée le 15 avril 2016 et qu'il convient de la faire évoluer,

Considérant que la carte communale est révisée à l'initiative de la Communauté de communes compétente en la matière,

La révision de la carte communale est engagée dans le but de répondre à la demande de développement d'un parc solaire sur des terrains communaux et privés sur la commune de Mont sur Monnet, afin de délimiter des secteurs où sera autorisée l'implantation de projets d'énergies renouvelables et notamment les projets photovoltaïques et ses équipements annexes.

Une attention particulière sera apportée à la limitation de l'étalement urbain, à la prise en compte des dispositions de la loi Montagne ainsi qu'au principe général de développement durable.

Conformément à l'article R 163-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Mont sur Monnet et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision de la carte communale de Mont sur Monnet approuvée le 15 avril 2016, conformément aux dispositions des articles L.160-1 et suivants et R.161-1 et suivants du code de l'urbanisme,

- **S'ENGAGE** à mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-8 et R163-1 à R163-9 du code de l'urbanisme,
- **DECIDE** de solliciter l'État, conformément aux articles L.132-5 du Code de l'urbanisme et L.1614-1 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'une dotation soit allouée à la Communauté de communes pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration la révision de la carte communale,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOU



15 décembre 2021



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.01

Objet :
Modification des statuts

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112AGDE01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Deux nouveaux champs d'intervention de la Communauté de communes, qui doivent se concrétiser dans les prochains mois, doivent au préalable faire l'objet d'une modification de l'intérêt communautaire du chapitre action sociale des statuts :

1 - Appel à projet lancé par la CAF pour la construction de 3 micro-crèches sur notre territoire (Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond) :

La Communauté de communes dispose actuellement d'une compétence action sociale d'intérêt communautaire définie comme suit : " La réalisation d'une crèche halte-garderie avec relais assistantes maternelles sur le territoire de la commune de Champagnole est reconnue d'intérêt communautaire."

Afin de répondre à l'appel à projet lancé par la CAF pour la construction de 3 micro-crèches sur notre territoire (Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond), le Conseil, lors de sa séance du 23 novembre dernier, a approuvé la modification de l'intérêt communautaire comme suit :

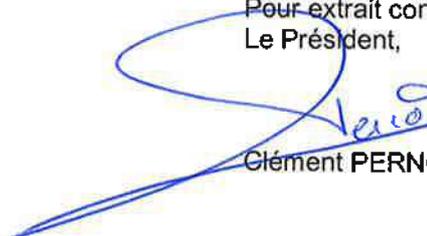
"La réalisation des micro-crèches sur les Communes d'Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond, figurant dans l'appel à projet de la CAF du Jura, sont reconnues d'intérêt communautaire"

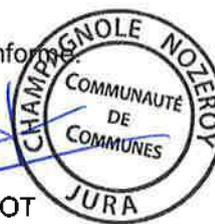
2 - Par ailleurs, le déploiement de France Services sur le territoire nécessite de définir l'intérêt communautaire comme suit « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférent en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, conformément à l'article L5214-16 II alinéa 8 du CGCT ».

Conformément au IV de l'article L. 5214-16 du CGCT, la définition de l'intérêt communautaire relève de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante de l'EPCI. Celle-ci l'adopte par une délibération approuvée par au moins les deux tiers des suffrages exprimés. Elle peut la modifier à tout moment dans les mêmes conditions. La définition de l'intérêt communautaire est annexée aux statuts de l'EPCI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts pour la réalisation de 3 micro-crèches sur les communes d'Andelot en Montagne, Monnet la Ville et Montrond,
- **APPROUVE** la modification des statuts pour la création et la gestion de Maisons France Services sur le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.02

Objet :
Modification du tableau des
effectifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112RHDE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans la continuité de l'intégration de la compétence tourisme aux compétences de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et afin d'apporter une continuité au service public, il est proposé d'intégrer, au sein des effectifs de la collectivité, deux agents de l'association touristique Jura Monts Rivières actuellement sous statut privé. Ces agents seront intégrés en CDI, dans les mêmes conditions que leurs collègues en 2018.

Ces agents participeront à la gestion des Maisons du Tourisme en assumant les fonctions de conseillères en séjour, fonctions qu'elles assumaient déjà au sein de l'association touristique à hauteur de 50 % de leur temps de travail. Il sera par ailleurs proposé d'enrichir ces postes avec des missions relatives à la mise en place des maisons France Services.

Il est donc proposé de créer deux postes comme suit :

Poste existant au sein de l'association touristique Jura Monts Rivières	Création de poste
Poste conseillère en séjour Bureau de Nozeroy	1 poste Conseillère en séjour - CDI Grade adjoint administratif Ppal de 1 ^{ère} classe Temps complet
Poste conseillère en séjour Bureau de Champagnole et Nozeroy	1 poste Conseillère en séjour - CDI Grade adjoint administratif Ppal de 1 ^{ère} classe Temps complet

Le tableau des effectifs sera donc modifié comme suit :

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura - ETAT DU PERSONNEL - CONSEIL DECEMBRE 2021

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	EN ETP		
					Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		20	2	22	4,12	14,9	19,02
Attaché hors classe	A	1		1	0,9		0,9
Attaché principal	A		1	1			
Attaché territorial	A	9		9	2	7	9
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	4		4		3,9	3,9
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	2 2 créations postes		4		2 2 créations postes	4
Adjoint administratif Ppal 2ème classe	C	1	1	2	0,22		0,22
FILIERE TECHNIQUE		7	4	11	3,92	5,37	9,29
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1		1	1
Technicien pal 1ère cl	B	1		1	1		1
Technicien	B	2		2		2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	3	4	0,92	1,8	2,72
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0,57	1,57
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	5	2	7
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		35	6	41	14,04	22,27	36,31

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création des postes et la modification du tableau des effectifs,
- **APPROUVE** l'intégration, au sein des effectifs de la collectivité, de deux agents de l'association touristique Jura Monts Rivières,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.03

Objet :
Réhabilitation du bâtiment Artica
Marchés de travaux et demande
de subvention DETR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112MADE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Lors des Conseils communautaires des 29 janvier et 30 septembre 2019, il a été décidé d'acquérir un ensemble immobilier appartenant à la SCI LES SAPINS VERTS, auparavant exploité par la SARL ARTICA placée en liquidation judiciaire le 29 juin 2018.

Dès cette acquisition, l'entreprise BAVOYSI a sollicité la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un atelier de 825 m² (lot 1) et d'un appentis de 144 m² à compter du 1^{er} octobre 2019 (bail administratif de location).

Suite aux différentes décisions du Conseil communautaire, en collaboration avec les entreprises et le cabinet d'architecte ARCHIPLUS, un permis de construire a été déposé et accepté courant 2020.

Par délibération du 15 avril 2021, le Conseil communautaire a décidé de répondre favorablement à l'entreprise SA SOUDO METAL qui a sollicité la mise à disposition du lot 2 (1 553 m²) et du lot 4 (265 m²) sous forme de crédit-bail.

Les lots 5 (267 m²) et 6 (267 m²) font l'objet d'approche par des artisans commerçants.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment, démolition, gros œuvre, ossature métallique, menuiseries et les métiers de second œuvre pour une partie du bâtiment.

Une consultation d'entreprises travaux a été lancée le jeudi 4 novembre 2021. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 2 décembre 2021 à 12h00 aux 11 lots proposés. 16 entreprises ont déposé au moins une offre dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le jeudi 2 décembre 2021 à 15h30.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'ouvrage et par la maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architecte ARCHIPLUS.

Au vu des offres et conformément à l'article 23 du règlement de consultation, il a été décidé que des négociations financières seraient menées avec l'ensemble des candidats des lots 2, 5, 6, 7, 9 et 10. Les entreprises avaient alors un délai imparti pour proposer de nouveau une offre.

Après analyse et synthèse de l'ensemble des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché € HT	Options € HT ou Variantes € HT	Montant du Marché € HT avec option	Montant du Marché € TTC avec option
1	DEMOLITION TERRASSEMENTS VRD	BUGADA/GRUT	69 575,93		69 575,93	83 491,12
2	GROS ŒUVRE	BUGADA	58 345,75	variante	58 345,75	70 014,90
3	OSSATURE METALLIQUE / COUVERTURE ETANCHEITE/ BARDAGE METALLIQUE	2F CONSTRUCTION	284 298,90		284 298,90	341 158,68
4	MENUISERIES ALUMINIUM	BAVOYSI	89 604,27		89 604,27	107 525,12
5	PORTES SECTIONNELLES	FEA	7 667,00		7 667,00	9 200,40
6	PLATERIE PEINTURE NETTOYAGES	REVERCHON	30 090,10		30 090,10	36 108,12
7	CLOISONS AMOVIBLES FAUX PLAFOND	MALENFER	17 843,04		17 843,04	21 411,65
8	CARRELAGE FAIENCE	SCHIAVONE	2 550,00		2 550,00	3 060,00
9	MENUISERIE BOIS	MALENFER	10 677,96		10 677,96	12 813,55
10	PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION VMC	MOLIN	102 037,48		102 037,48	122 444,98
11	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	GRAPPE	68 520,44		68 520,44	82 224,53
		TOTAL	741 210,87		741 210,87	889 453,05

Par ailleurs, dans le cadre de cette réhabilitation, il convient de créer un réseau d'assainissement afin de pouvoir raccorder une partie des lots du bâtiment.

Une consultation d'entreprises travaux a été lancée le jeudi 18 novembre 2021. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le jeudi 9 décembre 2021 à 12h00. 5 entreprises ont déposé une offre dans les délais en version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée ce jeudi 9 décembre 2021 à 16h00.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'ouvrage et par la maîtrise d'œuvre (cabinet Colin et associés). Au vu des offres et conformément à l'article 4 du règlement de consultation, il a été décidé que des négociations financières seraient menées avec les candidats. Les entreprises avaient alors un délai imparti pour proposer de nouveau une offre.

Après analyse et synthèse de l'ensemble des offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

BENETRUY TP pour un montant de 13 612,50 € HT soit 16 335,00 € TTC

La demande de subvention DETR a déjà été présentée au Conseil communautaire. Elle doit cependant être actualisée en raison d'un report d'agenda mais aussi des coûts et d'un réajustement de la demande de subvention qui sera sollicitée au titre de la DETR 2022. Le plan de financement actualisé est donc le suivant :

Dépenses

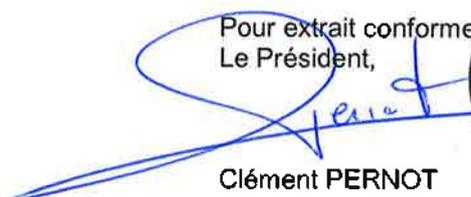
DEPENSES	Montants (HT)
Achat SCI Les Sapins Verts	495 000,00 €
Achat liquidateur judiciaire (partie SARL Artica)	100 000,00 €
Géomètre (relevé des bâtiments)	3 290,00 €
Travaux de réhabilitation	820 000,00 €
Maitrise d'œuvre et études	80 000,00 €
Bureau de contrôle	6 000 ,00 €
Coordinateur SPS	3 000 ,00 €
Raccordement aux réseaux (assainissement/eau/électricité/téléphone)	30 000.00 €
TOTAL HT	1 537 290,00 €

Recettes

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	307 458,00 €	20 %
Autofinancement par les loyers	1 229 832,00 €	80 %
TOTAL	1 537 290,00 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment et autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises,
- **APPROUVE** le marché de travaux pour la création d'un réseau d'assainissement et autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise BENETRUY TP,
- **APPROUVE** l'actualisation du plan de financement telle que présentée ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention DETR auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.04

Objet :
ZA BOUVET, vente de terrain à
la Société SALVI Europe

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La société SALVI Europe, actuellement implantée sur la ZA d'Equévillon a acquis, par le biais d'un arrêté du 2 juillet 2020, une parcelle de 6 000 m² sur la ZA Scierie Bouvet, viabilisée et aménagée par la Communauté de communes.

En vue de son déménagement prévu en début d'année prochaine (2022) et dans le cadre de son développement, la société SALVI EUROPE a émis la volonté d'acquérir une bande de terrain supplémentaire (1500m²) à ce qui a déjà été acquis pour assurer un développement en adéquation avec l'évolution de ses marchés.

La cession porterait sur le lot 15 découpé comme suit (cf plan joint):

- La parcelle n°330 (6 240m²) découpée, à la demande de M.SALVI en un lot d'une surface de 1559 m² qui sera cadastré Section AP Parcelle 333.

Dans son rapport en date du 3 décembre 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 23 500 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet, il est proposé au Conseil de majorer l'avis des domaines et d'appliquer le prix qui a été d'une part, celui appliqué à l'ensemble de la zone et d'autre part celui appliqué pour des projets similaires:

- Aussi, le prix proposé à l'entreprise SALVI EUROPE s'élève à 20,00 € HT le m², soit un montant total de 31.180 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du terrain à l'entreprise SALVI EUROPE, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 20,00 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.05

Objet :

**Ouverture des commerces le
dimanche à Champagnole pour
2022 – Avis du Conseil**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir. Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces. Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Depuis 2016, cette loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ». La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après avis simple émis par le conseil municipal, et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la communauté de communes), qui doit rendre un avis conforme. La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

En accord avec l'union commerciale de Champagnole et les autres commerces, le Conseil Municipal de Champagnole, dans sa séance du 25 novembre dernier, a proposé les dates d'ouverture dominicale suivantes pour l'année 2022 :

Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé :

2 octobre, 9 octobre, 16 octobre, 23 octobre, 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale :
27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des autres commerces de détail spécialisés :
20 mars, 27 mars, 3 avril, 10 avril, 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre 2022.

Catégorie des commerces de détail Beauté-Parfumerie
23 janvier, 13 février, 27 mars, 8 mai, 29 mai, 19 juin, 26 juin, 30 octobre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des commerces de détail
16 janvier, 23 janvier, 30 janvier, 13 février, 29 mai, 19 juin, 26 juin, 3 juillet, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche à Champagnole suivant les dates fixées ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.06

Objet :

**Station d'épuration de Marigny
Facturation des frais de
fonctionnement par la Régie**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La maîtrise d'ouvrage de la STEU de Marigny est actuellement assurée par la Régie Départementale de Chalain-Vouglans et l'exploitation déléguée à une entreprise privée (SAUR).

Suite à un oubli dans la facturation auprès des communes conventionnées (convention STEU du 14 juin 1995) pour la prise en charge des effluents sur la STEU de Marigny, le coût de fonctionnement de la STEU pour les exercices 2018, 2019 et 2020 reste à payer. A ce coût de traitement s'ajoute un montant pour le transfert des effluents de la commune de Saffloz calculé selon la convention transit du 1^{er} mars 1995.

Il est rappelé que les communes concernées par ce conventionnement, **Saffloz et Marigny, ont adhéré à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 1^{er} juillet 2019.**

Les coûts sont les suivants :

Coût station d'épuration :

- 2018 : 18 349 € HT
- 2019 : 8 035 € HT
- 2020 : 13 785 € HT

Soit un total pour le fonctionnement de la STEU égal à **40 169 € HT.**

Le montant total dû est donc de **40 169 € HT** pour les 3 années.

Lors de l'adhésion des communes de Saffloz et Marigny, les budgets annexes assainissement ont été intégrés au budget assainissement de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura. Par délibération du 18 décembre 2019, les excédents et les déficits de fonctionnement ont été reversés par ces communes.

Saffloz :

- Section d'investissement : excédent de + 14 181,50 €
- Section de fonctionnement : excédent de + 10 151,67 €

Marigny :

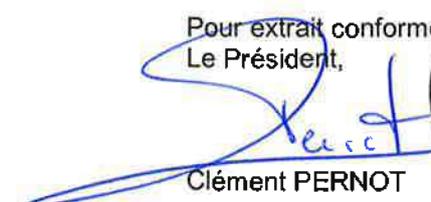
- Section d'investissement : excédent de + 360 868,54 €
- Section de fonctionnement : excédent de + 8 477,12 €

De fait, l'**excédent total** des sections de fonctionnement est de **18 628,7 € HT**.

Au regard de l'adhésion des communes au 1^{er} juillet 2019, et considérant que la Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement sur ces communes à compter de cette date, il est donc proposé de ne **régulariser** que les coûts des **exercices 2019 (à compter du 1^{er} juillet) et 2020** (fonctionnement STEU et transit) pour un montant total de **17 802,5 € HT**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la régularisation des coûts des exercices 2019 et 2020 pour un montant total de 17 802,5 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.07

Objet :
 Tarifs des redevances
 assainissement collectif et
 assainissement non collectif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 61
 Pouvoirs : 5
 Nombre de votants : 66
 Date de la convocation : 9 décembre 2021
 Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ
Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Il est proposé d'harmoniser le fonctionnement du SPANC à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à partir du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, à partir de cette date, les tarifs et le mode de facturation seront identiques pour l'ensemble des usagers du SPANC.

Les tarifs proposés, après avis favorable de la Commission réunie le 3 novembre dernier, sont les suivants :

- Redevance échelonnée (forfait annuel) pour le contrôle des installations existantes (correspondant aux contrôles de bon fonctionnement réalisés à fréquence régulière par le technicien SPANC) : **15 € par an.**

Prestations	Tarifs
Contrôle de bon fonctionnement (périodicité de 8 ans)	120 € (Soit 15 €/an)

- Prestations facturées au service rendu dont les tarifs fixés en fonction des prestations sont les suivants :

Prestations	Tarifs
Diagnostic de l'existant	90 €
Diagnostic immobilier	140 €
Contrôle conception	90 €
Contrôle de réalisation	70 €
Rendez-vous fixé mais non honoré	50€
Déplacement pour conseil du technicien SPANC	Gratuit (inclus dans le service de contrôle)

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le service de vidange est maintenu par le SPANC avec le renouvellement du prestataire pour une durée maximale de 3 ans (attribution du marché à l'entreprise HUSSON Assainissements par Délibération n° 2021-8-07 du 23 novembre 2021).

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la prestation de vidange sur l'ensemble du territoire sont les suivants :

Capacité de la fosse en litres	Redevance pour entretien préventif planifié	Redevance pour entretien d'urgence
1 000	156 €	230 €
1 500	156 €	230 €
2 000	156 €	266 €
2 500	156 €	266 €
3 000	156 €	298 €
4 000	182 €	348 €
5 000	182 €	400 €
6 000 et +	coût réel	
	Pour les interventions ponctuelles, facturation au coût réel.	

La prestation est facturée après réalisation.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Les tarifs 2021 pour le service d'assainissement collectif sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- Réseau + stations
Part fixe : 30 € HT
Part Variable : 0,70 € HT le m³
- Réseau + décanteur + Mont sur Monnet + Fraroz
Part Variable : 0,2580 € HT le m³ (inchangée depuis 2014)

Au regard des investissements qui vont être réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Réseau + stations :
Part fixe : 30 € HT (reste inchangée)
Part variable : **0,765 € HT le m³**
- Réseau + décanteur + Mont sur Monnet + Fraroz :
Part Variable : 0,2580 € HT le m³ (inchangée depuis 2014)

Les tarifs sur les communes qui ne disposent que d'un décanteur en exutoire de réseau se verront appliquer le même tarif (part variable uniquement).

En outre, par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil a institué la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC), créée par la loi du 14 mars 2012 en remplacement de la PRE. Son tarif pour l'année 2010 s'élève à 950 € et il conviendra de se prononcer l'augmentation habituelle en portant la PAC à **1 000 €** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Enfin, la récente loi Climat et résilience du 22 août 2021 a modifié le régime juridique de la majoration de la redevance d'assainissement collectif visant à pénaliser financièrement les propriétaires n'ayant pas satisfait aux obligations qui leur incombent de raccorder leurs installations au réseau public de collecte des eaux usées (absence de raccordement ou raccordement non conforme).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le mode de facturation proposé et les tarifs indiqués pour l'ensemble des usagers du SPANC de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à partir du 1^{er} janvier 2022,
- **APPROUVE** les tarifs pour les prestations de vidange sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,
- **APPROUVE** les tarifs proposés à l'ensemble des usagers du service assainissement collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura à partir du 1^{er} janvier 2022,
- **APPROUVE** le taux de majoration à 400% de la redevance d'assainissement collectif en cas de raccordement au réseau public d'assainissement collectif non-conforme ou d'absence de raccordement en zone d'assainissement collectif
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.08

Objet :
Règlement du service
d'assainissement Non Collectif
(ANC)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112ECODE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérangère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant la création du SPANC au 15 juillet 2004 par délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2004 ;

Considérant la fusion des Communautés de communes Porte du Haut-Jura et Plateau de Nozeroy au 1^{er} Janvier 2017, par arrêté du 7 décembre 2016,

Vu les statuts de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura qui lui donnent compétence pour intervenir en matière d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement du service au regard des obligations du SPANC ;

Le projet de règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif, joint en annexe de la note de synthèse, est présenté au Conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif, joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.09

Objet :
Mise en séparatif du réseau de
Champagnole, marché de
maîtrise d'œuvre accord cadre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112MADE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECO, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ
Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a réalisé entre 2018 et 2020 son schéma directeur sur le système d'assainissement de Champagnole en menant avec l'entreprise Verdi ingénierie le diagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement raccordé sur la station d'épuration de Champagnole.

L'étude diagnostique s'est conclue par l'établissement d'un ambitieux programme de travaux à réaliser sur 5 ans, validé par la Police de l'eau et approuvé en Conseil communautaire par délibération en séance du 24 septembre 2020.

La Communauté de communes a alors lancé une consultation d'un marché accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur la commune de Champagnole dans un premier temps.

Le marché a pour objet les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Avant-projet (AVP)
- Études de projet (PRO)
- Examen de conformité (VISA)
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
- La mission comporte également l'élément Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) uniquement pour l'établissement du marché à bons de commandes travaux.

Les opérations comprises dans ce marché correspondent à 5 sous-bassins du réseau de Champagnole (CHAMP1, CHAMP6, CHAMP8, CHAMP9, CHAMP11) et deux travaux équipements sur la STEU (vanne motorisée et dégrilleur vertical).

Le marché a été lancé en suivant une procédure formalisée ; publié dans un journal local, sur la plateforme achatpublic ainsi qu'au BOAMP, la date limite de réception des offres était fixée au 15 novembre 2021. La durée du marché est de 2 ans renouvelable une fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Trois candidats ont déposés des offres dans les délais.

Un rapport d'analyse des offres a été établi et présenté en Commission d'Appel d'Offre (CAO) le mercredi 8 décembre 2021. Un résumé en est proposé ci-après :

Après ouverture des plis, les trois offres comportent l'ensemble des pièces administratives et techniques demandées et sont donc recevables.

Pour rappel, les dossiers et mémoires techniques sont évalués sur la base des deux critères suivants :

- Le critère technique pour 70% de la note finale
- Le critère prix de la prestation pour 30% de la note finale

La note finale étant sur 100 points, le critère 1 est évalué sur 70 points et le critère 2 sur 30 points.

Les trois entreprises qui ont répondu sont à même d'assurer l'intégralité des missions de maîtrise d'œuvre ainsi que les missions complémentaires indiquées au cahier des charges. Les trois offres reçues étaient biens construites et soignées, montrant une bonne compréhension des missions et du niveau attendu pour ce marché.

Comme approuvé par la CAO, il est proposé d'attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire suivant :
SAS VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour un montant de 220 140,0€HT (TVA 20% applicable).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre et l'analyse des offres qui en a été faite,
- **DECIDE** de retenir l'entreprise SAS Verdi ingénierie Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du marché,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec SAS Verdi ingénierie Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.10

Objet :
Obligation de contrôle des
branchements d'assainissement
collectif

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECO, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Pour l'Assainissement Non-Collectif (ANC), les contrôles de conformité des installations ont été rendus obligatoires lors de la vente d'un bien depuis le 1^{er} janvier 2011 (loi Grenelle 2), mais il n'en est pas de même pour l'assainissement collectif (AC).

Ces contrôles ont cependant toujours été vivement recommandés auprès des notaires afin que les acquéreurs procèdent à la mise aux normes le cas échéant dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier. Ce diagnostic permet également de tenir informé le futur acquéreur des éventuels travaux nécessaires pour être conforme à la réglementation d'assainissement en vigueur.

Toutefois, ces contrôles ne sont pas obligatoires et peuvent le devenir par délibération.

Comme précisé par le règlement de service, les contrôles ventes sont réalisés par le délégataire assainissement collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Cette prestation de contrôle, est à la charge du vendeur et sera facturée directement par le délégataire.

Après chaque contrôle un rapport de diagnostic est transmis au demandeur évaluant la conformité de l'installation de branchement au réseau d'assainissement.

Ainsi, il est proposé de rendre obligatoire la réalisation des contrôles de branchement d'assainissement collectif dans le cadre des ventes de bien immobilier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de rendre obligatoire le contrôle des branchements d'assainissement collectif à l'occasion des ventes de bien immobilier,
- **PRECISE** que ce contrôle sera opéré par le délégataire du service d'assainissement collectif et que la prestation sera facturée directement au vendeur et demandeur du contrôle,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.11A

Objet :

Création du système
d'assainissement à Cerniébaud
Demande de subvention DETR 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE11A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 61

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 66

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

A ce jour, le village dispose d'un réseau de type pluvial qui récupère les eaux usées du village ainsi que les eaux de pluies de toitures et de voiries. La plupart des habitations du village disposent d'une fosse septique et sont raccordées au réseau. Ce réseau se rejette au milieu naturel.

Le bourg de Cerniébaud se trouve dans le PPR de la source de la Papeterie. L'arrêté de DUP de protection de la source de la Papeterie du 24 mars 2015 impose la mise en conformité de l'assainissement dans un délai de 2 ans.

Le réseau est à ce jour en mauvais état ; il était donc urgent de mettre en place un système d'assainissement complet et conforme sur la commune de Cerniébaud.

Compte-tenu de l'état du réseau unitaire actuel, ce dernier sera réutilisé en tant que réseau d'évacuation des eaux pluviales uniquement.

L'avant-projet a permis de fixer les conditions d'exécution des travaux d'extension en proposant 3 scénarios techniquement réalisables.

La solution retenue prévoit la fourniture et la pose de 870 ml de canalisation PVC et 32 tabourets de branchement. Aussi, deux postes de refoulement sont prévus afin de refouler les eaux usées jusqu'à la STEP. Et 610 m linéaires de refoulement vers la station de traitement.

Le montant du projet s'élève à

- 369 770 €HT pour les réseaux.
- 243 432 €HT pour la station d'épuration.

Ce projet, de création de réseaux d'assainissement et d'une station d'épuration n'est pas éligible à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

A ce jour, le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses

DEPENSES	Montants (€HT)
Maitrise d'œuvre (étude)	17 800 €
Travaux	613 201 €
Frais de publication	1 000 €
Etudes annexes (géotechnique, topographie,...)	32 601 €
TOTAL HT	664 602 €

Recettes

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR)	265 841 €	40 %
Agence de l'Eau	0 €	0%
Département	132 920 €	20%
Autofinancement	265 841 €	40 %
TOTAL	664 602 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat et du Département,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,


Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.11B

Objet :
Extension du réseau
d'assainissement à DOYE
Demande de subvention DETR 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Une partie de la commune de Doye est en assainissement collectif depuis 2016-2017. Suite à la fusion de la Communauté de communes Plateau de Nozeroy avec la Communauté de communes Porte du Haut Jura, les travaux de création du réseau d'assainissement restaient à finaliser.

Le présent projet prévoit l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur dit « Les Combettes », permettant de raccorder 6 habitations supplémentaires. L'avant-projet a permis de fixer les conditions d'exécution des travaux d'extension en proposant 3 scénarios techniquement réalisables.

La solution retenue prévoit la fourniture et la pose de 300 ml de canalisation PVC et 6 tabourets de branchement. Aussi, un poste de refoulement est prévu afin de refouler les eaux usées jusqu'à la STEP et 110 ml de canalisation PEHD DN 75 de refoulement.

Le montant du projet s'élève à 119 000 €HT.

Ce projet, de création de réseaux d'assainissement n'est pas éligible à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

A ce jour, le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses

DEPENSES	Montants (€ HT)
Maitrise d'œuvre (étude)	6 700 €
Travaux	119 000 €
Frais de publication	1 000 €
Etudes annexes (géotechnique, topographie,...)	1 000 €
TOTAL HT	127 700 €

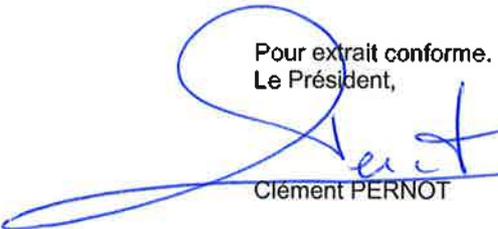
Recettes

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR)	51 080 €	40 %
Agence de l'Eau	0 €	0%
Département	25 540 €	20%
Autofinancement	51 080 €	40 %
TOTAL	127 700 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat et du Département,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,


Clément PERNOT



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.11C

Objet :

Travaux de mise en séparatif sur le
système d'assainissement à
Champagnole
Demande de subvention DETR 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE11C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a réalisé entre 2018 et 2020 son schéma directeur sur le système d'assainissement de Champagnole en menant avec l'entreprise Verdi ingénierie le diagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement raccordé sur la station d'épuration de Champagnole.

Le système d'assainissement comprend les réseaux des communes de Champagnole, Cize, Equevillon, Ney, Sapois et Saint-Germain en Montagne.

A ce jour, le réseau de collecte draine toujours des quantités très importantes d'eaux claires parasites permanentes et météoriques présentant ainsi de nombreuses non-conformités vis-à-vis de la réglementation (Arrêté du 21 juillet 2015). En effet, il est constaté par temps de pluie des flux importants en entrée de STEP mais surtout des déversements au droit des déversoirs d'orage dans la rivière d'Ain principalement.

L'étude diagnostique s'est conclue par l'établissement d'un ambitieux programme de travaux à réaliser sur 5 ans, validé par la Police de l'eau et approuvé en Conseil Communautaire par délibération en séance du 24 septembre 2020.

La Communauté de Communes, souhaite alors lancer les travaux sur le **réseau de Champagnole dans un premier temps** par le biais d'un accord-cadre maîtrise d'œuvre ainsi qu'un accord-cadre travaux qui sera lancé courant 2022.

Ces derniers ne comporteront que les travaux relatifs au périmètre de la commune de Champagnole. Ces réseaux ne représentent qu'une partie du bassin de collecte total de la STEU de Champagnole.

Le projet comprend les travaux suivants, **réalisés entre 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026 (5 ans) :**

- les mises en séparatif sur les secteurs de la ville de Champagnole, soit les bassins que l'on nommera CHAMP1, CHAMP6, CHAMP8, CHAMP9, et CHAMP11. Chacun des bassins correspond à une opération.
- La mise en place d'une vanne motorisée sur l'entrée du bassin d'orage de la STEP de Champagnole.
- La mise en place d'un dégrilleur vertical en amont du DO n°30 en entrée de STEP de Champagnole.

Chaque opération fera l'objet d'un dossier de demande d'aides déposé auprès de l'État pour solliciter la DETR.

Le plan de financement pour les travaux est établi comme suit :

Dépenses

	DEPENSES	Montants (€ HT)
OPERATION 1	CHAMP 1	7 055 640 €
OPERATION 2	CHAMP 6	1 965 000 €
OPERATION 3	CHAMP 8	2 925 600 €
OPERATION 4	CHAMP 9	1 409 280 €
OPERATION 5	CHAMP 11	549 360 €
OPERATION 6	Vanne motorisée entrée STEU Champagnole	18 000 €
	Dégrilleur vertical entrée STEU Champagnole	120 000 €
	TOTAL € HT	14 042 880 €

Recettes

Afin de financer ces investissements, et compte tenu de la durée du programme (fin des travaux au 31/12/2026), il est proposé un plan de financement.

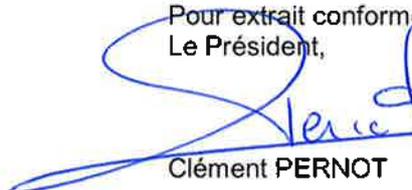
L'autofinancement de ces investissements est donc proposé à 30% du montant total, avec un montant de subventions équivalent au complément (soit 70%) réparti de la façon suivante.

Les taux d'aides présentés ci-après étant des taux moyens calculés sur le montant total des investissements (14 042 880€ pour le programme de travaux sur 5 ans).

RECETTES	Montants sur le programme (€ HT)	Montants moyens annuels (€ HT)	Taux moyen
Etat (DETR)	4 212 864,00 €	842 572,80 €	30 %
Agence de l'Eau	4 212 864,00 €	842 572,80 €	30 %
Département	1 404 288,0 €	280 857,60 €	10 %
Autofinancement	4 212 864,00 €	842 572,80 €	30 %
TOTAL	14 042 880,00 €	2 808 576,00 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle évolution en cours de programme),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.12

Objet :
Modification des statuts du SICTOM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112AGDE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes adhère au SICTOM de la Région de Champagnole pour 61 communes de son territoire.

La Communauté de communes est également adhérente du SICTOM de Lons-le-Saunier pour 3 communes de la Combe d'Ain. Deux autres communes (Foncine le bas et Foncine le Haut) sont en gestion indépendante jusqu'à l'harmonisation prévue au 1^{er} janvier 2024.

Suite à un travail de communication, le Comité Syndical du SICTOM de Champagnole a délibéré à l'unanimité la nouvelle dénomination du SICTOM. La nouvelle dénomination est : **SICTOM Jura Est, Champagnole-Nozeroy-Arbois-Poligny-Salins**.

Cette nouvelle dénomination a été approuvée en Comité syndicale du 25 novembre 2021, modifiant ainsi les statuts du SICTOM.

Le logo correspondant est le suivant :

Sictom Jura Est
Champagnole Nozeroy
Arbois Poligny Salins

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle raison sociale SICTOM Jura Est, Champagnole-Nozeroy-Arbois-Poligny-Salins,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 61
 Pouvoirs : 5
 Nombre de votants : 66
 Date de la convocation : 9 décembre 2021
 Date d'affichage : 17 décembre 2021

Objet :

Convention de recouvrement REOM
 par le SICTOM de Lons-le-Saunier
 pour les communes de la Combe d'Ain

Le Président, Clément PERNOT

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Par délibération en date du 14 mars 2017, le SICTOM de Lons-Le-Saunier a décidé d'abroger la délibération du 18 juin 2002 instaurant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M) sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2018 afin de permettre à ECLA de demeurer à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères lors de son adhésion au 1^{er} janvier 2018.

Considérant que le SICTOM, par délibération en date du 6 décembre 2021 a fixé les tarifs des bases de la contribution qui sera due par chaque adhérent au SICTOM pour l'année 2022,

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 20 décembre 2017, a décidé de conserver au 1^{er} janvier 2018 le système de recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M) aux foyers, résidences secondaires, établissements et aux gestionnaires de l'habitat vertical.

Sur proposition du Bureau syndical du SICTOM, les tarifs de la R.E.O.M sur les trois communes de Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain et Pont du Navoy, gérées par le SICTOM de Lons-le-Saunier au 1^{er} janvier 2022 seront donc les suivants (**collecte incitative : bacs gris et bleu ou jaune collectés une semaine sur deux**) :

Critères de tarification	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2022
Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale	118,00 €
Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 ^{er} janvier de l'année 2022.	199,00 €
Résidences secondaires intégrant : Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique	82,50 € (forfait)
A l'unité avec ou sans bac(s)	

Chambres d'hôtes : 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €
Chambres d'hôtes : 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	165,00 €
Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	78,50 € (forfait)

Tarifs pour les professionnels :

Type de bac	Fréquence de collecte			
	Collecte hebdomadaire		Collecte toutes les deux semaines	
	2021	2022	2021	2022
Bac 120 litres gris	150,00 €	228,00 €	-	123,00 €
Bac 120 litres bleu ou jaune	-	165,00 €	150,00 €	100,00 €
Bac 240 litres gris	239,50 €	380,00 €	-	176,00 €
Bac 240 litres bleu ou jaune	-	235,00 €	239,50 €	140,00 €
Bac 340 litres bleu ou jaune	-	330,00 €	200,00 €	200,00 €

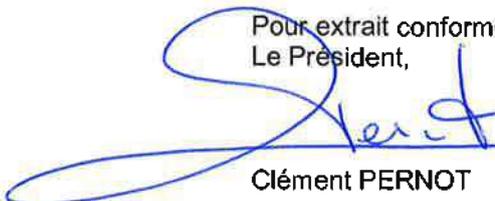
La facturation des établissements ayant une activité saisonnière tels que notamment les collèges et lycées, sera effectuée au prorata des mois d'activité.

Les bars et restaurant fermés en raison de l'épidémie de Coronavirus, et n'exerçant pas de vente à emporter et/ou de la livraison à domicile durant cette période, pourront bénéficier d'une R.E.O.M calculée au prorata des mois d'activité, sous réserve de justificatifs.

Une convention de recouvrement est établie avec le SICTOM de Lons-le-Saunier pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de recouvrement avec le SICTOM de Lons le Saunier pour une durée de 2 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.14

Objet :
 Budget annexe assainissement
 collectif
 Décision Modificative n°2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211215-202112FINDE14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Le Président, Clément PERNOT

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 61
 Pouvoirs : 5
 Nombre de votants : 66
 Date de la convocation : 9 décembre 2021
 Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Délibération 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0,00			TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-18 500,00				
011	6288	Rmbt frais STEP Marigny à la Régie de Chalain 2019 et 2020	18 500,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaire : Remboursement à la Régie de Chalain du coût de fonctionnement de la STEP de Marigny pour les années 2019 et 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif

Pour extrait conforme.
 Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.15

Objet :

Seuil de rattachement des charges et produits de l'exercice

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

L'instruction comptable M14 (et maintenant M57) a rendu obligatoire la procédure de rattachement des charges et des produits de fonctionnement.

Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice N qui n'ont pu être comptabilisés en raison de non réception de la pièce justificative (facture).

Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :

En dépense : le service a été effectué (livraison reçue ou prestation réalisée) et la facture n'est pas parvenue.

En recettes : les droits ont été acquis, au 31 décembre de l'exercice budgétaire sans que le titre n'ait pu être réalisé.

La procédure de rattachement demande un traitement administratif significatif et chronophage pour le service financier, et les rattachements de faible montant n'ont que peu d'impact sur le résultat de l'exercice.

Afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements, il est proposé de fixer à 1000 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne sera pas effectué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** à 1000 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne sera pas effectué,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.16

Objet :

**Aménagement et équipements des
sentiers de randonnées
Programme PDIPR 2022-2024**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Par délibération du 3 avril 2018 une convention de partenariat de gestion de la randonnée avec le Département du Jura a été signée pour la réalisation du programme de travaux lié à la randonnée sur les années 2019-2020-2021. La délibération du 5 juillet 2018 a précisé les priorités et fixé le coût de l'enveloppe prévisionnelle à 153.174 €, avec une aide du département de 67.335 € :

- entretien et balisage des circuits inscrits au PDIPR,
- aménagement des points de départ des circuits,
- aménagement et valorisation de certains lieux du territoire,
- création d'espace trail.

En partenariat avec le Département du Jura, un nouveau programme de travaux et d'entretien de la randonnée peut être présenté sur les années 2022 à 2024. Au cours de l'année 2021, la commission tourisme a fait le point sur les besoins et les projets, afin de prioriser les actions souhaitées et à les engager entre 2022 et 2024. L'objectif est de déposer ce programme en janvier 2022 auprès du Département.

Suite à ce travail de réflexion et de concertation, la commission tourisme propose au Conseil communautaire de valider le programme d'actions triennal suivant :

- ⇒ **Entretien et balisage des circuits inscrits au PDIPR :**
 - Coût matériel en balisage et temps de travail en entretien du technicien randonnée,
 - Réouverture paysagère de belvédères (Les Nans, Mont Rivel, Ney, Pillemoine) en partenariat avec l'ONF et les communes concernées.

Dépense éligible prise en charge par le Département : 14 300 € par an soit 42 900 € sur les 3 ans

- ⇒ **Aménagement au départ des circuits de randonnées existants :**
 - Remplacement des cartes RIS et des plans circuits de randonnées,
 - Poursuite de la mise en place d'une politique d'incitation à l'auto gestion des déchets et à la suppression des poubelles sur les départs randonnée et les lieux touristiques (pour les communes volontaires),
 - Amélioration et agrandissement du parking de la Langouette sur la commune des Planches en Montagne.

Estimation des dépenses : 54 740 € HT

Subvention départementale sollicitée : 27 350 €

⇨ **Aménagement et valorisation de certains lieux du territoire :**

- Achat de 5 passages VTT,
- Aménagement de marches d'escalier sur le sentier Bief de la Ruine sur la commune de Foncine-le-Bas,
- Réouverture paysagère de la cascade Bief de la Ruine et sécurisation du garde-corps du viaduc de la voie du Tram sur les communes de Foncine-le-Bas et des Planches en Montagne,
- Extension des barrières de sécurité le long de la voie du Tram sur la commune de Foncine-le-Bas,
- Remplacement d'une passerelle pédestre et VTT au niveau d'un gué sur le secteur de la Mine d'Or (commune de Foncine-le-Haut),
- Réhabilitation du garde-corps du belvédère du Morillon sur la commune d'Entre-Deux-Monts,
- Intégration des curiosités « le four canadien » et « le réservoir » sur un circuit de randonnée sur la commune du Moutoux : modification balisage,
- Reprise des marches d'escalier sur les Pertes de l'Ain sur la commune de Bourg de Sirod,
- Pose d'un garde-corps au belvédère du Vanteur sur la commune de Bourg de Sirod
- Réalisation d'un belvédère suspendu à la cascade du Moulinet sur la commune de Doye,
- Réouverture paysagère sur la cascade de la Billaude sur la commune du Vaudioux,
- Création d'un sentier de randonnée pédestre sur la commune de Valemoulières,
- Réhabilitation et création de tables de lectures sur les belvédères et sites touristiques.

Estimation des dépenses : 130 098 € HT

Subvention départementale maximale sollicitée : 22 000 €

RECAPITULATIF DU PROGRAMME PDIPR 2022 à 2024 :

- Dépenses totales : 227 738 € HT
- Subvention départementale sollicitée : 92 250 €
- Autofinancement Communauté de Communes : 135 488 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser l'ensemble du programme mentionné ci-dessus, à savoir l'entretien et le balisage des circuits inscrits au PDIPR, l'aménagement au départ des circuits de randonnées existants, l'aménagement et la valorisation de certains lieux du territoire, sur une durée de 3 ans (2022 à 2024),
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Département,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.17

Objet :

Désignation d'un représentant à la
SPL Terre d'Emeraude Tourisme

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Le 23 novembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2022 à la SPL Terre d'Emeraude Tourisme (Société Publique Locale) dans les conditions définies par les statuts (document joint à la note de synthèse) et selon le tableau ci-dessous :

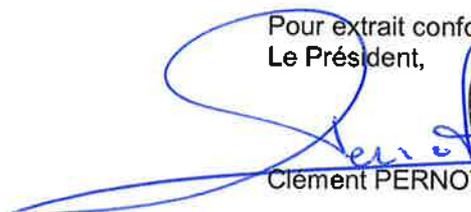
Actionnaires	Capital social		Conseil d'administration
	Montant (€)	%	Nombre de sièges
Terre d'Emeraude Communauté	99 800€	99,8%	8
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	100€	0,1%	1
Communauté de communes La Grandvallièrre	100€	0,1%	
TOTAL	100 000€	100%	9

Un conseil d'administration doit se mettre en place et il est nécessaire de désigner un représentant permanent de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration.

De même, une autorisation doit être donnée au Président pour signer les statuts et les documents relatifs à la création de la SPL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les statuts de la SPL dont le projet est joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits statuts et tous documents relatifs à la création de la SPL,
- **APPROUVE** la souscription de 1 action de 100 €,
- **DESIGNE** Monsieur Clément PERNOT – représenté si nécessaire par Madame Monique VILLEMAGNE Vice-Présidente - comme son représentant permanent à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.18

Objet :

Fonds de concours aux communes
 dans le cadre de la DST Relance

Nombre de délégués : 92
 Nombre de présents : 61
 Pouvoirs : 5
 Nombre de votants : 66
 Date de la convocation : 9 décembre 2021
 Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

Maitre d'Ouvrage	Objet des travaux	Montant projet HT	Montant aide départementale attribué	Montant aide sollicité à la CC	Taux d'aide proposé	DETR DSIL
CROTENAY	Rénovation du restaurant-bar-épicerie situé 20 rue Rouget de Lisle	80 103 €	26 700 €	26 700 €	33	non sollicitée
LE VAUDIOUX	Remplacement de la chaudière bois par un système de chauffage à granulés de bois dans le bâtiment de la salle des fêtes	29 844 €	7 460 €	7 460 €	25	sollicitée
LOULLE	Création de deux réserves incendie (citernes souples) au niveau des lieux-dits La Marche et Le Rotour	27 990 €	7 000 €	7 000 €	25	sollicitée
MONTIGNY-SUR-L'AIN	Réfection de la façade du bâtiment mairie (ancienne école) et remplacement des radiateurs d'un logement communal	23 366 €	7 790 €	7 790 €	33	non sollicitée

MONTROND	Réhabilitation et mise aux normes électriques de la cuisine de la salle de la Vouivre	18 202 €	6 065 €	6 065 €	33	non sollicitée
MONT-SUR-MONNET	Réhabilitation de la salle des fêtes (salle Coop - murs intérieurs, plomberie, sols et menuiseries extérieures)	31 354 €	10 450 €	10 450 €	33	non sollicitée
MONT-SUR-MONNET	Réhabilitation de l'ancienne caserne (menuiseries extérieures)	10 035 €	3 345 €	3 345 €	33	non sollicitée
VALEMPOULIERES	Installation d'un garde-corps brise-vue sur un mur de soutènement et un talus surplombant des propriétés privées	31 068 €	10 355 €	10 355 €	33	non sollicitée
ARSURE-ARSURETTE	Remplacement des menuiseries extérieures du logement communal de la mairie	9 740 €	3 245 €	3 245 €	33	non sollicitée
ARSURE-ARSURETTE	Réfection de la murette de clôture du monument aux morts	4 727 €	1 575 €	1 575 €	33	non sollicitée
ARSURE-ARSURETTE	Rénovation des vitraux endommagés et réfection d'une gouttière de l'église	6 811 €	2 270 €	2 270 €	33	non sollicitée
BILLECUL	Installation de crochets à neige sur le toit du bâtiment communal situé 1 route de La Favière (logement ancienne école)	1 617 €	540 €	540 €	33	non sollicitée
CENSEAU	Remplacement de la porte d'entrée du logement de la poste (isolation thermique)	4 160 €	1 390 €	1 390 €	33	non sollicitée
CENSEAU	Remplacement des 3 portes d'entrée du foyer rural (isolation thermique)	11 040 €	3 680 €	3 680 €	33	non sollicitée
CERNIEBAUD	Aménagement d'une aire de jeux, installation d'un toit protégeant la table de pique-nique	4 916 €	1 640 €	1 640 €	33	non sollicitée
CHARENCY	Rénovation de la toiture et de la zinguerie de la cure et de l'église	59 618 €	18 065 €	18 065 €	33	non sollicitée
CHARENCY	Installation d'une réserve souple et d'une canne d'aspiration pour assurer la protection incendie sur l'ensemble du village	14 229 €	4 310 €	4 310 €	33	non sollicitée
CRANS	Rénovation du logement communal de la mairie (peintures, sols et sanitaires)	25 825 €	5 870 €	5 870 €	25	sollicitée
CUVIER	Remplacement de deux compteurs d'eau au réservoir et à la station et fourniture d'une mallette d'analyse de chlore	2 775 €	925 €	925 €	33	non sollicitée
CUVIER	Rénovation des fenêtres de la sacristie de l'église et création d'un jardin du souvenir au cimetière	4 928 €	1 230 €	1 230 €	25	sollicitée
ENTRE-DEUX-MONTS	Réfection de la station de traitement d'eau potable (chloration, chambre de vannes, canalisation d'eau motrice)	9 122 €	2 280 €	2 280 €	25	sollicitée
FONCINE-LE-HAUT	Remplacement des menuiseries extérieures du logement communal situé 81 Grande Rue	8 584 €	2 145 €	2 145 €	25	sollicitée

GILLOIS	Installation d'un ossuaire dans le cimetière communal	2 735 €	915 €	915 €	33	non sollicitée
GILLOIS	Rénovation de l'éclairage extérieure de l'église (économie d'énergie et coupure nocturne)	2 525 €	845 €	845 €	33	non sollicitée
LES CHALESMES	Réfection des clôtures de protection des captages d'eau	1 733 €	580 €	580 €	33	non sollicitée
LES CHALESMES	Installation d'une barrière et d'un portail pour clôturer la décharge	4 940 €	1 650 €	1 650 €	33	non sollicitée
LES PLANCHES-EN-MONTAGNE	Réfection du logement de l'ancienne cure situé 1 ruelle du Moulin : remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets roulants solaires	6 116 €	2 040 €	2 040 €	33	non sollicitée
PLENISE	Installation d'un système d'assainissement non collectif pour le bâtiment communal de l'ancienne école	10 090 €	3 365 €	3 365 €	33	non sollicitée
SIVOM DE LA COMBE D'AIN	Rénovation intérieure et extérieure de la maison du Sivom située à Monnet-la-Ville - 2ème tranche	11 723 €	3 900 €	3 900 €	33	non sollicitée
MOURNANS-CHARBONNY	Installation de feux comportementaux dans la traversée de Mournans (RD21)	20 976,90 €	6 992 €	6 992 €	33	non sollicitée
		480 893 €	148 617 €	148 617 €		

Ainsi, il conviendra de valider l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour ces projets pour un montant total de 148 617 €.

Au total, 279 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 552 282 €.

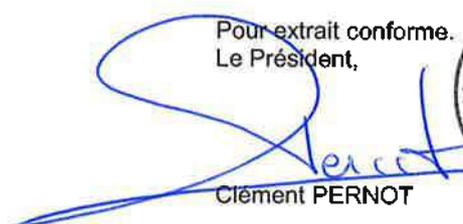
Afin d'assurer la bonne gestion des paiements pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes, la procédure est la suivante :

- les communes doivent faire parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie.
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, ce dernier fait parvenir à la Communauté de communes le certificat de paiement avec le montant total versé (acompte et solde), ce qui lui permettra de verser à son tour le solde de la subvention intercommunale.

Ainsi, les communes présentent leur demande de paiement au Département uniquement. Les délais de paiement et transmission des éléments à l'intercommunalité devront être pris en compte pour le versement du solde de la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets listés ci-dessus, pour un montant total de 148 617 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.19

Objet :

**Convention Territoriale Globale
avec la CAF du Jura**

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 61

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 66

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : Mme Catherine ROUSSET

Par délibération en date du 21 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'engagement d'une démarche de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Jura : la Convention Territoriale Globale (CTG), nouveau dispositif initié qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Ce travail, conduit avec la CAF, a donc été réalisé en partenariat avec :

- la Communauté de communes (Crèche et le Relais Assistantes Maternelles),
- la Commune de Champagnole (Accueil de Loisirs Périscolaires),
- le SIVOM de Nozeroy (Accueil de Loisirs Extrascolaires).

Etablie à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, la CTG a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Plusieurs axes ont été définis : petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, accès aux droits et un axe transversal (document joint), avec l'objectif de consolider les services existants mais également de soutenir les projets émergents tels que les micro-crèches et conduire des réflexions sur de nouvelles thématiques telles que la parentalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



N° 2021.9.20

Objet :

Mise en place d'espaces France
Services sur le territoire

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Au cours de l'année 2020, diverses réflexions sur la mise en place d'Espaces France Services (EFS) sur le territoire ont été conduites avec différents partenaires (comme par exemple avec La Poste) mais elles n'ont pas abouti.

En décembre 2020, les services de la Préfecture ont informé la Communauté de communes de la possibilité de faire évoluer le dispositif prévu initialement en acceptant qu'un EFS puisse être réalisé sur 2 sites dans la mesure où ils seraient en binôme avec une autre personne présente sur les lieux comme par exemple une secrétaire de mairie. Cette adaptation correspond mieux aux attentes du territoire pour accompagner les habitants des plus petites communes dans leurs démarches administratives.

En mai 2021, il a été convenu avec la Préfecture du Jura, la prise en charge de 2 Espaces France Services sur le territoire, avec possibilité de mutualisation avec d'autres services, réparti comme suit :

- 1 EFS sur le secteur de Champagnole,
- 1 EFS réparti sur les secteurs de Nozeroy et de Foncine.

Pour mémoire, Les EFS comprennent obligatoirement 2 agents d'accueil présents en même temps, ouvert au moins 24h par semaine sur 5 jours. Ces agents remplissent des missions d'information de premier niveau mais ont des liens directs avec les partenaires nationaux tels que la CAF, la Caisse d'Assurance Maladie, la Caisse d'assurance Vieillesse, la MSA, la DGFP, AGIR ARCO, les services des Ministères de l'intérieur et de la justice. Localement, d'autres organismes peuvent compléter ce panel (Pôle Emploi, Mission Locale, ...).

Les aides de l'Etat seraient les suivantes pour le fonctionnement : 30.000 € / an pour l'EFS de Champagnole et 30.000 € / an pour l'EFS Nozeroy et Foncine.

En octobre 2021, les services de la Préfecture ont validé le principe de fonctionnement suivant sur notre territoire, à savoir :

- **2 EFS sur 3 lieux** : Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut avec la mutualisation des locaux et du personnel des Maisons du tourisme selon le respect du cahier des charges suivant :
- Champagnole : une permanence de 2 agents, 24h d'ouverture sur 5 jours
- Nozeroy et Foncine : une permanence de 2 agents, 24h d'ouverture sur 5 jours

- **L'organisation et le fonctionnement des locaux :**
- 1 accueil identifié
- 1 espace numérique pour consultation au public
- 1 espace documentation identifié
- 1 bureau de confidentialité pour RDV
- 1 salle de réunion à proximité disponible

Quelques aménagements des locaux seront à prévoir pour une meilleure fonctionnalité selon les lieux. Les travaux nécessaires seront faits en partenariat avec les communes concernées. Une bonne signalisation à l'extérieure sera nécessaire et il sera important de bien identifier les différents espaces intérieurs afin de ne pas nuire au fonctionnement actuel de l'accueil touristique.

Pour le bon fonctionnement des EFS, la Communauté de communes s'appuiera sur le personnel d'accueil du tourisme mis à disposition, avec la reprise de 2 personnes de l'association touristique et la création au départ d'un poste EFS à temps plein (responsable et coordinateur).

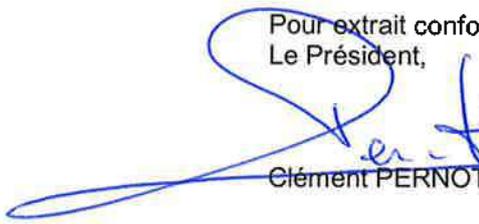
L'ensemble du personnel concerné suivra les formations nécessaires proposées par l'Etat pour mener à bien les missions.

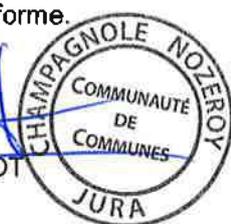
Planning prévislonnel :

1^{er} juillet	labélisation des différents locaux EFS et ouverture du service,
Fin mai – juin	audit des locaux, communication à mettre en place (site internet, signalisation, documentation...),
De mars à mai	formation du personnel, travaux d'aménagement des locaux, achat matériel et installation numérique...,
Février	embauche de la responsable,
Janvier	dépôt candidature à la Préfecture,
Décembre - Janvier	cahier des charges du projet à finaliser, rencontre des partenaires, contact du personnel actuel, visites de locaux France Services, rencontre des maires concernés pour évoquer le projet, les locaux et les travaux éventuels...,
Décembre	validation au Conseil communautaire de la mise en place de 2 EFS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de 2 EFS : Champagnole et Nozeroy-Foncine le Haut, avec la mutualisation des locaux et du personnel des Maisons du tourisme,
- **APPROUVE** la demande de candidature auprès de la Préfecture pour la labélisation Espaces France Services (EFS),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.21

Objet :

Extension de l'atelier de découpe et
acquisition de matériel
Demande de subvention

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Au cœur de la Zone d'activité d'Equévillon, le projet d'atelier de découpe a été initié dès 2001. Mis en service au cours de l'année 2003 puis rouvert en 2006 après avoir subi un accident en 2005, l'atelier de découpe, propriété de la Communauté de communes, est aujourd'hui loué à la société Comptoir Champagnolais des Viandes.

Dans le cadre du développement du pôle agroalimentaire sur la ZA d'Equévillon et de la montée en charge des volumes de découpe et de transformation de viande, une extension de l'atelier de découpe, attenante à l'abattoir est aujourd'hui rendu nécessaire afin de privilégier les circuits-courts et proposer aux éleveurs de nombreuses prestations pour faciliter la commercialisation des produits auprès des consommateurs.

DEPENSES	Montants (HT)
Terrassement / VRD	16 500,00 €
Gros œuvre	88 440,00 €
Dallage	25 520,00 €
Résine	20 220,00 €
Charpente Métallique	48 600,00 €
Charpente étanchéité	54 670,00 €
Menuiseries métalliques et serrurerie	20 350,00 €
Equipement quai	12 100,00 €
Panneaux et menuiseries isothermes	49 830,00 €
Electricité	27 500,00 €
Plomberie	22 000,00 €
Production frigorifique	61 600,00 €
Aléas de chantier	22 170,00 €
Matériel	250 000,00 €
Montant des honoraires	57 057,00 €
TOTAL HT	798 727,00 €

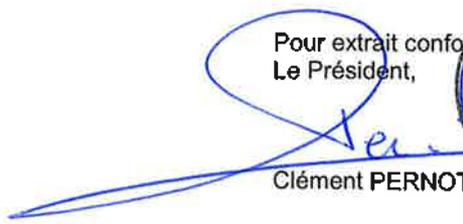
RECETTES	Montants (HT)	Taux
Demande DETR	319 490,80 €	40 %
Autofinancement par les loyers	479 236,00 €	60 %
TOTAL	798 727,00 €	100 %

Ce plan de financement pourra être réajusté suite à l'obtention de la subvention DETR

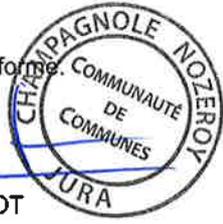
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'atelier de découpe et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation)
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention auprès de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Clément PERNOT



N° 2021.9.22

Objet :

Maison de Santé de Champagnole
Acquisition des terrains et fixation des
loyers

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Amaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECCQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ

Le projet de Maison de santé à Champagnole est désormais entré dans sa phase opérationnelle.

Après l'acquisition puis le désamiantage et la démolition des locaux de Veolia (parcelle AE n°73 dans le plan joint), il convient d'acquérir les terrains appartenant à la Commune de Champagnole, nécessaires à la réhabilitation et à l'aménagement d'un Pôle Santé.

Les terrains concernés sont les suivants : parcelles cadastrées Section AE n° 75, 76, 77, 125, 139, 263, 264 d'une surface totale de 14.941 m². Ils sont situés en bordure de la voie de chemin de fer le long de la rue de l'Egalité et sont constitués de terrains nus, mais également de 2 bâtiments : l'ancien dépôt de la Sernam, et un local de stockage actuellement loué.

Les avis du service des Domaines ont été rendus les 27 septembre 2021, 4 octobre 2021 et 5 octobre 2021. Le prix de vente a été fixé à 549.828,80 € par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 novembre dernier, soit un montant supérieur aux 393.000,00 € estimé par les Domaines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention auprès de la Région, attendue à hauteur de 300.000 €, les services sollicitent notamment la délibération du Conseil communautaire déterminant le tarif des loyers appliqués aux cabinets de consultation.

Comme évoqué dès l'origine du projet, il est proposé au Conseil de fixer le montant du loyer mensuel de chacun des 12 cabinets de consultation à 500 €, avec une révision annuelle au regard de l'indice du coût de la construction déterminé par l'INSEE chaque trimestre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 1 abstention (M. Christian DRECCQ),

- **APPROUVE** l'acquisition des terrains mentionnés ci-dessus pour un montant de 549.828,80 € HT, soit 36,80 € le m²,
- **FIXE** le montant du loyer mensuel de chacun des 12 cabinets de consultation à 500 €, avec une révision annuelle au regard de l'indice du coût de la construction déterminé par l'INSEE chaque trimestre,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.23

Objet :

**Organisation de la Ronde du Jura
2022 – Attribution de subvention**

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

L'association Autosport des Neiges organise la « Ronde du Jura » 2022 le 29 janvier prochain. Il s'agira de la 52^e édition du traditionnel rallye automobile. Après plus de trente années de présence dans le Haut-Jura à Morez, la course mythique a fait son retour dans son berceau d'origine depuis 2017 et le rallye se déroulera une fois de plus sur le territoire intercommunal en 2022. Les principaux acteurs de la manifestation ont souhaité organiser ce rallye hivernal sur le sol de la Communauté de communes et mettront en avant la diversité de ces paysages et de son territoire.

Le rallye se déroulera de nouveau sur le secteur de la Baroche et de Champagnole. Ce rassemblement est l'occasion d'animer les différentes communes traversées et d'apporter des retombées positives au niveau économique sur le territoire.

Les dépenses prévisionnelles liées à la Ronde du Jura s'élèvent à 59 000 € pour l'année 2022 et l'association a sollicité l'attribution d'une subvention auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à hauteur de 4 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le cadre de la promotion du territoire et après avis favorable de la Commission culture et événementiel réunie le 7 décembre dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Autosport des Neiges pour l'organisation de la Ronde du Jura 2022.
- **PRECISE** que l'octroi de la subvention sera conditionné à la tenue de l'évènement,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

N° 2021.9.24

Objet :

Convention annuelle Scènes du Jura
2021-2022

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Durant la saison 2021-2022, Les Scènes du Jura mettent en place le projet artistique et culturel défini selon le contrat d'objectifs et de moyens signé le 8 novembre 2021 par l'ensemble des partenaires pour la période 2021-2024. La collectivité a ainsi confié à l'association Les Scènes du Jura l'organisation de 5 spectacles donnant lieu à 7 représentations pour la saison :

- **Parbleu !** – Slow cirque, le 20 octobre 2021 à L'Oppidum à Champagnole
- **La machine est ton seigneur et ton maître** – Théâtre, les 18 et 19 novembre 2021 à la salle des fêtes de Montrond
- **Guillermo Guiz, Au suivant !** – Humour/stand up, le 1^{er} mars 2022 à L'Oppidum à Champagnole
- **Une pelle** – Cirque, le 10 mai 2022 à Foncine-le-Haut (spectacle en extérieur)
- **Mister Tambourine Man** – Cirque, les 2 et 3 juin 2022 au Briska à Ney

Les Scènes du Jura ont également organisé sur le territoire une résidence de création à Montrond et mis en place un « Pas de côté » durant la saison. L'ensemble des spectacles présentés par les Scènes du Jura sur le territoire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, sont intégrés dans la programmation générale de la saison, au même titre que ceux présentés à Lons-le-Saunier, Dole, Morez, Poligny, Salins-les-Bains et Saint-Amour. En conséquence, les spectateurs de la Communauté de communes ont les mêmes avantages que les spectateurs dolois ou lédoniens.

Dans ce cadre, la structure sollicite le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de Communes pour la saison 2021-2022 et le versement d'une subvention de 70.000 € TTC.

A noter que la Ville de Champagnole est également associée à cette convention pour la mise à disposition gratuite de l'Oppidum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission réunie le 7 décembre dernier, l'attribution d'une subvention de 70.000 € aux Scènes du Jura pour sa saison 2021-2022.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.25

Objet :

Préau de l'Ecole de Mignovillard
Demande de subvention DETR

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, Mme Méline PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Dans le cadre du développement scolaire de Mignovillard, il est nécessaire de doter l'école d'un nouveau préau couvert et non fermé, d'une superficie d'environ 120 m², dans le prolongement de l'ancienne école maternelle (salle Libellule). Ce nouveau préau pourra également servir de petite halle couverte en cas de besoin (verre de l'amitié, spectacle...).

Les travaux auront lieu au 4 rue de Champagnole (Mairie-Ecole) et la date prévisionnelle de commencement des travaux est estimée à avril 2022.

Le coût estimatif du projet est de 112.524 € HT.

Financement envisagé :

Montant DETR sollicité	33 757.20 € HT	30%
Commune de Mignovillard	39 383.40 € HT	35 %
Autofinancement Communauté de communes	39 383.40 € HT	35%

Il pourra être procédé à un ajustement du plan de financement suite à l'obtention de la subvention DETR.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Président,

Clément PERNOT



N° 2021.9.26

Objet :

Prescription du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
et demande de subvention DETR

Nombre de délégués : 92
Nombre de présents : 61
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 66
Date de la convocation : 9 décembre 2021
Date d'affichage : 17 décembre 2021

Présents : Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, Mme Mélinda PIERRE suppléante, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Jean-Marie PRIN, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Christophe TONIUTTI, Mme Bénédicte RIGOLET, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Sylvain CRINQUAND, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. MENETRIER Philippe, Mme Evelyne COMTE

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN, Mme Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : Mme Monique VILLEMAGNE

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET, Quentin LACROIX, Jean-Luc GONIN

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

En application de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, et suite à l'arrêté préfectoral n° DCL-BRCLEJ-2017-12-21-003 du 21 décembre 2017, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale.

À ce titre, elle est l'autorité compétente pour élaborer, réviser ou modifier les documents de ses communes membres, mais également pour engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Le PLUi est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté de communes. Il est également l'outil réglementaire qui, à l'échelle de la collectivité, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols.

L'élaboration d'une démarche intercommunale

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura fait le choix d'initier une démarche intercommunale, afin de doter son territoire d'un document actualisé prenant en compte les ambitions souhaitées pour les années à venir.

Au niveau national, les évolutions législatives de ces dernières années concourent à l'élaboration d'un document de planification à l'échelle intercommunale.

Ainsi la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », ainsi que la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, sont venues modifier le code de l'urbanisme en introduisant l'obligation d'élaboration d'un document d'urbanisme unique à l'échelle de l'EPCI lorsque ce dernier en avait la compétence. La Loi du 12 juillet 2010 a par ailleurs introduit une obligation de « grenellisation », et donc une révision des documents existants, des documents d'urbanisme, au plus tard au 1er janvier 2016, repoussée au 1er janvier 2017 par la Loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Au niveau local, l'hétérogénéité des documents applicables incite à engager une nouvelle réflexion à l'échelle communautaire. Le PLUi doit ainsi être pensé et élaboré comme un document intégrateur de politiques publiques, prenant en compte les dynamiques, projets et programmes déjà existants, aux différentes échelles territoriales.

Les objectifs de la démarche (conformément à l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme)

- Doter la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, conformément aux évolutions statutaires et au souhait du législateur, d'un document d'urbanisme unique, uniforme et cohérent à l'échelle de son territoire permettant ainsi un développement organisé et maîtrisé de l'urbanisation ;
- Intégrer l'ensemble des orientations des documents de rang supérieur, en précisant les objectifs au regard des spécificités locales ;
- Permettre l'accueil de populations nouvelles et l'implantation d'activités économiques dans un souci d'équilibre entre développement urbain, réhabilitation urbaine et préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages ;
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville-centre, tout en confortant des pôles d'attractivité intermédiaires ;
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique. Préserver la qualité environnementale et paysagère de notre territoire. Valoriser les ressources naturelles et les productions d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire. Dans ce cadre, et conformément à l'article L151-24 du Code de l'Urbanisme, le règlement peut délimiter les zones mentionnées à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales concernant l'assainissement ;
- Déterminer les principes de l'organisation des mobilités sur le territoire par l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié, en apportant un regard particulier à la concertation entre les acteurs.

Les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres

L'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme précise que « Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est doté de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres. »

La Conférence intercommunale des Maires s'est réunie le 9 décembre 2021. Au cours de cette séance les modalités de collaboration ont été présentées.

Il a été rappelé dans ce cadre que l'élaboration d'un PLUi suppose un travail de co-construction entre la Communauté de communes et les communes, le document ne pouvant être la simple addition de volontés communales.

Conformément aux obligations réglementaires. Les élus communautaires et municipaux interviendront à plusieurs stades de l'élaboration :

- ⇒ Lors de la Conférence intercommunale des Maires, réunie *a minima* à 2 occasions :
 - Avant la délibération arrêtant les modalités de collaboration entre l'EPCI et les communes
 - Après enquête publique pour présentation des avis joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport du commissaire enquêteur.
- ⇒ Lors du Conseil communautaire :
 - Pour prescrire l'élaboration du PLUi, définir les objectifs poursuivis, définir les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation avec le public et les personnes publiques associées (objet de la présente délibération) ;
 - Pour débattre, conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - Pour tirer le bilan de la concertation ;
 - Pour arrêter le projet de PLUi (conformément à l'article L153-14 du Code de l'Urbanisme) ;
 - Pour approuver le PLUi (conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme).
- ⇒ Lors des conseils municipaux :
 - Pour débattre, conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - Pour émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté, dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt.
À noter que dès lors qu'une commune émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation, ou les dispositions du règlement qui la concerne directement, l'organe délibérant de l'agglomération doit à nouveau arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Suite au débat et à l'issue de la Conférence intercommunale des maires. Les modalités de collaboration entre communes et Communauté de communes sont arrêtées comme suit :

- Un comité de pilotage, sous la présidence du Vice-Président en charge de l'urbanisme, composé du Président, des Vice-présidents, du Directeur Général des Services et du chargé de mission urbanisme assurera la coordination et le suivi de l'élaboration avec l'ensemble des référents municipaux préalablement désignés au sein de chaque commune. Il est chargé de travailler et de valider les grandes orientations et les réflexions thématiques au cours de la procédure.

- Un comité technique, co-présidé par le Vice-président en charge de l'urbanisme et le Directeur Général des Services, également composé du chargé de mission urbanisme de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, anime la conduite de projet et prépare, en dialogue avec l'ensemble des parties prenantes (autres services communautaires, services municipaux, partenaires associés, etc.), les documents associés à la procédure. Selon les nécessités, des personnes qualifiées dans les domaines concernés pourront également être conviées en tant qu'experts, en raison de leur technicité ou de leur spécificité.

Lors des phases d'études, des rencontres avec les communes seront organisées au moins à trois reprises :

- En phase diagnostic ;
- Lors de la traduction spatiale et réglementaire des orientations du PADD ;
- Préalablement à l'arrêt du projet.

Les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées tout au long du projet

Afin de mener l'élaboration du PLUi de manière concertée, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura décide de mettre en œuvre des modalités de concertation selon des moyens adaptés, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, ainsi que du contexte local.

Durant la procédure, le public pourra accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Les modalités de concertation obligatoires proposées sont :

- Mise en ligne, sur le site Internet de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, d'éléments relatifs à l'avancement des études et de la procédure ;
- Mise à disposition du public, au siège de Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un dossier d'information sur le PLUi ;
- Mise à disposition du public, au siège de Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre de concertation donnant la possibilité à la population d'inscrire ses observations et propositions ;
- Possibilité d'écrire par courrier postal au Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à l'adresse suivante : 3 Rue Victor Bérard, 39300 Champagnole ;
- Possibilité d'écrire par courrier électronique au Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : concertation.plui@champagnolenozeroyjura.fr ;
- Organisation par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura d'au moins 2 réunions publiques, au siège de la collectivité ou en autre lieu de la communauté, préalablement à la délibération tirant le bilan de la concertation.

La contribution des autres personnes publiques et organismes associés

Les personnes publiques, comme divers organismes, seront associés à l'élaboration du PLUi, conformément aux dispositions des articles L.123-7 et L.123-8 du Code de l'Urbanisme.

Mesures de publicité

En application des dispositions de l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage pendant un mois au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres ;
- Une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la mention de cet affichage ;
- Une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI.
- **Chacune de ces formalités donnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.**

Plan de financement et demande de subventions

L'élaboration d'un PLUi s'appuie sur une mobilisation des techniciens de la communauté avec le soutien de bureaux d'études spécialisés. Ils contribuent ensemble à la réalisation des études territoriales thématiques, font le lien entre les acteurs, animent les réunions et élaborent le document.

Nous partons sur une fourchette de 10.000 à 12.000 € par commune, soit 660.000 € à 792.000 € sur la période 2022-2026. Avec l'ajout au projet de la création du zonage d'assainissement et des études préalables à la réalisation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), nous privilégierons de choisir la fourchette haute de financement soit une somme de 800.000 €.

Le plan de financement est établi comme suit :

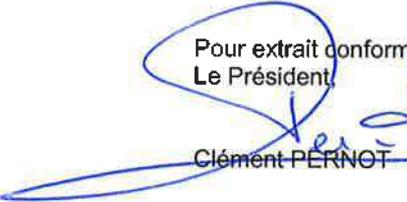
50% par DETR, soit 400.000 €

20% par DGD (pour étude particulière) / ADEME / RÉGION / Agence de l'eau

30% par AUTOFINANCEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PRESCRIT** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire conformément aux dispositions des articles L.153-11 et suivants et R.153-1 du Code de l'Urbanisme ;
- **APPROUVE** les objectifs de la démarche tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **ARRÊTE** les modalités de collaboration entre la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et les communes telles qu'exposées précédemment, suite à la Conférence intercommunale du 9 décembre 2021 ;
- **DEFINIT** les modalités de la concertation associant, pendant toutes les durées de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, comme exposées ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président chargé de l'urbanisme de l'organisation de cette concertation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de prestations intellectuelles d'élaboration du PLUi, ainsi que toute décision concernant ce marché, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, lorsque ces crédits sont inscrits au budget ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLUi au budget de l'exercice considéré ;
- **SOLLICITE** l'État ou tout autre financeur pour l'octroi d'une subvention s'inscrivant au titre de l'accompagnement à l'élaboration de la démarche de PLUi ;
- **ASSOCIE** les services de l'État à la démarche, conformément à l'article L.132-10 du Code de l'Urbanisme ;
- **CONSULTE**, à leur demande, conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents, des maires des communes voisines, ainsi que du président de l'établissement public chargé d'un schéma de cohérence territoriale dont la commune, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, est limitrophe, ou de leurs représentants ; ainsi que les associations agréées.

Pour extrait conforme.
Le Président,

Clément PERNOT



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des finances
- Pôle MR / Direction de la Commande Publique
- Pôle AA f / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Communes membres de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
- Préfecture du Jura
- Direction Départementale des Territoires du Jura
- Conseil Régional de Franche-Comté
- Conseil Départemental du Jura
- Chambre d'Agriculture du Jura
- Chambre de Commerce de d'Industrie du Jura
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Jura
- Établissements publics en charge de Scot limitrophes du territoire

Une copie de la présente délibération sera transmise pour information à :

- EPCI voisins compétents : CC Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura ; CC Bresse Haute Seille ; CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs ; CC du Plateau de Frasné et du Val de Drugeon ; CC La Grandvallière ; CC Terre d'Émeraude Communauté.
- Communes limitrophes : Aresches, Besain, Bonlieu, Bonnefontaine, Bonnevaux, Boujailles, Chapelle-des-Bois, Châtelblanc, Châtilion, Chaux-Champagny, Chaux-Neuve, Chevrotaine, Chilly-sur-Salins, Courvières, Doucier, Fontenu, Fort-du-Plasne, Frasné, Hauteroche, La Châtelaine, La Chaux-du-Dombief, Lac-des-Rouges-Truites, Le Crouzet, Lemuy, Les Pontets, Ménétrux-en-Joux, Molain, Montmarlon, Picarreau, Pont-d'Héry, Reculfoz, Remoray-Boujeons, Rondefontaine, Songeson, Vaux-et-Chantegrue.

Arrêtés



**Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption
propriétés sises à Mignovillard**

N° 2021-6-ARURBA04

Le Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 211-1 à 2 et L 213-2,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2019 concernant la délégation partielle du Droit de prémption Urbain,
- Vu** la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 22 juin 2021 par Maître Benoît DOUGE, Notaire à Besançon, en vue de la cession de propriétés sises à Mignovillard, appartenant à la Société BATIFRANC, cadastrées :
- section ZC n°97, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 01 ha 24 a 04 ca
 - section ZC n°99, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 34 a 52 ca
 - section ZC n°101, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 58 a 86 ca
 - section ZC n°103, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 51 a 29 ca
 - section ZC n°105, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 02 ha 05 a 00 ca
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2021 donnant délégation au Président pour l'exercice du droit de prémption,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura renonce à l'exercice de son droit de prémption pour les propriétés sises à Mignovillard, appartenant à la Société BATIFRANC, cadastrées :

- section ZC n°97, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 01 ha 24 a 04 ca
- section ZC n°99, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 34 a 52 ca
- section ZC n°101, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 58 a 86 ca
- section ZC n°103, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 00 ha 51 a 29 ca
- section ZC n°105, lieu-dit Les Herses, d'une superficie de 02 ha 05 a 00 ca

ARTICLE 2 : Du fait de cette renonciation, le demandeur peut vendre mais au prix et dans les conditions qu'il a indiqués dans sa déclaration d'aliéner.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'un dépôt dans les huit jours auprès de Monsieur le Préfet du Jura et d'un affichage à la Communauté de communes. Elle sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20210705-20216ARURBA04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Le Président, Clément PERNOT



DESTINATAIRES :

- Maître Benoît DOUGE
- Monsieur le Préfet du Jura
- France Domaine

A Champagnole, le 5 juillet 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président

Rémi HUGON



COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZEROT JURA

Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption propriété sise à Sirod

N° 2021-7-ARURBA05

Le Président de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 211-1 à 2 et L 213-2,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2019 concernant la délégation partielle du Droit de préemption Urbain,
- Vu** la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 22 juin 2021 par Maître Julien RAULT, Notaire à Champagnole, en vue de la cession d'une propriété sise à SIROD, appartenant à Monsieur DUGOIS Dominique, cadastrée :
- section ZD n°166, lieu-dit 7 rue de la Chapelle, d'une superficie de 00 ha 05 a 35 ca
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2021 donnant délégation au Président pour l'exercice du droit de préemption,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura renonce à l'exercice de son droit de préemption pour la propriété sise à SIROD, appartenant à Monsieur DUGOIS Dominique, cadastrée :

- section ZD n°166, lieu-dit 7 rue de la Chapelle, d'une superficie de 00 ha 05 a 35 ca

ARTICLE 2 : Du fait de cette renonciation, le demandeur peut vendre mais au prix et dans les conditions qu'il a indiqués dans sa déclaration d'aliéner.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'un dépôt dans les huit jours auprès de Monsieur le Préfet du Jura et d'un affichage à la Communauté de communes. Elle sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20210705-20217ARURBA05-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Le Président, Clément PERNOT



DESTINATAIRES :

- Maître Julien RAULT
- Monsieur le Préfet du Jura
- France Domaine

A Champagnole, le 5 juillet 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président

Rémi HUGON



Arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Gérard CART-LAMY

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 2122-18,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2021 constatant l'élection de M. Gérard CART-LAMY en qualité de 14^{ème} Vice-président,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité intercommunale, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Gérard CART-LAMY, 14^{ème} Vice-président,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gérard CART-LAMY, 14^{ème} Vice-président, est délégué à l'Urbanisme. Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions s'y rapportant.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé, pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Jura ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Champagnole, le 22 octobre 2021

Le Vice-président,



Gérard CART-LAMY

Le Président,



Clément PERNOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200069623-20211007-202110ARAG08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2021

Affichage : 25/10/2021

Le Président, Clément PERNOT